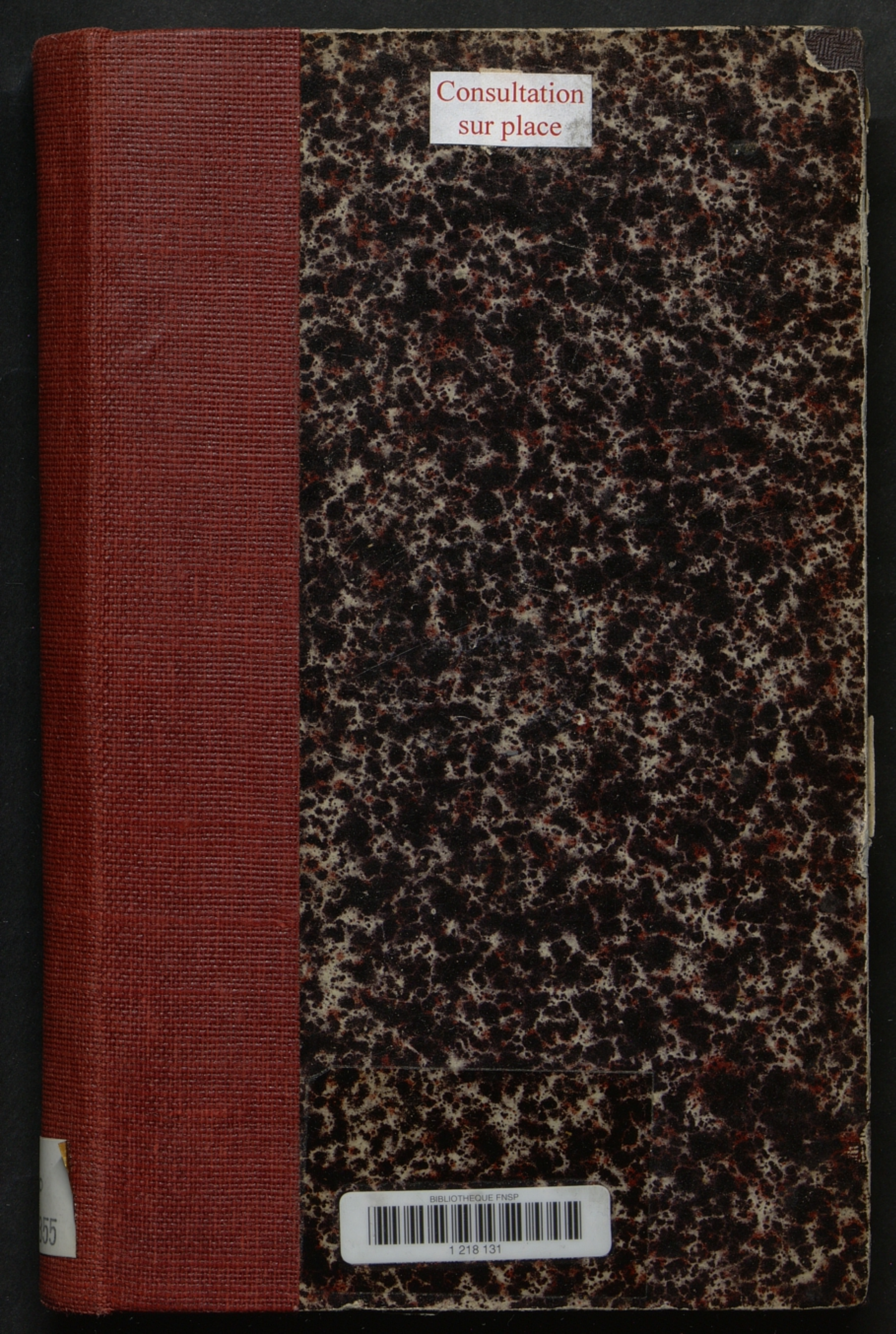
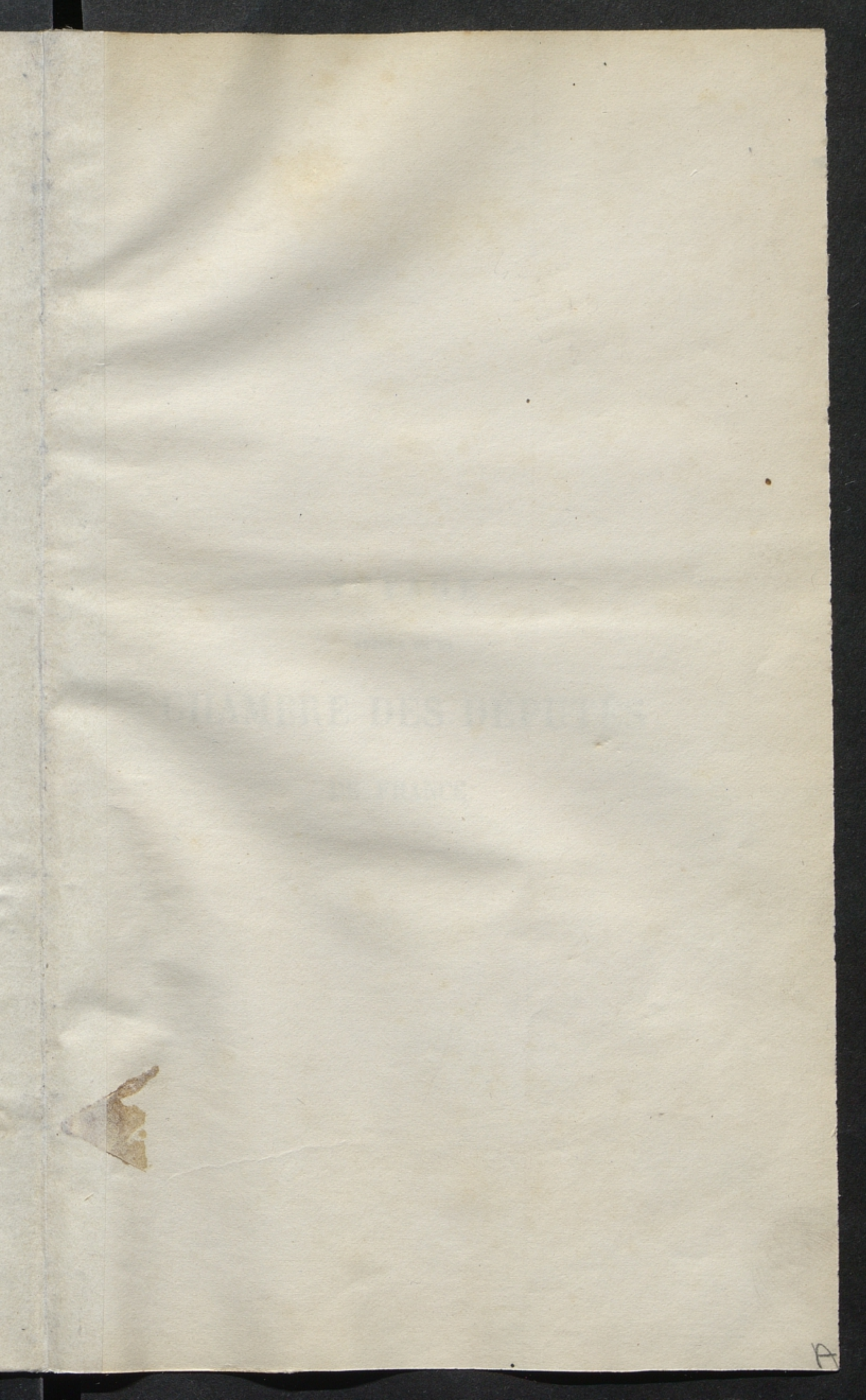

Consultation
sur place
BIBLIOTHEQUE FNSP
1 218 131



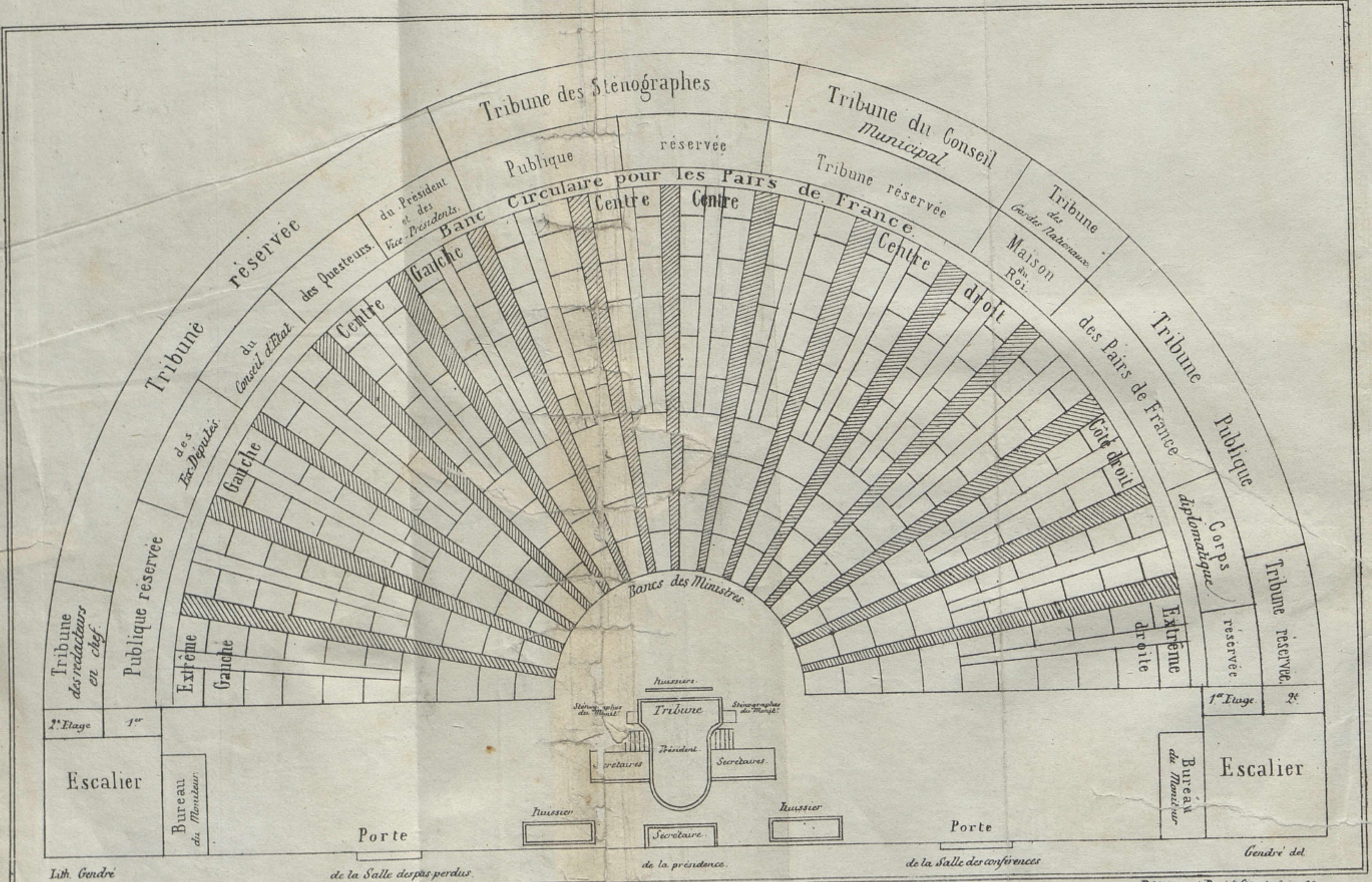
VOYAGE

AUTOUR DE LA

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DE FRANCE.

PLAN FIGURATIF DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS



Imp. Lith: Athénée des Beaux-Arts, r. de Seine, 37.

Publié par A. René & C.ie r. de Seine, 32.

VOYAGE

AUTOUR DE LA

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DE FRANCE

HISTOIRE, DESCRIPTION, TACTIQUE PARLEMENTAIRE

PLAN DE LA SALLE DES SÉANCES

Et Liste des membres de la nouvelle Chambre, divisée par catégories



PAR

J. TAŃSKI

NOUVELLE ÉDITION

refondue et considérablement augmentée.

PARIS

A. RENÉ ET Cᵉ, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE DE SEINE, 32.

1847

Les Etats constitutionnels, comme les monarchies absolues, ont leurs interrègnes, leurs époques de crises et de révolutions. Du moins pendant les élections, qui sont les interrègnes des Chambres électives, les agitations, les mouvements populaires sont prévus et connus de tout le monde. On sait quand ils doivent commencer; leur explosion est calculée, leur paroxysme réglé d'avance, et la fin en est légalement déterminée. Ce sont des remèdes que, dans leur sagesse, les peuples civilisés emploient pour ramener la vie et la santé aux corps de la nation. Ils produisent des symptômes

divers selon les temps et l'esprit des peuples, sans offrir jamais rien d'inquiétant pour la sûreté de l'État. Ainsi, en Angleterre, les partis opposés en viennent souvent aux mains, et vident la querelle à coups de pierre et à coups de poing. En Espagne, la *navaja* et le poignard ensanglantent souvent les champs électoraux. En France, *la Marseillaise, la Parisienne;* quelquefois les charivaris, et plus souvent encore les joyeux banquets, les discours patriotiques, marquent ces interrègnes constitutionnels.

Les élus du peuple n'ont pas, comme les despotes de la Russie, le privilége de désigner leurs successeurs selon leur bon plaisir. Ils ne peuvent, comme S. M. l'empereur Nicolas, écarter du trône, par subterfuge, leurs frères aînés, ou même condamner à mort leurs héritiers présomptifs, à l'exemple de Pierre Ier. Ils ne peuvent pas non plus, à l'instar des souverains par la grâce de Dieu, entrer à la Chambre en vertu de leur droit de primo-

géniture. Ils doivent conquérir leur siége, payer de leur personne, faire valoir leurs titres, descendre dans l'arène, et s'exposer à toutes les attaques, aux chocs les plus rudes et aux traits des plus noires calomnies. Il faut qu'ils combattent eux-mêmes armés de la parole, qu'ils emploient toutes les ressources de la stratégie contre leurs adversaires et qu'ils contractent des alliances de toute nature. Plus heureux cependant que les rois électifs de la malheureuse Pologne, qui ne pouvaient avoir pour successeurs leurs propres fils, les délégués de la souveraineté populaire peuvent non-seulement être remplacés par leurs fils, cousins ou neveux, mais encore les faire asseoir auprès d'eux sur les bancs rouges de la Chambre. C'est ainsi que le fils et le petit-fils de l'illustre Lafayette, du citoyen des deux mondes, fidèles à l'opinion héréditaire, sont assis côte à côte sur les bancs de l'opposition, et que M. Calmon et son fils sont placés sur ceux des conservateurs. On a vu

même, l'année dernière, MM. Debelleyme père et fils prendre place, l'un dans les rangs des conservateurs, l'autre dans ceux de l'opposition.

Les rois par droit divin une fois morts, les généraux, les chambellans, les hérauts d'armes s'écrient : *Le roi est mort! Vive le roi!* Puis, après avoir déposé un instant sur la tombe du royal défunt leurs épées, leurs toques, leurs bâtons officiels, ils courent les porter aux pieds du nouveau souverain, qui devient, par droit héréditaire, le légitime et naturel possesseur du trône.

Les souverains du Palais-Bourbon n'entrent pas si facilement en jouissance du pouvoir; leurs prédécesseurs morts sur le champ électoral ne se laissent pas enterrer; mais, au contraire, ils poursuivent leurs successeurs jusque sur leurs siéges. Ce n'est pas seulement l'ombre menaçante de Banquo qui vient troubler leur conscience, ce sont les anciens députés eux-mêmes, en chair et en os, qui vous

arrivent armés de protestations, d'accusations, d'enquêtes judiciaires, quelquefois même d'arrêts des tribunaux, pour contester leur élection. Ils s'établissent dans la salle des Pas-Perdus, où jadis, au temps de leur grandeur, ils donnaient audience à leurs clients; ils distribuent eux-mêmes à leurs anciens collègues des notes, mémoires et pétitions en faveur de leur souveraineté déchue, dont les a privés quelquefois la vénalité d'un seul électeur; ils viennent souvent jusque dans les bureaux et dans les commissions plaider leur cause en face de leurs antagonistes.

J'ai vu de ces monarques détrônés qui, du pied de la tribune où ils avaient perdu le droit de monter, narguaient insolemment leurs successeurs en butte aux orages qu'ils avaient amoncelés sur leur tête. J'en ai vu d'autres, humbles et chapeau bas, postés dans les couloirs qui conduisent à l'enceinte législative ou dans le passage de la salle des conférences à la bienheureuse buvette, jadis fré-

quentée par eux, accoster leurs anciens collègues pour réclamer leur assistance au nom de la conformité d'opinion, en souvenir de leurs anciennes luttes et campagnes parlementaires.

L'admission des souverains électifs est précédée d'une cérémonie qui s'appelle vérification des pouvoirs. Toujours décisive pour le sort de leur mandat, elle se fait sous la direction du bureau provisoire, dont le doyen d'âge est président, et les membres les plus jeunes, secrétaires. Les commissions chargées d'examiner les titres de chacun, ainsi que la régularité des élections, et les rapporteurs qui doivent en rendre compte à l'assemblée, sont nommés par le sort. Le sort est la seule divinité sous les lois de laquelle se range la Chambre des Députés avant d'être constituée. Mais aussitôt qu'elle peut agir en corps, chacun de ses membres, ressaisissant son autorité un instant soumise à la loi du hasard, décide alors sans appel de la souveraineté individuelle.

L'assemblée des représentants du peuple, égaux entre eux de titre comme d'autorité, est, il faut le dire, la plus grande puissance politique. Elle décide sans appel de l'admission ou de l'exclusion de ses propres membres. Non-seulement elle annule les élections, mais même elle proclame valables celles que le bureau du collége électoral n'a pas reconnues, comme elle l'a fait, en 1834, à l'égard de l'élection de M. Dintrans. Dans son omnipotence, elle examine les titres des élus, et n'hésite pas même à scruter leur vie intime et leur moralité. C'est ainsi qu'en 1818 la Chambre exclut de son sein, comme indigne, le comte Grégoire, ancien évêque de Blois, régicide, afin que sa présence, comme le disait alors M. Lainé, ne soulevât pas le cœur de ses collègues, et que son nom ne vînt pas retentir sous la voûte de l'hémicycle législatif. Deux ans plus tard, un conseiller d'Etat, M. de Saint-Cricq, ne fut pas admis, dans la crainte que, fonctionnaire de l'Etat, abusant de sa position, il n'exerçât une

trop grande influence dans son département. Plus d'un ennemi des institutions du pays, de la liberté et de la presse, fut condamné à l'ostracisme : M. Marchangy, qui jouait un si triste rôle, sous la Restauration, dans les procès politiques, à la dernière législature ; un ancien préfet, M. Floret, et dans celle-ci un banquier, M. Drouillard, se sont vus exclus de la Chambre sous prétexte d'avoir tenté d'y arriver par la corruption des électeurs. — Oh ! si jamais, en Europe, tous les princes et monarques pouvaient se réunir ainsi en assemblée générale, et, formant un tribunal souverain, examiner entre eux librement leur conduite à l'égard des peuples dont ils se disent les représentants sur la terre, combien n'en verrait-on pas qui, déchus d'une souveraineté dont ils seraient déclarés indignes, cesseraient d'outrager l'humanité ! Alors, on n'aurait pas à déplorer si longtemps les règnes désastreux des Nicolas, des don Miguel, des ducs de Modène, et de tant d'autres princes dont l'histoire enregistrera

les actes sur ses pages les plus sanglantes.

Il y a une cérémonie, celle de la prestation du serment, qui est commune à tous les souverains, quelle que soit d'ailleurs leur origine: seulement, elle s'accomplit avec plus ou moins de pompe et de solennité. Pour les uns, elle garde encore le caractère sacerdotal des premiers temps de la chrétienté; pour les autres, ce n'est plus qu'un engagement politique qui a moins à craindre la vengeance céleste que les lois du pays.

Les souverains absolus prêtent serment devant l'autel, et prennent Dieu à témoin de la loyauté de ce serment, comme de leurs bonnes intentions à l'égard de leurs peuples; ce qui ne les empêche pas de le violer à la première occasion, avec plus de mauvaise foi que n'en a jamais montré un représentant qui passe d'un camp dans un autre, au mépris de ses engagements antérieurs envers son parti ou ses électeurs. N'est-ce pas la main sur la vraie croix que Charles X jura *d'obser-*

ver fidèlement cette Charte constitutionnelle qu'il viola néanmoins si ouvertement dans son texte et dans son esprit? N'est-ce pas encore à genoux, dans une chapelle du château des anciens rois de Pologne, à Varsovie, que l'empereur Nicolas fit serment de régner en observant la charte octroyée par son frère à la nation polonaise, en vertu du traité de Vienne, cette charte qu'il a, quelque temps après, foulée aux pieds?

Le serment des élus de la nation a lieu le jour de la séance royale, dans l'enceinte législative, en présence des deux Chambres, entre les mains du roi, entouré de sa famille, des ministres et des grands fonctionnaires de l'Etat. Le président lit cette simple formule : *Je jure d'être fidèle au roi des Français, d'obéir à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et de me conduire en tout comme il convient à un bon et loyal député*. Resté debout pendant l'énoncé de la formule, le député lève la main et dit : *Je le jure*. Mais comme souvent il a

conscience de ne pas tenir ce serment tout à fait à la lettre, il a recours à des stratagèmes pour donner, en ce qui le concerne, le moins d'éclat possible à la cérémonie. Aussi évitent-ils d'assister à la séance royale, et ne prêtent-ils leur serment que dans les séances ordinaires, où ils n'ont pour témoins que leurs collègues. C'est ainsi qu'en ont toujours usé MM. Berryer, Ledru-Rollin, et beaucoup d'autres députés légitimistes et radicaux. On assure que plusieurs d'entre eux prononcent le mot sacramentel *Je le jure* avant l'achèvement de la formule, ou font des restrictions mentales avant de le prononcer. C'est sans doute à ces restrictions, prudemment faites lors de son serment à l'égard de la Pologne, que l'empereur Nicolas doit de n'avoir pas été puni de son parjure par la justice divine.

Cependant les monarques du Palais-Bourbon montrent plus de respect et de conscience à l'égard du serment prêté que les souverains absolus. Aucun de ces derniers n'a renoncé au

trône, dans la crainte de devenir parjure, et plus d'un a changé de religion pour revêtir la pourpre; tandis qu'on a vu des élus du peuple, de leur propre volonté et par scrupule de conscience, renoncer à la représentation. En effet, après la révolution de Juillet, MM. Hyde de Neuville, Chabrol de Volvic, marquis de Cordoue, comte de la Poterie, et quelques autres, ont préféré abdiquer plutôt que de prêter serment à la nouvelle Charte, qu'ils n'approuvaient pas.

Quelquefois les électeurs punissent leurs mandataires d'avoir violé leurs engagements. Dans la session de 1816, M. Bonnaire s'est vu déposséder de son titre de député, malgré tous les regrets qu'il a manifestés d'être passé, armes et bagages, un jour de bataille parlementaire, dans le camp ennemi. D'ailleurs, il arrive que les représentants ont à souffrir de l'injustice et de l'ingratitude de leurs commettants. Souvent les colléges électoraux, comme les peuples indépendants de la Grèce au temps des Périclès et des Aristide, retirent leur con-

fiance aux députés, bien que ces derniers soient restés fidèles à leur mandat et aient exercé les plus hautes fonctions de l'Etat. C'est ainsi qu'on a vu, après la révolution de Juillet, le baron Louis, qui, trois fois ministre des finances, a trois fois relevé le crédit public, ne pas trouver un seul collége qui voulût se faire représenter par lui. L'amiral de Rigny, ministre de la marine, dont la conduite fut si ferme et si loyale sous la Restauration; M. de Salvandy, qui, étant ambassadeur en Espagne, en a rapporté, disait-il, comme François Ier, dans le pli de sa robe l'honneur intact de la France, ont éprouvé l'inconstance de l'opinion et de la fortune électorale. M. Laffitte, premier ministre de la révolution de Juillet, se trouva un instant exclu de la Chambre. Mais, cette fois, l'assemblée législative elle-même prit sa part de l'affront fait par les colléges électoraux à l'un de ses membres les plus illustres. Sur la proposition de M. Arago, appuyée par l'opposition tout entière, elle voulut que la place oc-

cupée par M. Laffitte fût laissée libre jusqu'à ce qu'un autre collége le renvoyât à la Chambre. Une grande ville de France s'honora d'élire pour son représentant M. Laffitte, et sa place ne resta pas longtemps vacante.

Ces cérémonies préliminaires de l'installation des députés se terminent par une scène digne des temps chevaleresques.

Aussitôt que le bureau définitif est désigné par les votes de la Chambre, le président du bureau provisoire, doyen de l'assemblée, vieillard souvent octogénaire, fait une allocution; et, chose digne de remarque, soit par dépit de quitter la place la plus élevée, soit affaire d'usage, soit convictions personnelles, tous ceux qui, par bénéfice d'âge, ont occupé provisoirement le fauteuil de président n'ont jamais manqué, avant de le quitter, d'incriminer le gouvernement, de gourmander l'opposition, et quelquefois, comme M. Labbey de Pompières dans les dernières années de la Restauration, et MM. Laffitte et Gras-Préville de-

puis la révolution de Juillet, de faire remonter leur critique amère jusqu'à la Couronne. Après cette dernière prérogative, dont il peut user et abuser sans conteste, le président-doyen d'âge passe derrière son fauteuil, attend le président définitif, et l'accueille à son arrivée par une accolade de Judas.

Le nouveau titulaire prend alors place, et fait à son tour une allocution polie, en réponse à la première, à laquelle il ne donne aucune couleur, pour en faire un point de gage de sa future impartialité, gage souvent trompeur. L'assemblée alors, ayant voté, par pure galanterie, des remercîments au président et aux secrétaires du bureau provisoire, dont elle n'a pas toujours à se louer, entre dans l'exercice de ses privilèges, ouvre la lice des travaux et des luttes parlementaires, comme, après les proclamations des varlets et des hérauts d'armes, on ouvrait l'arène des tournois et des joûtes courtoises aux preux chevaliers du moyen âge.

Après ce préambule, nous allons suivre pas à pas les membres de la Chambre dans leurs actes publics et dans leur conduite politique. Allons, amis lecteurs, du courage ; nous avons beaucoup à voir et beaucoup à observer.

I.

Coup d'œil sur le Palais législatif. — Le Portique. — L'empereur et Louis XVIII à la Chambre. — Le Salon des Gardes. — Les marchands de places. — La statue de Colbert. — Le palais de la présidence. — Le jardin de la Chambre. — Les charrois militaires. — L'exposition en 1806. — Le futur ministère des affaires étrangères. — Caractère général de la souveraineté nationale.



I

Dans le quartier le plus beau, le plus élégant et le plus paisible, à égale distance de l'hôtel des Invalides, glorieuse retraite des défenseurs mutilés de la patrie, et des Champs-Elysées, destinés aux ébats joyeux des enfants de Paris, s'élève un palais majestueux qui porte le titre modeste de *Chambre des Députés*.

Bâti au commencement du siècle dernier par la duchesse douairière de Bourbon, ce palais a subi des métamorphoses dans toutes les révolutions politiques du pays. Les assemblées

nationales y pénétrèrent d'abord par la violence, s'y maintinrent au mépris des droits sacrés de la propriété, et finirent par légaliser, par une acquisition en bonne forme, l'usurpation primitive.

La Convention, le Directoire, l'Empire, la Restauration, et surtout la révolution de Juillet, ont successivement agrandi son domaine, et aujourd'hui le palais national occupe tout un quartier de la ville; il forme une cité dans la cité, administrée et gouvernée par ses propres fonctionnaires et officiers; il réunit à la grandeur et à la majesté des monuments religieux, l'élégance et le comfort des châteaux royaux.

On y arrive par les deux rives de la Seine: du faubourg Saint-Germain, séjour presque sépulcral de l'ancienne aristocratie, et du faubourg Saint-Honoré, centre vivant de la noblesse du jour.

Le palais a deux façades: d'un côté, on dirait un temple grec; du côté opposé, c'est un édifice de l'architecture la plus moderne.

Il y a deux entrées principales, deux corps de garde, et deux portiers galonnés à ses portes.

Je vaís vous introduire alternativement par la porte du temple et par la grande entrée du palais.

Traversons d'abord rapidement cette place, appelée tour à tour place Louis XV, place de la Révolution et place de la Concorde. Des souvenirs sanglants et terribles y naissent à chaque pas, malgré l'éclat dont elle brille aujourd'hui.

Là où s'élève maintenant l'obélisque de Luxor, on vit la statue en bronze de Louis XV, puis celle de la Liberté, aux pieds de laquelle furent immolés tous les pouvoirs, les partis révolutionnaires, la noblesse et la royauté. Sur cette même place défilèrent successivement les armées impériales, victorieuses dans cent batailles, et les hordes barbares, qui plantèrent insolemment leurs tentes jusque dans les Champs-Elysées.

Voici un pont de forme élégante qui nous conduit jusqu'au pied du palais; lui aussi a profité de la révolution, car il a été achevé avec des débris de la Bastille. Il n'a pas moins changé de noms que la place que nous quittons; il s'appelle, jusqu'à nouvel ordre, *pont de la Concorde.*

Arrêtez-vous un instant devant ce magnifique portique du palais, surmonté d'un majestueux fronton, si imposant par sa vaste colonnade et la beauté sévère de son architecture; il ne forme cependant qu'une façade bâtarde et mensongère, que l'empereur érigea pour dissimuler l'irrégularité du bâtiment primitif, construit en forme de gros pâté par la Convention, et où siégea d'abord le Conseil des Cinq-Cents.

La façade extérieure fut ornée dans l'origine de huit bas-reliefs qui rappelaient la gloire de l'empereur comme guerrier, comme législateur, comme protecteur des arts, comme restaurateur des autels. On voyait, sur le fronton, Napoléon

à cheval, offrant à la députation du Corps législatif les drapaux autrichiens et russes conquis à la bataille d'Austerlitz. La Restauration fit détruire à coups de marteau ces bas-reliefs, exécutés par les plus grands artistes de France, et l'édifice présenta longtemps l'aspect d'un vieux temple mutilé par des Barbares.

La révolution de Juillet a restauré le monument et y a placé son emblème; le principal bas-relief qui orne le tympan du fronton représente *la France* debout entre *la Liberté* et *l'Ordre*. Elle est accompagnée des *génies* des *Arts*, du *Commerce*, de *l'Agriculture*, de *la Guerre* et de *la Paix*, qui s'harmonisent sans rivalité. Au-dessous de ce bas-relief on lit ces simples mots, gravés en grosses lettres d'or : *Chambre des Députés*. Les deux autres bas-reliefs, sur les murs latéraux de l'avant-corps de l'édifice, ne représentent que des sujets allégoriques.

L'empereur s'était réservé le privilége de monter seul le superbe escalier de trente-quatre

mètres de largeur gardé par deux statues colossales, Minerve et Thémis. Cet escalier mène directement à la salle des séances de l'assemblée nationale, alors nommé simplement Corps législatif. Il s'y rendait entouré d'un brillant état-major, où se confondaient les rois, les princes, les guerriers illustres. Un régiment de guides servant d'escorte se rangeait en bataille dans le salon dit des Gardes, qui donne issue dans l'intérieur et sur le derrière de la salle des séances, de sorte que, par un mouvement militaire facile à exécuter, l'assemblée pouvait être cernée sans qu'aucun de ses membres eût pu s'échapper.

Le Corps législatif, image fidèle de la liberté française à cette époque, ressemblait tant soit peu à celui du dernier royaume de Pologne, dont la liberté et l'indépendance furent mis sous la sauve garde d'un million de soldats barbares dévoués à leur maître, souverain absolu.

A côté du salon des Gardes on trouve la salle

dite impériale, où l'empereur s'arrêtait un instant avant de descendre au Corps législatif. Cette salle, magnifiquement meublée et ornée de sculptures et de peintures dues aux plus grands maîtres, formait un contraste frappant avec celle des séances du Corps législatif, décorée avec la plus grande simplicité.

Louis XVIII adopta d'abord le cérémonial de l'Empire dans ses rapports avec la Chambre des Députés, qui, ayant recouvré son action et son indépendance, reprenait enfin le rang d'assemblée nationale. Le roi s'y rendait entouré de ses gardes du corps. Mais, à partir de 1820, devenu impotent, il convoqua constamment les Chambres législatives dans son palais du Louvre. La Chambre s'assemblait dans une antichambre du palais. C'est un huissier du roi qui l'introduisait dans la salle des séances en l'annonçant comme aujourd'hui on annonce aux Tuileries le conseil d'État ou la Cour des comptes. Elle ne pouvait s'asseoir en présence du roi qu'après la Chambre des

Pairs, et ce n'est pas le roi, mais le grand-maître des cérémonies, qui l'invitait à s'asseoir. Charles X suivit l'exemple de son prédécesseur; seulement, ce qui dans Louis XVIII était une nécessité personnelle, devint chez son successeur une affectation de supériorité sur les pouvoirs législatifs. La nation ne s'y trompa pas, et les protestations de fidélité à la Charte ne lui donnèrent pas le change sur les secrètes dispositions de Charles X.

C'est depuis la révolution de Juillet que la Chambre des représentants du pays se trouve définitivement installée chez elle. Le salon du roi, bien qu'appelé salle du trône, est relégué sur le derrière, au pied de la salle des séances. Quant à la salle des Gardes et au salon impérial, ils n'ont plus revu un seul soldat. Dépouillés de leur magnificence, ils servent aujourd'hui simplement de garde-meuble.

Le salon impérial n'a été ouvert qu'une seule fois, sur la demande de M. Arago, qui eut l'idée, il y a quatre ans, de le choisir pour

y faire l'exposition des merveilles du Daguerréotype, qu'il avait pris sous sa protection.

Nous voilà au pied de la grille qui sépare le portique du quai d'Orsay, où l'on arrive du pont de la Concorde par des trottoirs particuliers ménagés pour la plus grande commodité des législateurs. Mais avant de le franchir, examinons les dehors du palais de la Chambre.

C'est à l'extrémité gauche de cette grille, du côté de la rue de Bourgogne, que vous pouvez voir, les jours de séance publique, le peuple souverain, transi de froid ou trempé par la pluie, attendre patiemment l'heure de son admission dans l'enceinte. Il est le seul qui franchisse actuellement, sans cérémonie, ce majestueux perron par où passaient si solennellement l'empereur et le roi Louis XVIII. Autrefois les gendarmes faisaient sentinelle la veille des discussions importantes pour empêcher le peuple d'arriver dès huit ou neuf heures du soir; il n'était permis qu'à deux ou

trois heures après minuit de prendre rang à la porte d'entrée.

Actuellement ce n'est plus seulement la curiosité irrésistible des débats parlementaires qui attire la foule à la porte du temple législatif; l'industrie parisienne, si habile dans ses calculs, a trouvé là une source de profits en faisant trafic des droits et des priviléges qu'accorde la Charte à ceux qui savent souffrir et attendre.

Une association s'est organisée pour exploiter la curiosité publique; elle a ses règlements, ses chefs, ses agents. Les jours de grande discussion, dès huit heures du matin, la compagnie arrive. Les uns se distribuent les places le long de la grille et font faction; les autres vont, en attendant leur tour, s'abriter sous les portes cochères des maisons voisines. Si quelque curieux débonnaire veut, pour son compte, chercher à pénétrer dans l'enceinte de la Chambre, au premier signal la réserve accourt et envahit les meilleures places. Ce n'est que

moyennant 5 à 10 francs que chaque associé cède complaisamment sa place à l'étranger récemment arrivé à Paris, à l'électeur qui n'a pu parvenir jusqu'à son mandataire, ou à quelque pauvre prolétaire avide d'émotions parlementaires. La somme est intégralement portée chez le marchand de vin du coin, où la distribution s'en fait avec une loyauté parfaite.

De temps en temps, les souverains législatifs reprochent au ministre de l'intérieur de tolérer l'abus de la vente des billets à la porte des théâtres, et cependant eux-mêmes laissent régner à la porte de leur propre palais une industrie qui spécule effrontément sur le plus ou moins d'intérêt qu'ils donnent à leurs représentations extraordinaires, à leurs interpellations d'avance annoncées.

A droite et à gauche de la grille, au-dessus de l'enceinte du palais, se trouvent quatre statues, deux de chaque côté, qui représentent Sully, Colbert, L'Hospital, d'Aguesseau, assis

sur des chaises curules[1]. Ces statues sont en pierre, mais revêtues d'un enduit qui leur donne l'aspect du marbre.

La statue de Colbert a reçu une destination toute spéciale dans cette majestueuse avenue de la Chambre. C'est dans son piédestal même qu'on a construit une chambrette de cinq pieds de haut sur huit de large, avec vitraux à l'intérieur; là se trouve le poste militaire des trente soldats que la garnison de Paris envoie tous les jours pour la plus grande sûreté des législateurs. Ces soldats sont les successeurs des guides et de la garde royale qui occupaient naguère si fièrement le haut du palais. Ceci vous explique mieux que je ne saurais le faire la dif-

[1] Ces deux dernières statues ont donné lieu sous la Restauration à un mouvement oratoire de la plus grande beauté. « *Pour toute vengeance, pour toute punition,* a dit le général Foy en s'adressant à M. de Serre, ministre de la justice, *je vous condamne, Monsieur, à tourner les yeux, lorsque vous sortirez de cette enceinte, sur les statues de L'Hospital et de d'Aguesseau.* »

férence entre le régime impérial et le régime constitutionnel.

Du reste, ce poste est le plus heureux de la garnison et le plus envié. Les soldats n'y restent que pendant les heures des séances; ils ont des bancs commodes, un poële qui ne s'éteint point, des gardes nationaux pour voisins, qui les régalent quelquefois en bons et généreux camarades, et ils ne sont point obligés de présenter les armes aux législateurs. Il serait d'ailleurs fort difficile de les reconnaître, car, individuellement, ils sont vêtus, comme vous et moi, en simples particuliers.

La seule humiliation des soldats du poste Colbert, c'est d'être contraints de s'incliner pour entrer dans leur corps de garde, comme le faisait François Ier pour sortir de sa prison de Madrid. Il est vrai que les Espagnols n'avaient trouvé que ce moyen de forcer leur prisonnier à les saluer, tandis que le célèbre ministre, assis au-dessus de la tête de nos

guerriers, est tout à fait impassible devant les honneurs militaires qu'on lui rend.

A droite, vous voyez en perspective une terrasse qui, sur une étendue de cinq cents mètres, se prolonge le long du quai d'Orsay, et dont la Seine semble le canal naturel. Au milieu de cette terrasse se trouve un petit palais de forme élégante, s'ouvrant sur un jardin à la française : c'est là que demeurait le dernier des Condés. Mais ce palais, qui suffisait à un prince de la famille royale, n'est plus assez beau ni assez grand pour servir d'habitation provisoire au président de l'Assemblée nationale.

Un projet a été présenté dans cette session pour l'agrandir et le restaurer. On doit l'élever d'un étage, couronné de balustres et de groupes sculptés, qui servira uniquement à l'habitation personnelle du président. Le rez-de-chaussée sera meublé royalement pour les réceptions officielles. On unira le palais de la présidence à la Chambre par une vaste et splen-

dide galerie. On sait que la Chambre en a fait l'acquisition du duc d'Aumale, héritier du duc de Bourbon, au prix de 5 millions 450,000 francs.

Le président, qui est le premier fonctionnaire de la Chambre, et dont la charge est annuelle, est traité en véritable prince. Il a ses huissiers, ses domestiques, ses voitures, et une indemnité de 80,000 francs pour ses menues dépenses. Le palais mis à sa disposition est richement décoré, muni de linge, d'argenterie, de toutes les merveilles du comfort, le tout aux frais de l'État.

C'est dans cette demeure vraiment royale que le président donne, chaque semaine, des dîners parlementaires, et, une fois l'an, un bal qui réunit jusqu'à trois mille personnes, et auquel assistent ordinairement les membres de la famille royale et les étrangers illustres qui se trouvent à Paris.

Tout annonce que la Chambre veut noblement et royalement jouir de son vaste domaine.

Elle a accordé généreusement au public l'accès de son jardin et de sa terrasse ; aussi voit-on, par les jours de beau soleil, des bonnes, des myriades d'enfants du quartier, prendre possession des bancs placés à l'ombre des arbres, comme aux Tuileries ou au jardin du Luxembourg, et se confondre familièrement avec les législateurs. Les députés se réfugient souvent dans ces champs-élysées parlementaires pendant l'intervalle des discussions, pour éviter la fatigue des longues séances ou chasser le sommeil importun qui les surprend quelquefois au milieu des discours les plus pathétiques.

On remarque dans le jardin de l'Assemblée nationale plus de laisser-aller que dans les jardins du roi. Les souverains en donnent l'exemple. Ils fument, en se promenant, cigares et cigarettes. Les femmes sont admises en simple bonnet ; les hommes en blouse n'en sont pas bannis, et les chiens peuvent y courir sans être tenus en laisse.

Les communs de cet ancien palais Bourbon, qui s'étendent depuis l'esplanade des Invalides, le long de la rue de l'Université, jusqu'à la place de Bourgogne, occupent une page importante dans l'histoire de cet édifice. Ils logeaient d'abord une colonie de serviteurs de la riche et puissante maison de Condé; plus tard, la Convention y installa les ateliers de l'administration des charrois militaires : plus de trois mille ouvriers y travaillaient jour et nuit à approvisionner les quatorze armées qui combattaient pour l'indépendance et les libertés nationales.

Par un contraste frappant, douze ans après, ils servirent, en 1806, de temple à l'exposition des produits de l'industrie naissante, dont les triomphes, non moins glorieux que ceux de la guerre, sont plus profitables au genre humain. Pour le moment, il s'agit de les transformer en un hôtel destiné au ministère des affaires étrangères. Le projet existe, et la Chambre semble disposée à céder même une

partie de son jardin, le long de l'esplanade des Invalides.

Je ne sais si ce projet est emprunté par esprit d'imitation aux rois absolus de l'Espagne, qui ont voulu toujours avoir dans leur palais le ministère des affaires étrangères (*despacho*); ou si, mue seulement par des idées d'économie, la Chambre veut épargner aux contribuables une dépense de quelques millions. Quoi qu'il en soit, le domaine de la Chambre des Députés, comme vous voyez, avec ses deux palais, leurs pavillons, bureaux, cours, avenues et jardins, forme le plus magnifique établissement qui soit possédé par aucun pouvoir, non-seulement en France, mais en Europe.

La Chambre des Députés est, en effet, entourée de tout le prestige de la royauté et exerce une souveraineté réelle. Ses fonctionnaires et administrateurs sont parfois des princes, des ducs, d'anciens ministres, des généraux, des conseillers d'État, des premiers présidents de cours royales; ses huissiers sont souvent des

capitaines retraités de l'ancienne garde et de l'armée, des employés de l'Etat émérites, presque tous décorés de la Légion-d'Honneur.

Ses deux messagers sont des officiers d'ordonnance, ou, pour parler plus juste, des espèces de *feld-jaegers*, courriers de l'empereur de Russie, qui volent d'un bout de l'empire à l'autre pour porter ses ordres, et font trembler les simples citoyens et les gouverneurs puissants des provinces, dont quelques-unes sont aussi vastes que la France. Seulement, les messagers de la Chambre, ceints d'une large écharpe tricolore, ne font trembler personne et tremblent eux-mêmes lorsqu'ils sont sur leurs jambes, étant la plupart des vieillards cassés ou infirmes. Ce poste même a été occupé par d'anciens députés victimes de l'instabilité de la fortune, et par des officiers supérieurs de l'armée en retraite.

C'est la plus douce sinécure qu'aient jamais créée dans leur cour les souverains absolus ou

constitutionnels. Toute la mission des messagers consiste à porter à la Chambre des Pairs les résolutions de la Chambre populaire, à grossir aux jours de cérémonie le cortége du président. En effet, un messager peut être aveugle, puisqu'un huissier le précède; manchot, puisqu'une main lui suffit pour porter sa dépêche; boiteux, puisqu'il est transporté dans une voiture à la livrée de la Chambre.

Une compagnie de vétérans est en permanance aux ordres de la Chambre. Chaque jour la garde nationale et la ligne lui envoient des postes d'honneur. Elle seule, comme les anciens souverains de France, ne quitte jamais son palais; elle ne rend de visite à personne.

Cependant, après les trois journées de juillet, en 1830, elle se rendit en masse auprès du duc d'Orléans pour lui porter sa nomination à la lieutenance-générale du royaume. M. Laffitte, alors malade, était en tête dans une chaise à porteurs; M. Benjamin Constant, in-

firme depuis longtemps, fermait la marche dans une autre chaise à porteurs. Cet étrange cortége était suivi des flots d'une population enthousiaste que plus d'un monarque absolu aurait enviée.

La Chambre se fait représenter ordinairement par des députations auprès du roi et des princes du sang et aux funérailles des hommes illustres ou de ses propres membres. Le roi se rend en personne dans son enceinte. La Chambre des Pairs tout entière se réunit à elle dans les occasions solennelles. Tous les corps constitués viennent chez elle lui présenter leurs hommages. Elle ne se borne pas seulement à exercer son omnipotence dans les grandes occasions, à changer la constitution du pays, à établir une dynastie nationale, à mettre les ministres en accusation, à décider de la guerre ou de la paix, à voter tous les ans un milliard et demi d'impôts; elle sait encore descendre avec intelligence et fermeté dans les petits détails de son intérieur; elle sait, comme l'em-

pereur Napoléon, le plus puissant et le plus absolu monarque qui ait gouverné les destinées d'un grand peuple, régler les cérémonies, l'étiquette de sa cour, prescrire les devoirs de ses serviteurs, leur donner la livrée qui convient à sa représentation extérieure.

Ainsi, tout récemment, aussitôt qu'elle eut pris possession du jardin qu'elle tenait en fermage du duc d'Aumale, sans perdre de temps, comme vous pouvez le croire, dans des discussions oiseuses, elle institua trois gardes surveillants pour la police de son jardin. Elle leur donna l'épée, l'épaulette, le chapeau à trois cornes, à l'instar de ceux des châteaux royaux, dont ils ne se distinguent que par ces simples mots, gravés sur les boutons de leur uniforme : *Chambre des Députés*, et elle croit même, dans sa simplicité, que cette modeste devise l'emporte de beaucoup sur les nobles écussons où s'étalent les fleurs de lys et les couronnes royales.

Quel aveuglement !

II

Entrée privilégiée du Palais. — Mon ancien camarade ex-capitaine de la garde suisse. — Vestibule. — Serviteurs de la Chambre. — Salle des Pas-Perdus. — Salle des quatre colonnes.

II

J'étais arrivé à la grille en fer en avant du portique, et je me tenais près de la porte d'entrée, attendant pour pénétrer dans le palais législatif que la foule privilégiée qui se pressait en cet endroit s'écoulât, lorsqu'un homme s'approcha de moi, et, me frappant doucement sur l'épaule, me dit d'une voix amicale :

« Vous ici, Slave ! »

Je me retourne et reconnais mon camarade suisse de l'armée d'Afrique, mon ancien compagnon d'infortune à Paris. Sa toilette me ré-

véla sa triste destinéee; son habit noir, râpé, luisant, était boutonné jusqu'au menton. Son col militaire lui serrait le cou à lui faire sortir les yeux de la tête et augmentait encore la rougeur de sa figure, naturellement colorée. Mon malheureux ami ressemblait dans cette tenue à un Cid ou à un Tancrède de province en disponibilité qui, dépouillé des oripeaux royaux, conserverait encore sur ses tempes saillantes le rouge postiche des coulisses.

« Comment ! vous à Paris, m'écriai-je ; je l'ignorais.

— Oui, mon ami, depuis trois mois j'arpente les rues de cette capitale ; j'avais obtenu, après ma rentrée d'Afrique, une demi-solde pour cinq ans. Ce terme étant expiré, mes blessures guéries, je me trouve Gros-Jean comme devant et à bout de ressources. Je viens ici courber la tête, ajouta-t-il en baissant la voix avec ironie, devant ce pouvoir omnipotent, et solliciter quelques légers à-compte sur l'arriéré de ma pension comme ancien légionnaire.

— Mais pourquoi, répondis-je, n'avoir pas cherché un emploi quelconque dans une administration publique?

— J'ai frappé vainement de porte en porte à tous les ministères, mais je n'ai pu encore trouver le secret d'humaniser les cerbères qui les gardent. Je vais cependant recourir à la protection de mon ancien colonel, qui est député, et je le guette ici au passage depuis une heure, car je n'ai pas de billet d'entrée.

— Venez avec moi, » lui dis-je. Et, le prenant sous le bras, nous franchîmes la porte. Les personnes qui nous précédaient étaient obligées d'exhiber et de soumettre au contrôle du portier leurs billets carrés, sphériques, triangulaires, que varie à l'infini la chancellerie de la Chambre pour dérouter la fraude. Ce fonctionnaire s'approchait de mon camarade pour lui faire subir l'inspection commune, lorsque le voyant à mon bras il s'éloigna aussitôt, et, portant la main au chapeau, il nous salua militairement; je lui

rendis son salut comme à une vieille connaissance.

« Parbleu, me dit mon ancien camarade en quittant mon bras brusquement et me toisant avec étonnement, seriez-vous un des quatre cent cinquante-neuf? »

Je souris de sa surprise.

« Depuis quatre ans, lui dis-je, que je viens ici, j'ai appris l'art si facile de corrompre et de suborner. Ce portier est un ancien soldat de l'empereur ; il défila devant les trois souverains à Tilsitt; il assista à la grande débacle de 1812, dont il revint les pieds à demi gelés. Il fut un des derniers sur le champ de bataille, le jour du grand deuil de la France, à Waterloo. Il garda fidèlement le culte de son empereur. Regardez-le, il porte son chapeau carrément sur le front comme Napoléon à Austerlitz, et cache son habit galonné sous l'ample redingote historique ; il a à peu près l'âge qu'aurait aujourd'hui l'empereur. Quoiqu'il soit encore vert, les fatigues et les ans ont courbé sa taille;

mais rappelez-lui Iéna, Friedland, Wagram, et vous le verrez se redresser sous l'impression de souvenirs glorieux.

« Lorsque je faisais la queue comme les autres avant d'avoir mes entrées de faveur, je venais souvent causer avec lui de ses campagnes. J'écoutais volontiers ces intarissables histoires, qui, dans la bouche d'un vieux soldat, ne sont jamais sans charmes. Il me montra ses états de service avec un légitime orgueil. Bref, je conquis sa confiance et son amitié; dès lors, la grande porte du Parlement me fut ouverte en tout temps sans contrôle. En passant, je lui dis : *Honneur à la garde impériale!* et suivant la saison j'ajoute : *Voici un temps de Bérésina*, ou : *Il fait chaud aujourd'hui comme à l'île Lobau.* — *C'est vrai*, me répond-il, et il me laisse passer, en me faisant un salut bienveillant. Il croirait m'injurier en me demandant mon billet. Un soldat comme moi, qui a combattu en Pologne, en Espagne, qui a chevauché sur le dromadaire d'Afrique, qui parle

de l'empereur avec respect et porte la moustache retroussée, n'est point homme à compromettre un vieux camarade, à l'exposer aux reproches de ses chefs. Oui, certes, ce digne homme a raison ; j'aimerais mieux me laisser dix fois chasser de la Chambre que de lui causer le moindre déplaisir ; aussi suis-je toujours muni d'une carte, d'une lettre, d'un laissez-passer quelconque de l'un des puissants du jour, pour justifier de mon droit auprès du premier huissier ou questeur récalcitrant. Ainsi, mon cher ami, vous pouvez vous accrocher aux basques de mon habit ; ne craignez rien : je ne débuterai pas dans mes fonctions de *cicerone* par une fraude ou un subterfuge indigne d'un ancien soldat. »

Tout en causant, nous prîmes à droite et entrâmes dans une petite cour séparée par une grille de la terrasse du Palais-Bourbon. Avant de monter les quelques marches qui conduisent au vestibule, nous jetâmes un coup d'œil sur le corps de garde de la milice na-

tionale, d'où sortaient un caporal et quatre soldats-citoyens, factionnaires désignés pour les principales portes de la salle des séances. C'est la seule force armée admise dans l'intérieur du palais législatif. Nous remarquâmes la tenue des gardes nationaux. Ils ne manquaient point d'une certaine allure militaire; quoique de haute taille et la tête surmontée d'un gigantesque bonnet à poil, ils sortaient sans être obligés de courber la tête; leur corps de garde vaste et commode contraste avec celui de la troupe de ligne, qui, tout entier, y compris le ministre Colbert qui l'écrase, s'y tiendrait facilement à l'aise, comme le tombeau de l'empereur sous le dôme des Invalides.

A côté de ce corps de garde, dans un corridor obscur, nous vîmes, assis sur des bancs, plusieurs hommes, la plupart vieux et infirmes, ressemblant assez aux pauvres souffreteux réunis, les jours de fête, aux portes des églises.

« Que font là ces malheureux? me dit mon ami suisse, que ses propres infortunes disposaient à la pitié.

— Ce sont, répondis-je, les Mercures des journaux de Paris et de l'étranger. Ce sont eux qui portent à chaque journal les récits exacts ou supposés de trente à quarante célérogriffes appelés sténographes. L'espèce d'antre sans fenêtre où ils se tiennent, humide et froid malgré le poële qu'on vient d'y mettre, est leur demeure pendant les longues séances d'hiver. Il conduit par de nombreux détours et un étroit escalier en bois, de soixante-dix marches, à la tribune des agents les plus rapides du quatrième pouvoir de l'État : la presse. »

Nous ouvrons enfin la première porte du palais ; à celle-ci en succède une autre ; nous la poussons et nous sommes dans un vestibule de forme circulaire où se trouvent quatre serviteurs de la Chambre, chamarrés et galonnés. Ce vestibule conduit d'un côté aux tribunes hautes ménagées dans le cintre de la salle des

séances. Là se précipitait la foule privilégiée de la seconde catégorie, qui n'est pas admise plus loin dans l'intérieur du palais. Les hommes, les femmes couraient à l'envi, cherchant une petite place, le moindre petit coin, d'où ils contempleraient tant bien que mal la majesté des souverains en exercice.

A la droite du vestibule, se trouve chauffé par un grand poële ce long boyau provisoire qui sert de communication entre le palais législatif et la présidence.

Cependant tous ceux qui, comme nous, entraient dans ce premier vestibule, furent aussitôt dépouillés, l'un de sa canne, l'autre d'un parapluie, celui-ci d'un paletot, celui-là d'un manteau; car, il faut bien le dire, ces obligeants serviteurs de la Chambre se font payer leurs petits services comme à l'entrée de tous les théâtres de Paris. Nous seuls nous passons sans être arrêtés; on nous fait placer, on nous salue, toutes les portes s'ouvrent devant nous. Mon camarade de plus en plus étonné :

« Vous m'abusez; vous êtes un des quatre cent cinquante-neuf?

— Non, mon ami, je suis tout à fait étranger à la maison.

— Mais alors, comment expliquer?...

— Il y a plus; je voudrais offrir une récompense à ces serviteurs empressés qu'ils la refuseraient avec humeur. Ils en auraient cependant grand besoin, car la générosité publique concourt en partie à assurer leur existence.

« Chose bizarre, la Chambre, dont les heureuses décisions n'ont certes pas peu contribué à donner à ce pays la prospérité dont il jouit, a, comme toutes choses dans ce bas monde, ses faiblesses et ses imperfections. Individuellement, les députés sont bons, humains, généreux, protecteurs ardents de leurs commettants, et aucun Slave, aucun réfugié ne me démentirait sans ingratitude. Déjà, sous la Restauration, ils ont proclamé fièrement cette belle maxime, digne d'être gravée en lettres

d'or à la porte de leur palais : *La France est ouverte à toutes les infortunes.* Pour moi, personnellement, j'ai reçu de leur part des preuves de bienveillance et de sympathie, sans distinction d'opinions politiques, ce qui me fait croire qu'aucun d'eux ne sera assez méchant pour dénoncer mes faits et gestes constitutionnels à Sa Majesté l'autocrate de toutes les Russies.

« Cependant, parfois la Chambre, lorsqu'elle est réunie, se laisse emporter par une exagération d'amour-propre irréfléchi, et mérite très-souvent d'être ramenée au sentiment de la justice et de la vérité. C'est qu'elle n'est point infaillible comme les monarques de droit divin.

« Ainsi les législateurs ont très-sagement obligé le gouvernement à introduire l'ordre et la régularité dans toutes les branches de l'administration publique, à fixer d'une manière immuable le nombre de leurs employés ; ils règlent chaque année avec un soin scrupuleux

les recettes et les dépenses de l'État et blâment sévèrement les ministres pour la moindre prodigalité. Mais ne leur parlez pas d'arrêter leur propre budget et de donner des bases fixes et définitives au service intérieur de leur palais. Voilà quatorze ans qu'ils s'y emploient avec un zèle fort méritant sans doute, mais infructueux.

« Aussi tous ces serviteurs, jeunes et vieux, que vous voyez de planton devant chaque porte et dont le nombre dépasse trente, sont des extra, des temporaires, des surnuméraires, des suppléants de surnuméraires, des adjoints aux suppléants, des aspirants aux adjoints, recrutés dans toutes les parties de la France. Ce sont des ouvriers sans travail, des domestiques sans place, d'anciens soldats sans gîte ni pain, placés ici par l'intervention du député de leur localité et venus souvent à sa suite : ils remplissent durant la session les fonctions de valets de pied, de garçons de salle, de maîtres d'hôtel, de grands échansons. La session terminée, on leur prend

leurs habits galonnés, et vite on les chasse du palais constitutionnel, dont ils faisaient le plus bel ornement. Ils retournent à pied, la besace au dos, ou sur l'impériale d'une diligence, en bons et fidèles Sanchos constitutionnels, à la suite de leurs patrons, dans quelque village ignoré, où ils attendent impatiemment la nouvelle session qui les ramènera à leur poste.

« Un jour, ces serviteurs nomades me prirent pour confident de leurs justes doléances. J'avais accès près d'un noble et généreux ami, directeur d'une petite trompette en deux feuilles volantes de papier timbré à cinq centimes. J'écrivis quelques lignes en leur faveur. Mon intervention ne leur fut d'aucune utilité; mais eux, reconnaissants de l'intention, m'en ont gardé souvenir et paient mes bons sentiments à leur égard en attentions journalières. Je n'ai aucun droit aux faveurs qu'ils m'accordent; leur consigne est de n'ouvrir la porte qu'aux députés; je saisis donc toujours pour entrer

l'instant où l'un de ces potentats passe, car il me répugnerait de me prévaloir des honneurs qui ne me sont pas dus. Je n'ai jamais été chaud partisan d'aucune légitimité, mais je professe un profond respect pour les droits acquis. Aussi, dans mes jeunes amours, n'ai-je jamais adressé d'hommages aux beautés enchaînées par des liens indissolubles. »

Nous entrâmes dans une grande salle, éclairée par cinq immenses fenêtres donnant sur le parc du Palais-Bourbon. Les parois, les cadres et les frises des portes sont revêtus de stuc. Deux groupes en bronze, de grandeur naturelle, sont placés aux deux extrémités de la place. L'un est une copie du Laocoon, qui se prête si bien à toutes les interprétations : pour les uns, le serpent qui enlace le malheureux père et ses enfants figure l'opposition tourmentant le pouvoir et le poursuivant de son venin ; pour les autres, c'est la constitution se débattant sous les étreintes du pouvoir. Grâce à ces deux interprétations contradictoires, le

Laocoon reste paisiblement en place et nul ne lui cherche querelle.

L'autre groupe rappelle un trait bien connu de l'histoire romaine. Arrie, après s'être poignardée, présente son stylet à son mari, Pœtus, emprisonné par Néron, lui enseignant, par son exemple, à échapper à la tyrannie par une mort volontaire.

Ce sujet emblématique, je l'avoue volontiers, m'était complétement inconnu avant mon arrivée en France. Il est impitoyablement banni de tous les musées et établissements publics de la Russie, mais le mot si naturel et si sublime d'Arrie est gravé dans les cœurs des malheureux Slaves, des Circassiens indomptables et de quelques nobles Moscovites éclairés, impatients d'un joug humiliant. C'est l'opposition contre laquelle toute l'au tocratie de l'empereur Nicolas est restée tou jours impuissante.

Deux grandes portes font communiquer cette salle avec l'intérieur du palais. L'une

mène à celle des séances, l'autre conduit aux tribunes basses qui ne reçoivent que les privilégiés de la première catégorie. Entre ces deux portes est placée la statue de Minerve, de grandeur colossale, donnant le signal des jeux Olympiques. Elle tient les deux mains levées prêtes à frapper pour donner le signal de la lutte. La foule réunie dans la salle offre en effet l'empressement, le désordre et la curiosité qui devaient régner aux jeux olympiques, lorsque les concurrents entraient en lice.

La statue de Minerve a remplacé le buste de Mirabeau, qui donnait jadis son nom à cette salle. Pourquoi l'a-t-on fait disparaître ? Est-ce que la présence du fougueux tribun effrayait les timides orateurs ? Est-ce que leur vertu se scandalisait de ses vices ? Quoi qu'il en soit, cette salle, après avoir été appelée pendant quelque temps salle de la Paix, ce qui contrastait assez mal avec le bruit

qui s'y fait, a définitivement gardé le nom de salle des Pas-Perdus.

« Quoi! me dit mon ancien collègue, c'est là la célèbre salle des Pas-Perdus?

— Non, lui répondis-je, voyant qu'il n'avait pas eu dans sa vie plus de rapports avec la justice qu'avec le corps législatif. Celle dont vous parlez est au Palais de Justice et n'offre aucun trait de ressemblance avec celle-ci. Dieu vous garde de faire connaissance avec elle, autrement qu'en curieux!

« Le lieu où nous sommes inspire, Dieu merci, des idées moins sombres. C'est la salle d'audience, ou, pour mieux dire, la véritable salle du trône des princes parlementaires. La foule des solliciteurs vient déposer ici, sur ces banquettes disposées tout autour de la salle, ses humbles hommages aux législateurs dont elle invoque souvent la haute et puissante protection.

En ce moment un roulement de tambour

se fit entendre des deux côtés de la salle.

« La séance va s'ouvrir, dis-je à mon ancien camarade; vous allez assister à la cérémonie de l'entrée du président, le seul auquel on rend ici les honneurs royaux. »

Bientôt nous vîmes défiler par les portes opposées deux détachements de vétérans et de garde nationale. Les vétérans prirent position dans le vestibule; les gardes nationaux firent halte dans la salle même où nous étions.

L'officier de la milice citoyenne était un tout jeune homme récemment nommé par ses concitoyens. Tout en lui décelait l'embarras et l'inexpérience. Il devait former la haie depuis le vestibule jusqu'à la porte d'entrée de la salle des séances. Cette manœuvre si facile s'exécuta mal, il y eut même un moment de confusion dans les rangs. Mon ami s'en montra fort scandalisé; il allait me faire part de ses remarques, mais il s'abstint en voyant avec quelle docilité obéissaient à ce jeune homme les soldats citoyens, parmi lesquels il

reconnut des fonctionnaires publics et d'anciens capitaines de la garde impériale décorés de la main même de l'empereur.

« Vous voyez, lui dis-je, combien le principe électif et populaire a jeté de profondes racines dans ce pays. Dans quelle société trouveriez-vous l'égalité mise aussi heureusement en pratique? C'est le fruit du temps et de la civilisation.

« Cela me rappelle que dans mon pays, il y a soixante ans, lorsque l'invasion menaçait d'engloutir les dernières traces de sa nationalité, on essaya, pour associer plus intimement toutes les classes de la population à la défense de la patrie, de fondre dans les mêmes corps la caste privilégiée et les paysans ses vassaux; mais les esprits n'étaient pas mûrs pour cet heureux amalgame. Aussi les officiers, afin de ménager l'orgueilleuse susceptibilité de leurs soldats nobles, étaient-ils obligés d'employer cet étrange commandement : « Messieurs les no-

« bles, ayez la bonté de vous mettre au port « d'armes, et vous, canaille, *portez armes!* » et cependant il s'agissait du salut de la patrie! tant il est vrai que l'orgueil du rang l'emporte, même dans les plus nobles âmes, sur tout autre sentiment, lorsque l'éducation n'a pas effacé des préjugés enracinés!

« Je dois dire, cependant, pour l'honneur de la génération actuelle, que, dans la dernière lutte, les nobles, renonçant à leurs ridicules prétentions, ont rivalisé de patriotisme et d'abnégation avec toutes les classes de la nation. On vit un puissant seigneur du duché de Posen, ancien officier de la garde impériale, refuser grades et commandement et servir comme simple soldat. Il fut tué à la bataille de Grochow. Un autre, dont les propriétés formaient un territoire aussi vaste que les grandes principautés allemandes, combattit jusqu'à la fin, comme soldat, dans le régiment qu'il avait levé à ses frais. »

Le président sortit de ses appartements,

précédé de deux huissiers décorés et des messagers de la Chambre. Quatre secrétaires honoraires, membres de la Chambre législative, et le secrétaire de la présidence, fonctionnaire rédacteur des ordres du jour, le Berthier des armées parlementaires, formaient le cortége du président. Lorsqu'il approcha du vestibule, le commandant de la garde nationale fit présenter les armes aux deux troupes formant la haie; les tambours battirent aux champs comme devant le roi. Les deux officiers se placèrent, l'un à la droite du président, l'autre à sa gauche, et l'accompagnèrent jusqu'à la porte de la salle des séances, où personne en armes ne doit entrer.

Après cette cérémonie, qui fit une vive impression sur mon ami, nous quittâmes la salle des Pas-Perdus pour entrer dans celle des quatre colonnes, qui y est contiguë, et qui ouvre sur la grande cour du côté de la place de Bourgogne. Cette salle est la grande antichambre du palais législattf; c'est là que viennent s'en-

tasser les personnes qui sollicitent des billets d'entrée ou un instant d'audience des députés. Deux tables, dispcsées aux extrémités de la salle, leur servent de bureau, où ils inscrivent sur de petits carrés de papier leurs noms et le motif de leur visite. Ces billets sont remis d'abord aux garçons de cette salle, qui les portent aux garçons de la salle des Pas-Perdus, lesquels les remettent aux garçons de la salle des séances; ces derniers les transmettent aux huissiers, qui les présentent enfin aux députés. On ne s'étonnera pas si, passant par tant de mains, cette correspondance s'égare parfois, et si de pauvres solliciteurs attendent souvent plusieurs heures avant d'avoir la réponse désirée.

La salle est grande et belle ; le plafond s'appuie sur quatre colonnes de style corinthien d'une noblesse sévère, mais elle est humide et froide; jamais elle n'est chauffée, précaution sage pour chasser les désœuvrés. Tout son ameublement consiste en quelques bancs re-

couverts en drap sur lesquels prennent place les pétitionnaires. On remarque d'abord dans cette salle deux statues qui décoraient celle de la Convention; l'une est la Victoire qui découvre le Génie; l'autre Cérès, tenant la corne d'abondance. Sous le régime du Directoire, elles furent expulsées du sanctuaire de la souveraineté nationale, et, il faut en convenir, elles le méritaient bien, car elles avaient menti à leur emblème.

Vit-on jamais, d'ailleurs, la Victoire découvrir le Génie? N'est-ce pas le Génie qui la procure? Quant à Cérès, à laquelle la Commune de Paris sacrifia jusqu'aux magnifiques carrés des Tuileries pour y planter des pommes de terre, n'avait-elle pas laissé les Parisiens se massacrer à la porte des boulangers sans obtenir un peu de pain?

Je suis bien plus disposé à plaindre le sort des quatre autres statues qui languissent dans cette salle, où, depuis la révolution de Juillet, elles sont reléguées injustement.

O Lycurgue, Solon, Brutus! et toi, vieux Caton, deviez-vous vous attendre, après avoir orné la salle des Cinq-Cents et celle du Corps Législatif, à figurer sans gloire au milieu de cette foule sollicitante et ennuyée, qui, pour se venger d'une trop longue attente, salit votre robe à longs plis, et prodigue l'outrage à vos formes antiques?

En ce moment, mon Helvétien, ayant rencontré un de ses anciens collègues de la garde suisse, postulant comme lui son arriéré de traitement de la Légion-d'Honneur, se rendit avec lui dans un café voisin pour causer du temps passé. Je rentrai dans la salle des Pas-Perdus, qui commençait à se remplir de députés, de journalistes et d'hommes politiques, et j'allai prendre place dans le coin reculé où, depuis plusieurs années, rêvant à mon malheurenx pays opprimé par des soldats barbares, j'étudie les grandes et les petites affaires d'un pays libre, éclairé et puissant.

III

La salle d'audience des députés. — Les députés, leurs courtisans et leurs solliciteurs. — La fille d'un émigré espagnol.

III

La salle des Pas-Perdus, comme autrefois à Versailles l'Œil-de-Bœuf, se remplit, chaque jour de séance, d'un flot grossissant de courtisans empressés. Seulement, les souverains de ces lieux ne craignent pas de se mêler aux courtisans et vont souvent au-devant de leurs admirateurs. La familiarité y rapproche les distances, et les rangs sont tellement confondus qu'il est même difficile, au milieu de la confusion et du pêle-mêle qui y règnent, de distinguer tout d'abord les députés entre les visiteurs.

Les députés sont en général simples, modestes, et très-empressés avec ceux qui les approchent. Après s'être débarrassés de leurs chapeaux et de leurs pardessus dans les vestiaires et dans les couloirs de la Chambre, ils circulent au milieu de la foule, la tête découverte, avec laisser-aller et bonhomie. Leurs interlocuteurs, au contraire, mettent rarement chapeau bas en les abordant, même lorsqu'ils viennent solliciter leur protection, tant les formalités de la politesse sont bannies de ces lieux consacrés aux affaires sérieuses.

Beaucoup de députés se font les introducteurs et les *cavaliere serviente* des dames, souvent aimables et gracieuses, qui envahissent les tribunes réservées les jours de grandes discussions. L'arrivée de ces dames dans la salle des Pas-Perdus est l'indice certain qu'un orateur renommé doit monter à la tribune.

L'heure qui précède l'ouverture d'une séance importante offre un tableau animé et plein d'intérêt. La plupart des spectateurs, après avoir

arrêté leurs places, et ceux qui n'ont pu en trouver, se tiennent sur le passage des députés dans la salle des Pas-Perdus, comme les dandys espagnols aux portes des églises pour saisir à la sortie un regard de quelque rare beauté, qui se voile d'autant plus qu'elle veut être suivie et remarquée. Ils veulent présager l'importance des débats qui se préparent en étudiant la physionomie des principaux membres de l'assemblée, qu'ils accueillent quelquefois par des observations malignes, des saillies piquantes, des sarcasmes mordants prononcés à demi voix.

L'entrée du maréchal Soult produit toujours une certaine sensation; il vient très-souvent à pied suivi d'un domestique. L'illustre guerrier, par une attention respectueuse pour la souveraineté populaire, découvre son front noble et élevé avant même d'entrer dans la salle des Pas-Perdus. Après avoir remis sa canne au valet de pied, il traverse lentement la salle en boitant, par suite d'une blessure qu'il reçut, il

y a quarante-quatre ans, au siége de Gênes. La foule s'écarte à son approche; personne ne lui tend la main, tout le monde le salue. Son air martial, ses cheveux blanchis au service de l'Etat, son attitude grave et digne imposent le respect.

M. Guizot entre-t-il : on se presse sur son passage, on le suit, on cherche à deviner sur ses traits l'énergie et la fermeté qu'on attend de lui dans la discussion; mais ordinairement il glisse dans la salle d'un pas rapide, couvert d'un chapeau qui ombrage la moitié de sa figure, et disparaît dans les couloirs, déconcertant les indiscrets par la promptitude de sa traversée. Cependant, vers la fin de la session, lorsque toutes les questions de politique extérieure sont déjà résolues et que ses collègues restent sur la sellette pour quelques crédits ou des lois de peu d'importance, M. Guizot fait ses entrées triomphalement. Le chapeau en arrière, le visage et le front découverts, les mains dans ses poches, il s'avance lentement,

reçoit des compliments, dit des adieux à ses amis toujours pressés de s'en aller, et donne des poignées de main. M. Guizot est toujours dans une tenue sévère : il porte l'habit noir; je ne lui ai jamais vu de cravate ni de gilet de couleur.

M. Thiers est au contraire toujours mis avec assez de recherche et d'élégance, mais sans prétention. Quand M. Thiers est au pouvoir, comme M. Guizot il fend la foule et passe; mais, depuis les deux dernières sessions, l'entrée de M. Thiers, chef de l'opposition, est très-bruyante. Suivi de plusieurs de ses amis politiques, il voit à chaque pas grossir son cortége. On l'arrête, on lui parle, on l'apostrophe; il répond avec une politesse brève et sèche comme s'il avait hâte de se débarrasser des importuns. Il prend un de ses collègues sous le bras, ou l'un des rédacteurs de journaux soumis à son influence, et s'enfonce dans des salles écartées ou dans les couloirs des tribunes publiques pour causer tout à son aise. M. Thiers

entre-t-il dans la salle des séances, il se détache de son cortége comme un général de son état-major. Personne ne lui conteste la prééminence; mais, dans sa suite, il s'engage une lutte de politesse qui n'en finit souvent pas. D'ordinaire, c'est M. de Rémusat qui, après M. Thiers, franchit le premier la porte. M. Duvergier de Hauranne passe ensuite; celui-ci, quoiqu'il n'ait fait partie d'aucun ministère, prend le pas sur M. Billault et M. de Malleville, tous deux ex-sous-secrétaires d'Etat.

M. le comte Molé a la tenue et l'attitude d'un homme d'Etat, d'un grand seigneur d'autrefois. Il n'a autour de lui ni aides de camp, ni amis, ni familiers; il a quelques collègues, mais point d'égaux, et les courtisans, qui ne lui manquent pas lorsqu'il est au pouvoir, se tiennent à distance. Sa démarche est grave, solennelle; sa parole, toujours polie, toujours réservée, est froide, saccadée, et parfois monotone. Il traverse cette salle d'un pas lent et mesuré; il passe au milieu des groupes agités et

bruyants sans y faire la moindre attention. Quelquefois il répond aux compliments qu'il ne peut éviter ou aux questions embarrassantes, mais sans qu'aucun mouvement, un geste ou un regard puisse faire deviner aux plus habiles ses sentiments ou ses impressions du moment. Il salue tout le monde avec politesse, mais sans empressement, et plus encore les petites gens qui envahissent cette salle que les illustrations de ces lieux; il sait du reste capter la confiance et la sympathie de tous ceux qu'il veut se concilier, par ses manières et son affabilité, dans des entretiens intimes, ménagés avec soin, qui forment le secret de sa puissance.

M. Berryer aime à paraître et à se promener dans cette salle, et à y recevoir des compliments et des hommages. Il est le centre d'un cercle d'admirateurs et de courtisans de sa grande renommée, mais on remarque cependant dans ses cortéges improvisés plus de personnes du dehors que de députés. M. Berryer porte son habit bleu historique militairement boutonné

jusqu'au haut, ce qui lui donne un air sévère et martial.

M. de Lamartine paraît rarement dans cette salle et s'y arrête peu. On le voit quelquefois, rêveur et mélancolique, marcher seul depuis le vestibule jusqu'à la salle d'attente pour chercher ses solliciteurs, qui le font sortir parfois, sous prétexte d'obtenir des billets, mais en réalité pour pouvoir mieux contempler les traits de l'illustre poëte. M. de Lamartine, en bon seigneur, accueille avec beaucoup d'affabilité ces visiteurs et cause avec eux avec bienveillance et familiarité.

M. Dupin lance en passant quelques paroles brèves, quelques flèches aiguës contre ses amis et ses ennemis, et tandis que ses jets d'esprit volent de bouche en bouche et donnent lieu à de nombreux commentaires, il est déjà dans la salle des séances ou dans celle des conférences. S'il daigne s'arrêter un instant ici, son cercle grossit, on l'écoute, et un rire bruyant accueille ses spirituels lazzis.

L'entrée de M. Odilon Barrot est toujours solennelle ; son regard est fier, ses allures sont magistrales. Le chef de la gauche semble porter sa tête avec respect. Il ne va au-devant de personne, ne paraît pas s'apercevoir des hommages dont il est l'objet, parle haut et laisse tomber ses paroles avec indifférence.

M. Dufaure est le seul député marquant qui ne s'arrête point dans la salle des Pas-Perdus. Il la traverse rapidement, la tête baissée. Il garde toujours un front soucieux, un visage impénétrable. Je ne l'ai jamais vu sourire ni causer dans un groupe, comme s'il craignait d'être pris pour un factieux. Il ne veut pas qu'on le soupçonne de conspiration ni même de coalition, et cependant il a abandonné tour à tour ses amis de l'opposition, ses amis conservateurs, et, dans l'isolement qu'il s'est fait, il a été à lui seul l'opposition la plus dangereuse de la Chambre.

Rangez-vous un peu, faites place, je vous prie, à ce député qui passe inaperçu et s'ef-

force à percer la foule. C'est l'homme le plus populaire de France, c'est le mandataire du peuple qui a eu constamment le plus d'élections. Il a été ministre dans les moments les plus critiques. M. Dupont (de l'Eure), au pouvoir comme dans l'opposition, a conservé toujours son caractère et ses convictions. Le plus âgé après M. Gras-Préville, le plus ancien membre de la Chambre, M. Dupont (de l'Eure) est toujours simple dans sa tenue, modeste et indulgent envers ses adversaires, fidèle et obligeant à l'égard de ses amis, bon et affable pour tous. A le voir, personne ne dirait qu'il a été ministre, mais tout le monde serait d'accord que ce doit être un brave et honnête homme.

Le député qui a laissé les souvenirs les plus agréables dans cette salle des audiences parlementaires, c'est feu Garnier-Pagès. Il s'y tenait beaucoup plus que dans celle des séances. On le faisait sortir jusqu'à vingt fois dans le cours d'une séance. Il accourait, sans tarder, à l'appel de ses amis. Garnier-Pagès

n'était point exclusif. Il causait aussi familièrement avec ses adversaires qu'avec ses partisans, avec de jeunes enthousiastes des opinions républicaines, qu'il professait hautement, qu'avec des légitimistes ou les défenseurs décidés du gouvernement actuel. Aussi avait-il des ennemis politiques, mais point d'ennemis personnels.

M. Laffitte, que j'ai vu si souvent parcourir cette salle plein de force et de santé, la traversait lentement, marchant sur la pointe des pieds, comme l'eût fait un vieux chambellan émérite au milieu des jeunes courtisans du palais de Versailles. Il portait habituellement un habit vert foncé, un gilet jaune, des bas blancs et des souliers vernis. Malgré ses soixante-seize ans, il ne se servait ni de canne de lunettes. Il se tenait droit, la tête haute et fière, saluant poliment, mais sans affectation, les rares amis qui, dans ces derniers temps, se rendaient au-devant de lui. C'était la figure la plus aristocratique après M. de

Lamartine et la plus vénérable après le maréchal Soult.

M. Arago formait un contraste frappant avec M. Laffitte. Ces deux hommes, unis par des vues et des sentiments communs, aimaient à se rencontrer dans cette salle et à s'y entretenir. Autant M. Laffitte se distinguait par une tenue soignée, autant M. Arago se fait remarquer par la négligence de sa toilette. Vêtu d'une longue redingote noire boutonnée jusqu'au haut, l'illustre astronome porte en désordre ses cheveux gris, qu'il laisse tomber en boucles sur ses épaules. Il représente à mes yeux le type de ces premiers législateurs de l'Assemblée constituante, dont le burin des graveurs nous a conservé les traits. Il se promène très-souvent dans la salle, couvert d'un grand chapeau, parlant avec animation aux personnes qui l'abordent, et dont la plupart sont des savants anglais, allemands ou américains, qui viennent le relancer jusque dans cette antichambre de l'assemblée nationale.

M. Cormenin portait à peu près le même costume que M. Arago : longue redingote fermée, pantalon sans sous-pieds, cheveux longs et grisonnants, mais ramenés avec soin en arrière. Il marchait, s'arrêtait, causait avec simplicité et indifférence, sans chercher ni éviter personne. On l'aurait pris, à sa physionomie, pour un bon pasteur protestant au milieu de ses ouailles, et rien dans ses traits candides et immobiles, dans son regard modeste et bienveillant, n'aurait fait deviner l'écrivain politique le plus caustique, le plus spirituel, et sans doute le plus populaire de France.

Mais, de tous les personnages politiques, celui dont le laisser-aller, les manières aimables, la causerie de bon goût se concilient le plus de sympathies, c'est sans contredit M. Duchâtel. On le voit dans les groupes pêle-mêle avec les membres de l'opposition, discourant sans aigreur sur toutes questions, contredisant peu, exposant toujours. Plus d'un député s'est laissé convertir par lui dans ces entretiens particu-

liers. Si M. Duchâtel à la tribune conserve un ton ferme et parfois sévère à l'égard de ses adversaires, dans la salle des Pas-Perdus il est toujours conciliant. On voit ses subordonnés l'aborder sans crainte. Il leur parle avec une simplicité digne qui contraste avec la morgue si habituelle aux hauts fonctionnaires, qui devraient bien se modeler sur lui.

Cette salle a ses héros, ses grandes célébrités du jour, distingués entre tous, entourés de tous les hommages. Dans la dernière session, le vainqueur d'Isly était l'objet d'une attention générale; tout le monde voulait le voir, tout le monde voulait le complimenter dans ces lieux où on l'avait vu si souvent au milieu de militaires, d'ecclésiastiques, d'agronomes, d'électeurs d'Excideuil. Le maréchal Bugeaud a un peu vieilli; le soleil d'Afrique a bruni son front et son visage; mais il a repris ses habitudes d'autrefois. Il aborde ses amis sans prétention et se laisse aborder par tout le monde sans cérémonie. Il

s'exprime toujours avec une franchise toute militaire et donne ses audiences à tout venant, debout, assis ou en se promenant dans la salle. Cette fois-ci, les Arabes, les Maures, les Turcs et toute sorte d'Algériens sont venus grossir le flot de ses admirateurs empressés.

Les ministres, du reste, les hauts fonctionnaires, les grands orateurs ne donnent à la Chambre que des audiences obligées à quelques-uns de leurs électeurs. Les solliciteurs se rendent chez eux aux jours de réception, où ils tiennent leur petit lever ; mais les neuf dixièmes des députés, logés dans des hôtels garnis, reçoivent des visites et donnent leurs audiences dans la salle des Pas-Perdus. Il y en a qui viennent à la Chambre à huit heures du matin et qui ne se retirent qu'après la séance. C'est sur les bancs qui règnent autour de la salle qu'ils reçoivent des hommages et consolent les misères publiques.

Les électeurs de province, les fermiers, les petits négociants et surtout les aubergistes et

les restaurateurs des petites villes où se font les élections sont les hôtes privilégiés de la Chambre. C'est pour eux que les législateurs montrent le plus d'empressement; ils attendent leur arrivée, les placent, eux, leurs femmes, leurs enfants, leur font voir l'intérieur, les coulisses de la Chambre, les siéges des ministres et des orateurs célèbres.

Les étrangers qui ignorent les moyens de se procurer des billets d'entrée, notamment les Anglais, se présentent d'ordinaire à la Chambre et s'adressent au président ou aux orateurs qu'ils connaissent par les journaux. J'ai vu, en 1844, un Anglais, accompagné de sa femme et de ses deux enfants, demander M. Thiers, dans le temps où cet ex-président du conseil était accusé d'avoir compromis l'alliance anglaise. M. Thiers sort; l'Anglais, par un signe du doigt, car il ne savait pas un mot de français, lui témoigne son désir d'entrer. Tout étonné de cette manière d'invoquer son intervention, M. Thiers sourit, et, s'empressant de

satisfaire ce curieux habitant de la fière Albion, le fit conduire dans une des tribunes publiques.

La salle des Pas-Perdus joue un rôle très-important dans les luttes parlementaires. C'est là que se préparent et se négocient les grandes coalitions des partis de la Chambre, appuyées sur les coalitions de la presse. C'est de là que sortirent tant de bouleversements politiques, tant de changements de cabinets qui troublèrent les dix premières années du gouvernement actuel. Vous verrez, les jours de séances importantes, se promener, bras-dessus bras-dessous, s'interpeller mutuellement, discourir avec vivacité, les députés et les représentants des principaux organes de la presse. Les uns et les autres, lorsque la situation est grave, délicate, viennent ici, dans leur intérêt commun, combiner leurs moyens, s'entendre, soit pour différer une attaque intempestive, soit pour couvrir une retraite devenue nécessaire. Les uns et les autres sont responsables de la marche

des affaires, ceux-ci devant leurs électeurs, ceux-là devant le public, qui met en eux sa confiance. Les législateurs accueillent avec déférence les avis de ces représentants de l'opinion, mieux à portée qu'eux d'en connaître les besoins, les passions et les interêts. A leur tour, ils les tiennent au courant des événements, de la tactique des partis et des résolutions qu'ils prennent dans leurs réunions préparatoires.

C'est ici que les initiés aux habitudes de la Chambre, d'après les renseignements, les aveux, les simples indices qu'ils ont recueillis, viennent apporter le résultat des votes aux rédacteurs de journaux, aux correspondants étrangers, à tous les intéressés dans ces questions dont dépend quelquefois le sort du ministère, la paix ou la guerre. Les résultats des votes importants sont souvent expédiés aux quatre parties du monde avant qu'ils ne soient proclamés en séance publique en présence des députés eux-mêmes.

C'est ici que viennent prendre leurs inspirations les orateurs qui vont foudroyer le gouvernement, délivrer les peuples opprimés, enlever les colonies à la prépondérance de l'Angleterre et rendre la France l'arbitre des destinées du monde entier.

C'est ici encore que d'autres orateurs s'engagent à faire couler le vin et le miel dans les rivières du pays, et surtout dans les ruisseaux de leurs communes, à anéantir l'hydre révolutionnaire et à fermer à jamais le temple de Janus.

Vous verrez souvent dans cette salle, avant l'ouverture de la séance, des pairs de France, côte à côte avec d'anciens ministres, hommes sages, éclairés, expérimentés, se concerter gravement sur les moyens de jeter à terre, par un perfide croc-en-jambe, le ministère régnant, pour prendre sa place; vous y verrez les ambassadeurs qui représentent la France à l'étranger, les généraux, les amiraux, qui commandent bravement les armées et les flottes,

faire antichambre avec plus d'inquiétude qu'aux Tuileries sous l'Empire ou la Restauration : ils attendent là que le ministère change ou se raffermisse, afin de décider s'ils se confieront aux vents et aux flots, ou si dans le sein de leur famille ils se résigneront à leur révocation et peut-être même à leur destitution.

Vous y verrez aussi des préfets, des sous-préfets, des fonctionnaires publics de toute sorte, saluant avec empressement et respect les députés, leur donnant à haute voix des nouvelles de leur localité, les assurant du dévouement de leurs électeurs. Ils viennent rendre compte de leur conduite à leurs maîtres actuels; ils protestent de leur fidélité, de leur dévouement inébranlable, ce qui ne les empêche pas de recevoir en passant compliments, poignées de main et promesses des candidats aux portefeuilles, qui en sont toujours si prodigues.

Personne ne se dérange, pas même le garçon qui surveille la porte : c'est pourtant le duc de

Nemours, le prince de Joinville, le duc de Wurtemberg qui viennent de passer. La porte à deux battants ne s'ouvre que pour le roi et pour la Chambre en corps. Je me rappelle que le duc d'Orléans s'arrêtait quelquefois dans cette salle avant de se rendre à la tribune royale, et causait sans ostentation des affaires publiques comme un simple particulier.

Voici M. de Rotschild qui attend avec non moins d'impatience que les ministres le rejet de la loi sur le conversion des rentes, l'adoption d'un emprunt, le vote sur un chemin de fer. Voici de pieux évêques prêts à bénir ou à conjurer le ciel d'ouvrir les portes de l'enfer à deux battants au sujet de la loi sur l'enseignement. Voilà de belles dames qui vont suivre avec anxiété les développements d'une question ardue et sans attrait parce que tel député qui les intéresse doit prendre la parole.

Au milieu de cette foule tourbillonnent des écrivains, des poëtes, des artistes, des courriers du *Moniteur*, des laquais en livrée que quel-

ques membres vaniteux traînent à leur suite jusque dans cette salle. Personne ne s'en offusque, tant dans cette enceinte, où se débattent et se croisent de si graves intérêts, on est insouciant de ces convenances dont l'inobservation à la cour du plus petit souverain absolu causerait de grands scandales. Toutefois, quoique je sois loin d'être aristocrate, j'aimerais que la livrée ne fût pas soufferte dans une salle où l'uniforme de la garde nationale et celui des serviteurs de la Chambre doivent être exclusivement admis.

Un jour, absorbé dans je ne sais quelles pensées, je perçais du bout de ma canne l'unique paillasson usé qui couvre le parquet en marbre de cette salle des Pas-Perdus, et je continuais à étudier le tableau mouvant qui passait devant mes yeux, lorsqu'un garçon de salle s'approcha de moi, et me dit dans la langue de mon pays : *Dzien dobry panu* (bonjour, monsieur), en me faisant signe de le suivre. Je me lève et il me mène dans la salle

d'attente (salle des Quatre-Colonnes), confiée à sa surveillance. Ce brave homme, aujourd'hui vieux et cassé, placé comme surnuméraire à la porte du palais législatif, avait bravement combattu, il y a trente-cinq ans, sur les bords de la Vistule pour l'indépendance de mon pays. Aussi a-t-il toujours conservé pour les Slaves une prédilection touchante. S'en présente-t-il un à la Chambre, il se fait son introducteur, son *cicerone;* il le conduit auprès des députés; il va même jusqu'à solliciter leur signature au bas de la pétition d'un pauvre réfugié, les associant ainsi à ses bonnes intentions.

Arrivés dans la salle d'attente où plus de trois cents personnes se morfondaient, le vieux garçon me montra deux dames qui se tenaient debout dans un coin, à l'écart. L'une était âgée, l'autre très-jeune, en grand deuil, très-simplement mise, mais avec cette distinction qui annonce une personne de qualité.

« Ces deux dames sont étrangères, me dit

le vieux surnuméraire, elles attendent depuis longtemps. La séance est très-animée, elle durera encore quelques heures; il nous est défendu d'annoncer qui que ce soit en ce moment. Vous qui connaissez les députés et les huissiers, ne pourriez-vous intervenir et faire sortir le député que ces dames désirent tant voir? vous feriez une bonne action. »

Le maintien noble et gracieux de la dame en noir, ses yeux remplis de larmes m'impressionnèrent vivement; je m'approchai d'elle, et, la saluant avec respect, je lui dis que, si elle voulait écrire au député qu'elle désirait voir, je me chargerais volontiers de lui faire parvenir son billet. Elle le fit aussitôt; j'écrivis de mon côté à l'un des huissiers. Le tout lui fut porté à l'instant, et bientôt M. B. parut. Cet honorable député, après avoir écouté avec la plus grande attention la jeune dame, retourna dans la salle des séances, en ressortit quelques instants après et lui remit une lettre qu'elle reçut avec les marques de la plus

touchante reconnaissance. Les deux inconnues se dirigèrent vers la porte de sortie. Je les suivis; pourquoi? je ne saurais le dire. N'avez-vous jamais été vous-même sous l'empire de l'attraction irrésistible de deux beaux yeux?

Je vous demande pardon de m'être écarté ainsi de mon sujet. Voici le dénoûment de mon aventure. La jeune dame en noir est la fille d'un ancien militaire réfugié. Son père venait de mourir aux eaux des Pyrénées, où il était allé chercher un secours inutile contre ses blessures et ses infirmités précoces, laissant sa fille dans une pension à Paris et les débris de sa fortune à la merci de ses créanciers. Des papiers de famille importants, entre autres le testament de la mère de la jeune personne, héritière d'un grand nom et de grands biens, se trouvaient sous le scellé. Ils lui étaient nécessaires pour rentrer en possession d'une partie de ses domaines et faire honneur aux engagements de son père. C'était pour être re-

levée de cette saisie qu'elle avait réclamé la protection de M. B., député et président d'un tribunal de première instance. Quelques jours après, elle quitta la France. Je ne l'ai point revue, mais ne l'ai pas oubliée, comme vous le voyez.

IV

Palais législatif vu de la place Bourbon. — Pavillon des Questeurs. — Aile de l'ouest du Palais. — La ménagère et l'ordre du jour. — La chapelle. — Les bureaux de la Chambre; leur composition, leurs travaux.

IV

Vous connaissez déjà la belle façade du palais de la Chambre des Députés du côté de la Seine, entrée des hôtes privilégiés de ce palais ; je vais vous introduire à présent par l'entrée principale qui donne sur la place du Palais-Bourbon.

On y arrive par le faubourg Saint-Germain, en suivant de belles rues et longeant de magnifiques hôtels. C'est le chemin que je choisis souvent, car j'avoue que ni les forêts vierges de mon pays, confidentes de mes pre-

mières pensées, ni les déserts d'Afrique, d'un aspect si mélancolique, ni les montagnes d'Espagne, témoins de mes misères, ne m'ont jamais fait autant rêver que les grandes rues paisibles de Paris, qui réveillent tant de souvenirs, où je puis circuler à mon aise et m'abandonner au cours errant de mes idées.

Autrefois ce quartier était sillonné dans tous les sens par de brillants cortéges, par une société privilégiée, illustre, guerrière, active et intelligente. Aujourd'hui il est livré à la solitude, et vous n'y rencontrez guère que quelques employés attardés des ministères, ou de splendides équipages ornés d'armoiries éblouissantes, qui portaient encore diplomatiquement, à mon arrivée dans la capitale en 1831, les couleurs nationales.

Ceci me rappelle qu'une dame me disait à cette époque : « Je ne crains pas les émeutes, « j'y vais toujours dans ma voiture au milieu « du flot populaire. Je prends par précau- « tion un petit drapeau tricolore dans chaque

« main, et ils me servent de sauf-conduit auprès « des insurgés. Grâce à ces emblèmes révolu- « tionnaires, on me fait place, on me salue, et « même souvent on m'accompagne pour plus « de sûreté, tandis que les insurgés saisissent « les diligences publiques, les charrettes ou « les voitures de pauvres paysans pour en faire « des barricades ! » Les drapeaux tricolores étaient pour cette dame ce qu'ont été pour tant d'autres les principes révolutionnaires et les principes absolus.

Cette circonstance, d'ailleurs, me donnait alors une haute idée de la galanterie française, mais une très-pauvre idée de la démocratie des insurgés.

Avant d'entrer sur la place du Palais-Bourbon, vous remarquez un beau piédestal sur lequel devait être érigée la statue équestre de Louis XVIII ; on ne sait à quel heureux mortel, prince, héros, législateur ou souverain, est réservée la place de l'auteur de la Charte de 1814.

L'entrée du palais est décorée d'un arc de triomphe ou portique d'ordre corinthien, flanqué d'un double entre-colonnement du même ordre avec soubassement. Vous vous trouvez aussitôt dans une vaste cour formée par les deux ailes du palais, et, en la traversant dans toute sa longueur, vous arrivez à une petite cour d'honneur comprise entre les deux petits pavillons qui tiennent au principal corps de logis du palais; cette petite cour est séparée de la grande par une enceinte semi-circulaire en pierres de taille. La voiture du roi et celles de la famille royale ont seules le privilége d'y entrer. Elle est sablée et entretenue avec soin.

La députation des quarante pairs et députés se rend jusqu'à cette cour au-devant du roi lorsqu'il vient présider à l'ouverture de la session législative. Le roi actuel est le premier souverain qui ait fait son entrée par ce côté du palais. Il n'est accompagné ni de bataillon de guides ni de gardes du corps comme

Napoléon et Louis XVIII ; ses ministres, quelques aides de camp, des gardes nationaux de service forment le cortège du roi constitutionnel.

Je m'arrête ici, car personne n'entre jamais par cette porte, et la cérémonie de la séance royale vous ayant été décrite tous les ans depuis quatorze ans, mes chers lecteurs, je ne vois pas la nécessité de vous en donner une quinzième édition.

Ce jour-là, toutes les entrées de faveur sont supprimées comme dans les théâtres pour les représentations extraordinaires; c'est le ministre de l'intérieur qui en distribue les billets : aussi n'y ai-je jamais assisté. Une fois j'eus la velléité de satisfaire ma curiosité et de me procurer un billet : un privilégié me cédait sa place; il me demanda 30 francs en échange; c'était juste alors ma pension d'un mois; je fus guéri radicalement de ma curiosité.

La grande entrée du palais n'est défendue pour personne; le portier se borne à indiquer

à tous ceux qui se présentent les habitations particulières des officiers et fonctionnaires de la Chambre qui demeurent dans les étages supérieurs de ces deux ailes du palais.

D'abord, du côté de la place du Palais-Bourbon, sont les appartements des deux ministres ou pour mieux dire des deux intendants de la liste civile de la Chambre souveraine, qu'on appelle *questeurs*. Ce sont les pachas bisannuels ou trisannuels relevant dans leur autorité du président de la Chambre. Aussi sont-ils exposés comme nous à toutes les chances de la fortune, à toutes les instabilités des choses humaines. Leur existence n'est jamais bien certaine. Cependant il arrive souvent qu'ils sont maintenus dans leurs fonctions pendant plusieurs législatures.

Les questeurs sont chargés du personnel, de la comptabilité, de la correspondance et du sceau de la Chambre. Ils font dresser les procès-verbaux et dirigent les impressions ordonnées par la Chambre ; ils surveillent l'ordre et

la police. Ce sont eux qui distribuent ces billets d'entrée qui sont si recherchés par le public à certaines époques. Chacun d'eux jouit d'une indemnité de 10,000 francs par an et d'une voiture.

Les questeurs actuels appartiennent tous les deux au parti conservateur. Le plus ancien, M. Clément, est questeur depuis 1830. On peut le considérer comme immuable à son poste. Il dirige à la satisfaction générale la partie administrative de la Chambre.

Le second, M. de l'Espée, fut nommé pour cette législature. Son prédécesseur, le général Laborde, dont le fils n'a échoué cette année que de quelques voix pour être nommé questeur, avait laissé parmi ses collègues et chez les habitués de la Chambre le souvenir d'une bonté et d'une amabilité extrêmes; je les ai souvent mises à l'épreuve. Les solliciteurs de billets se plaçaient sur son passage; il s'arrêtait, vidait ses poches avec une grande satisfaction, en distribuant à ceux qu'il rencontrait tous

les billets qu'il avait; et lorsqu'il en manquait, il donnait ce qu'il pouvait, des billets du lendemain, des billets de la veille : il ne savait rien refuser.

Les questeurs ont leur bureau particulier, qui se compose d'un secrétaire général, d'un sous-secrétaire, d'un inspecteur comptable et de six commis; c'est un département administratif presque aussi nombreux que celui de la liste civile du roi.

En quittant la partie des bâtiments occupés par les appartements des questeurs, qui s'étend le long de la rue, vous entrez dans le grand pavillon de l'ouest, qui contient cinq petites cours intérieures, dites cours de Sully, de Montesquieu, de d'Aguesseau, de Colbert et de Molé; elles ressemblent aux cours de l'Escurial par la solidité de leurs constructions et la vétusté de leurs murs grisâtres.

Au pied du premier escalier vous trouvez une petite chambre de quatre mètres de longueur sur trois de largeur, et séparée en deux

par une cloison. D'un côté est la cuisine où se prépare le bouillon des législateurs; et ce n'est point par métaphore que je vous le dis, c'est à la lettre. Sur un foyer, toujours brûlant le jour des séances, se tient en permanence un grand bouille-pot en fer battu, bien luisant, évasé par le bas, et rappelant par sa forme les vases étrusques; il contient à peu près quatorze livres de viande. Je vous conduirai plus tard dans la salle du festin, où le bouillon est servi aux membres les plus distingués.

De l'autre côté de la cuisine est le logement de la cuisinière, femme d'un garçon de salle des plus anciens et des plus zélés du palais. C'est une belle matrone, dans le costume simple et propre, mais caractéristique du pays qui l'a vue naître. Il la fait ressembler aux mères nourricières de quelque prince en sevrage.

Par une longue habitude, la cuisinière a appris à régler la quantité de viande et de

bouillon d'après l'ordre du jour de la Chambre. Ainsi, le jour de la réponse au discours du trône, de la discussion des fonds secrets ou de quelque grave interpellation annoncée d'avance, le bouille-pot est plein jusqu'aux bords; les samedis ordinaires, jours des pétitions, il est à peine rempli jusqu'à moitié. L'intelligente ménagère se trompe rarement dans ses calculs politiques, et se montre plus habile en cela que la majorité de la Chambre, qui s'expose souvent à de bénévoles échecs par son inexplicable inexactitude.

En face de la cuisine, du côté opposé à la petite cour de Sully, se trouve la chapelle de la Chambre législative. Elle avait, sous la Restauration, son desservant, qui était l'aumônier de la Chambre, et figurait sur son budget pour 1,200 francs par an. Il disait tous les dimanches une messe à laquelle le président de la Chambre, M. de Fontanes, et M. Chifflet, rapporteur de la loi sur la censure, assistaient régulièrement avec un grand recueil-

ement. Les fonctionnaires et employés de la Chambre, les gens de service s'y rendaient d'office.

L'abbé Egnard, premier aumônier de la Chambre constitutionnelle, était un prêtre tolérant. Comme employé de la Chambre, il avait ses entrées dans la salle des séances; il s'y rendait avec exactitude, et se plaçait dans le couloir de l'entrée de la salle des Conférences, à droite, tout près de la tribune; il ne manquait aucune discussion et avait toujours les yeux fixés sur l'orateur, en prêtant attention, avec une charité toute chrétienne, à des discours que personne n'écoutait.

C'était, il faut le dire, pour beaucoup d'honorables, une ressource des plus grandes; car rien n'est plus décourageant pour un orateur que de ne pouvoir embrasser du haut de la tribune, dans la masse des auditeurs groupés en cercle autour de lui, un seul député qui veuille écouter ses exordes insinuants ou ses pompeuses péroraisons.

Depuis la révolution de Juillet, la Sainte-Chapelle sert de magasin aux balais, plumeaux, têtes de loup, vieux paillassons, etc., que les garçons de salle y déposent en grand nombre. Elle n'a été ouverte que pour les cérémonies nuptiales des membres de la Chambre, qui auraient cru déroger à leur dignité en se mariant comme de simples particuliers à l'église de leur paroisse. M. Ledru-Rollin, député radical, est le premier qui, en se mariant, fit rendre au culte l'autel de la Sainte-Chapelle du corps législatif. Un député conservateur, M. Desmousseaux de Givré, a suivi cet exemple; mais les têtes de loup et les balais ont aussitôt repris leur place conquise après la révolution de Juillet, et actuellement plus que jamais ils encombrent la Sainte-Chapelle.

Tout le premier étage de l'aile de l'ouest, qui conduit depuis le logement des questeurs jusqu'à la salle des Quatre-Colonnes, que nous avons visitée, est divisé en salles de dimen-

sions différentes, où sont établis les bureaux et les commissions législatives. Ces salles sont liées par des corridors et des passages étroits, parfois obscurs. Un devis a été présenté dans la session dernière à la Chambre pour donner à ces appartements intérieurs plus d'espace, et les faire précéder d'antichambres et de salles d'attente.

Les bureaux législatifs sont au nombre de neuf : c'est la Chambre tout entière divisée en neuf parties égales, composées chacune de cinquante membres, excepté un seul qui n'en a que quarante-neuf. Ils sont tirés au sort en séance publique tous les mois, et se constituent de la même manière que la Chambre elle-même, c'est-à-dire en nommant leurs présidents, leurs secrétaires, comme à l'assemblée générale, par assis et levé, ou par le vote au scrutin.

A l'origine du système représentatif, dans le chaos où se trouvaient les principes constitutionnels, dans l'ignorance où était le pays de ses droits et de ses libertés, les Chambres suivaient avec confiance quelques esprits lu-

mineux qui, comme des astres sur un ciel obscur, guidaient les voyageurs égarés dans leur course à travers les espaces inconnus. Les bureaux furent alors de véritables cabinets d'études et de travail. Les sciences politique et financière étaient encore peu répandues dans le pays; elles n'étaient accessibles qu'à un petit nombre de membres de la Chambre. Aussi on s'y rendait plus encore pour s'instruire que pour délibérer. Les hommes de savoir et d'expérience étaient souvent nommés commissaires par des suffrages universels; il n'y avait d'exclusion que pour les hommes passionnés, les ultra-royalistes ou les ultra-libéraux. Les questions de principes dominèrent les questions d'affaires, les questions ministérielles et les convenances personnelles.

Aujourd'hui tout le monde connaît les principes du gouvernement représentatif; les questions principales des libertés constitutionnelles ont été tant de fois traitées et résolues qu'il est difficile de créer des théories nouvelles. Les bu-

reaux sont devenus de petits parlements où se discutent, souvent avec beaucoup d'animation et dans tous les détails, les intérêts matériels, les principes d'économie industrielle et agricole.

L'action du gouvernement, les luttes parlementaires et les ambitions individuelles ne sont plus à la même hauteur que dans les commencements du système constitutionnel, mais elles sont non moins actives, non moins agitées. Le gouvernement en France me paraît ressembler tant soit peu à cet enrichi qui, après avoir acquis, par un heureux concours d'habiles opérations, des biens immenses, s'occupe à mettre en harmonie sa vie intérieure, ses affaires personnelles, ses relations de tous les jours avec sa nouvelle position. Il met autant de soin et de zèle à régler les menues dépenses de sa maison, les gages de ses serviteurs, la livrée de ses domestiques, qu'il en mettait autrefois à concevoir de hardis projets et d'adroites combinaisons

pour expédier au loin des vaisseaux qui lui rapportaient des millions.

C'est ainsi que le gouvernement se donne souvent plus de peine, emploie souvent plus de temps pour préparer et faire passer une loi sur les douanes, sur le système pénitencier ou sur les chemins de fer, qu'il n'en a pris dans les premiers temps pour s'opposer au débordement des passions révolutionnaires dans la discussion des lois organiques du pays.

L'opposition ne déploie pas moins d'activité quand il s'agit de la définition de l'attentat, de l'admission des capacités dans le jury, ou d'un article quelconque de règlement, qu'elle en a déployé autrefois quand il était question de grandes réformes et des principes généraux sur les libertés publiques et individuelles.

Enfin les députés font plus d'efforts, se livrent à de plus sérieuses études, et font preuve parfois de plus de talent pour être nommés membres d'une commission sur la propriété

littéraire, sur la police du roulage ou sur la chasse, qu'il ne leur en fallait pour faire partie des comités de la Convention, devenir commissaires extraordinaires, pour gouverner de vastes provinces ou diriger les armées destinées à envahir les pays étrangers.

Alors tout était l'œuvre du moment, de l'inspiration, du génie, du hasard quelquefois; tout dépendait de la force de caractère, de l'énergie de la conviction, de la grandeur d'esprit, de la largeur de la conception; aujourd'hui tout est le résultat de la science, de l'étude, de l'expérience, des efforts journaliers et d'une application constante. La tactique du gouvernement, la tactique des partis parlementaires, la conduite des individus ont subi une modification et ont suivi des règles qu'il est nécessaire d'observer.

C'est ainsi que vous verrez des ministres, après avoir longtemps médité un projet de loi, après avoir pris l'avis des commissions spéciales composées des hommes les plus compé-

tents sur la matière en question, après avoir recueilli des documents immenses, étudier attentivement, souvent avec inquiétude, une petite feuille de huit pages, distribuée tous les mois à la Chambre, qui contient la composition et la répartition de la Chambre par bureaux.

Cette répartition, qui se fait au hasard, pourrait ne pas donner au ministère les commissaires qu'il croit devoir être favorables à son projet de loi, et dont il connaît la capacité, les bonnes intentions et les opinions décidées.

Aussi ne manque-t-il jamais, dans les questions importantes, d'adresser, outre les convocations officielles, des lettres particulières à ses amis pour les engager à être présents dans les bureaux et à voter pour tel ou tel candidat. On se rappelle cette fameuse circulaire d'un ministre, homme d'esprit, M. le comte Jaubert, qui écrivait à ses amis politiques : « Soyez « exacts, venez dans les bureaux pour assister

« à l'enterrement de la proposition Rémilly. » (Cette proposition était relative aux députés fonctionnaires.)

L'opposition ne s'aventure pas non plus au hasard; elle fait ses convocations de la même manière que les membres du cabinet; elle tient des réunions particulières, elle discute, se concerte avant de prendre un parti et de soumettre à la Chambre des propositions émanées de son initiative. Si elle n'a pas la majorité sur une question dont elle veut saisir la Chambre, elle s'efforce d'arriver du moins à une discussion publique qui fasse connaître au grand jour, à la Chambre et au pays, ses vues, ses intentions, pour préparer du moins leur triomphe dans la suite. Ceux qui se mettent seuls en avant sont abandonnés souvent comme des enfants perdus, et ne signalent à la Chambre que leur peu d'importance.

Les députés qui ont l'ambition de faire partie des commissions ou d'être nommés rapporteurs vont isolément se recommander au-

près des ministres, auprès des chefs de l'opposition, par tous les moyens en leur pouvoir. Ils font valoir leurs titres, leur compétence sur la matière, font profession de leurs opinions, et protestent de leur dévouement. D'autres ont recours à l'opinion publique, à la publicité. Il y en a qui, préoccupés sans cesse de l'idée d'être honorés de la confiance de leurs collègues dans une question qu'ils auraient d'avance étudiée, vont à l'étranger.

J'en connais qui sont allés en Algérie affronter les rigueurs du climat et les périls de la guerre, d'autres qui s'étaient rendus en Russie, en Espagne, en Amérique, dans les colonies, pour y acquérir de nouvelles lumières, de la réputation, de l'autorité, pour être en un mot ce qu'on appelle hommes compétents, et se créer une spécialité à la Chambre.

En effet, ces hommes sont souvent recherchés par les ministres et par l'opposition ; quelquefois même, quand les questions ne sont pas politiques, ils réunissent le suffrage universel

et acquièrent une influence décisive dans les questions d'économie politique, d'administration ou de finances. Ils deviennent, dans certains moments, plus puissants que les ministres, et attachent leur nom à des lois utiles ou à de grandes institutions dont le pays peut justement s'enorgueillir.

Combien M. Thiers n'a-t-il pas fait d'efforts pour être de la commission des fortifications et de celle de l'enseignement secondaire? L'honneur d'être nommé rapporteur à la Chambre dans les questions de cette importance lui a peut-être été plus sensible que celui d'être appelé au gouvernement du pays.

Dans un pays où l'intelligence est, on peut le dire, la seule aristocratie qui conduise à la puissance, à la fortune, aux honneurs, multiplier les moyens qui permettent à cette intelligence de se faire connaître, de se produire, de se développer, c'est user noblement du principe de la souveraineté nationale.

Le pouvoir absolu a eu, dans l'intérêt de son

établissement, ses faveurs, ses hochets, ses récompenses, qui s'obtenaient par des services rendus comme par les intrigues ou par le simple hasard. Le pouvoir populaire, basé sur l'intelligence, a aussi les siens. Eh ! mon Dieu ! la perfection n'est pas dans les choses humaines; les inconvénients sont à côté des avantages; le progrès est dans la nature et dans l'ensemble de la marche de l'esprit humain.

Autrefois, le gouvernement et l'opposition étaient obligés de se mettre en quête pour solliciter humblement quelques privilégiés de la science ou quelques hommes doués de connaissances spéciales de faire partie d'une commission; à présent, ils ont à choisir entre diverses candidatures et à se tenir en garde contre le faux zèle, les intérêts d'individualisme et de localité.

Certes, il y a autant d'ambitions, d'allées et devenues, de sollicitations, souvent même d'intrigues, pour être nommé président, secrétaire ou commissaire dans un bureau, qu'il y en

avait autrefois pour les petits-levers, pour une partie de chasse ou de plaisir d'un roi.

Ce n'est pas toujours le vrai mérite qui est récompensé; le savoir-faire joue un grand rôle dans les succès parlementaires; mais l'intrigue sert à quelque chose, il faut des efforts pour la déjouer; elle stimule ainsi le zèle, l'exactitude; elle éveille l'ardeur, la rivalité entre les uns et les autres, et pendant ce temps le grand principe constitutionnel marche, grandit et se propage.

En voyant ces nombreuses et journalières nominations, leur importance échappe; on ne comprend pas d'abord quel est l'intérêt qui engage des membres de la Chambre à consacrer leur travail et leurs veilles à ces questions préparatoires; mais on peut répéter avec plus de vérité cette vieille maxime: « A tout travail son salaire. »

En effet, un député est-il membre d'une commission: ses amis, ses partisans, ses électeurs en font une grande affaire; le journal de l'en-

droit met son nom en grosses lettres en tête du journal. D'un autre côté, les intéressés s'adressent à lui personnellement ou par écrit, ou lui envoient des députations comme on le ferait à un ministre, à un souverain. C'est en effet un ministre pour un quart d'heure; il est même parfois despote absolu pour la question qu'il est chargé de résoudre, et qui touche souvent à de nombreux et puissants intérêts.

Aussi avouerai-je que, lorsque ces souverains législatifs s'adressent aux journaux pour les prier de parler d'eux et de leurs opinions, on a raison d'user de la plus grande circonspection; car, si petits et si modestes qu'ils soient à la Chambre, ce sont des célébrités, des merveilles dans leur propre pays. Là, on ne parle d'eux qu'avec respect, avec enthousiasme; on exalte leur intelligence, on cite avec orgueil la confiance qu'ils inspirent à leurs collègues; chaque mot de leur bouche est un oracle pour leurs compatriotes. Des sollicitations, des ovations, des fêtes attendent ces superbes poten-

tats à leur retour dans leurs foyers ; j'y ai peut-être contribué un peu sans m'en douter, par une ligne répétée par ces trompettes à mille voix auprès desquelles j'ai pu avoir quelque accès. Cependant il ne m'est jamais revenu la plus petite dragée de tous les banquets où des toasts flatteurs leur sont adressés, où leurs actes sont élevés aux nues, où leurs paroles volent de bouche en bouche sur les ailes d'une frénétique admiration !

Tous ces honneurs, dont la presse double encore le prix en les répétant, doivent certainement avoir pour eux plus d'attraits et leur causer plus d'émotions que n'en ont jamais donné les succès des anciennes cours et les faveurs du pouvoir absolu ; aussi suis-je plus jaloux, plus envieux de leur puissance que je ne suis touché de leur désintéressement.

C'est ce désir de popularité qui a fait que les bureaux, dont les travaux autrefois s'exécutaient sans bruit, et auxquels n'assistaient parfois que six membres sur cinquante, sont de-

venus aujourd'hui des foyers de discussions parfois intéressantes et souvent décisives, pour les projets de loi soumis aux délibérations de la Chambre.

La publicité s'est rendue aux vœux des législateurs; elle les suit, les contrôle; la faute en est à ceux qui l'ont recherchée.

Cette innovation souleva de fortes et nombreuses objections; les uns s'y opposèrent en prétendant que le pays n'avait pas besoin de connaître ce que faisaient ses représentants réunis en assemblée préparatoire; les autres, esprits indécis, timorés, s'alarmèrent de cette publicité donnée à des résolutions dont ils ne voulaient pas assumer sur eux la responsabilité; d'autres, enfin, ceux qui, en caméléons politiques, aiment à se modifier au moindre changement de l'atmosphère parlementaire, s'effrayèrent aussi de ce contrôle de leurs collègues; il leur devenait impossible de parler dans un sens pour se faire admettre au sein d'une commission et de pren-

dre ensuite un avis diamétralement opposé une fois qu'ils étaient admis; force leur était d'être conséquents avec eux-mêmes.

Cependant, la majorité des souverains parlementaires se montra reconnaissante envers la presse qui s'occupait d'eux et informait le pays de leurs faits et gestes, s'associant en quelque sorte à leurs travaux. Il en est résulté qu'aujourd'hui les projets de loi sont souvent parfaitement connus, étudiés, même jugés par la Chambre et le pays, avant qu'ils aient subi les épreuves ou les chances d'une discussion générale. Aussi arrive-t-il parfois que le ministère ou l'opposition, après ces travaux préliminaires, modifient l'esprit de leurs projets de loi, et quelquefois même les retirent ou les laissent dormir en paix dans les cartons de la Chambre.

V

Commissions. — Rapports. — Rapporteurs. — Aristocratie de naissance. — Aristocratie d'intelligence. — Hiérarchie des fonctionnaires en Russie et en France. — Députés fonctionnaires.

V

Les commissions de la Chambre des Députés n'ont pas, comme les bureaux, une durée déterminée; elles peuvent exister plusieurs mois et même plusieurs sessions, jusqu'à ce que les travaux qui leur sont confiés soient achevés; elles ne peuvent cependant dépasser les limites d'une législature. Leur procédure, leur action et leur influence varient à l'infini, selon les circonstances, l'importance du sujet, le caractère et l'esprit des membres qui les composent.

Sous la Restauration, les commissions se composaient presque toujours des membres les plus éminents groupés par leur spécialité, et représentant une sorte de comité consultatif du Gouvernement. Ainsi les commissions du budget se composaient exclusivement d'hommes de finances, de banquiers; les commissions chargées de la rédaction ou de la révision des lois du pays comprenaient des légistes et des magistrats; les commissions chargées de donner leur avis sur l'organisation des armées de terre et de mer étaient entièrement composées de militaires et de marins; enfin, les commissions des pétitions se formaient généralement des hommes qui jouissaient de la plus haute position sociale dans le pays. On briguait alors avec autant d'ardeur l'honneur de faire partie d'une commission quelconque qu'on recherche aujourd'hui la présidence de quelque société de bienfaisance ou de charité. Comme exemple du sentiment aristocratique dominant à cette époque, je citerai la commission des pé-

titions de 1824, qui se composait de deux marquis, trois comtes, un baron, un chevalier, un noble sans titres et un seul roturier, l'honorable M. Cuny, qui siégeait encore à la Chambre à la dernière session.

Depuis la révolution de Juillet, une grande confusion s'est introduite dans les travaux des commissions; les légistes et les hommes d'Etat ont été parfois chargés de résoudre des questions spéciales sur l'armée; des militaires ont eu en partage des rapports sur des intérêts compliqués d'économie politique : c'est ainsi qu'on a vu M. Martin (du Nord) faire le rapport sur l'*avancement de l'armée*, M. Thiers en rédiger un sur les *fortifications de Paris*, et le général Bugeaud sur les *sucres*. La raison de cette confusion s'explique par l'esprit de parti, qui a joué un grand rôle dans la formation des commissions et a fait très-souvent sacrifier l'intérêt des affaires à l'intérêt des opinions politiques.

L'opposition, qui combat systématiquement

les projets du gouvernement, et les partisans des ministères, qui veulent prouver qu'ils peuvent à eux seuls doter le pays de toutes les lois, rejettent souvent les propositions qui proviennent de l'initiative de leurs collègues. Cependant une grande et salutaire réaction s'opéra à cet égard dans la dernière session; plusieurs questions spéciales furent confiées à des commissions sans distinction d'opinions, et les lois sur les prisons, les chemins de fer et l'Algérie, furent discutées et votées en dehors de tout esprit de parti.

Les membres des commissions sont nommés ordinairement dans les bureaux; mais, dans les cas extraordinaires, ils peuvent être élus en assemblée générale; la dernière session en a offert un exemple au sujet des grandes lignes de chemins de fer. Les commissions se composent de neuf membres. Pour les commissions du budget et celles des règlements définitifs du budget, il y a deux commissaires par bureau.

Le nombre des commissions va toujours croissant; il n'y en avait que vingt à vingt-cinq au plus par chaque session sous la Restauration; il y en a maintenant jusqu'à cinquante et au delà, sans compter les commissions de pétitions, qui sont au nombre de six ou sept, et celles des projets d'intérêt local, dont le nombre varie tous les ans. Cependant il n'y a que dix ou douze commissions au plus par session qui soient importantes et chargées d'examiner des questions politiques ou des projets de loi d'un grand intérêt pour le pays. La plupart n'ont d'autre objet que l'exécution de projets de lois qui se représentent tous les ans à la même époque, comme pour les fêtes de Juillet, les divers secours ou subventions accordés à des établissements particuliers et aux diverses localités de la France. C'est sur cinquante à soixante membres influents au plus que roule le choix des commissions importantes, et les esprits les plus éminents de la Chambre ambitionnent cette preuve

d'estime et de confiance de leurs collègues.

Les commissions ont par délégation toute l'autorité de la Chambre; elles ont même plus d'action et de puissance. Les pouvoirs qu'elles ont cru devoir s'arroger en maintes circonstances ont donné lieu à des conflits entre la Chambre et le pouvoir exécutif, et c'est toujours ce dernier qui a cédé. Elles peuvent mander les ministres dans leur sein pour y répondre aux interpellations qu'on veut leur adresser, et reçoivent souvent communication d'actes, de traités, de dépêches qui ne sont pas portés à la connaissance de la Chambre entière.

Lors de l'enquête électorale, la commission nommée par la Chambre a fait comparaître devant elle, non-seulement les ministres, les fonctionnaires publics, les députés, mais aussi les électeurs, les citoyens indépendants, que la magistrature seule peut, au nom de la loi, appeler devant les tribunaux. Tous ces témoins, convoqués par le pouvoir discrétion-

naire de cette commission, ont répondu humblement à l'appel et sont venus rendre compte de leurs actes, de leurs paroles, de leurs pensées les plus secrètes sur les actes publics comme sur les particularités de la vie privée ; c'était presque un tribunal d'inquisition politique ; aucune loi ne l'autorisait, ne le prescrivait.

La commission a été plus loin ; elle a rendu publiques ces espèces de confessions secrètes et intimes, et aucun des nombreux témoins n'a fait entendre une seule plainte, une seule protestation ! Tel est le prestige, l'autorité qu'exerce dans le pays le pouvoir électif à la base populaire.

Les rapporteurs des commissions sont quelquefois choisis à cause de leur position sociale, souvent pour la fermeté et la conviction de leurs opinions politiques, plus souvent encore pour leur talent et leur mérite personnel. Il faut au député qui aspire à être nommé rapporteur, outre les connaissances spéciales, l'ha-

bileté dans les affaires difficiles, le goût du travail et le talent de l'écrivain.

Un rapport est, en effet, plus difficile à faire qu'un livre, que l'exposé des motifs d'un projet de loi ou qu'un discours; aussi n'en saurait-on citer presque pas de bons. Le rapporteur est obligé d'embrasser l'ensemble de la question et de descendre aux détails de l'exécution. Il est à la fois l'organe des opinions de la majorité et de celles de la minorité du conseil; il doit parler pour et contre; il doit exposer ses propres arguments et ceux de ses adversaires, et enfin établir d'une manière claire, ferme et précise, les résolutions et les conclusions de la majorité de la commission; très-souvent même il lui arrive de défendre une opinion contre laquelle il s'est élevé au sein de la commission.

La forme d'un rapport ressemble, pour la division des matières, à un discours. Il commence d'ordinaire par un exorde, c'est-à-dire par un aperçu général des principes qui se

rattachent à la question. Vient ensuite l'exposition, l'analyse des documents écrits, des renseignements verbaux, des opinions diverses émises au sein de la commission par les membres qui la composent, par les ministres et les autres personnes étrangères qui ont été appelées. Enfin la péroraison résume les avis donnés, les résolutions de la majorité de la commission sur le sujet relatif aux grandes affaires de l'Etat ou aux intérêts particuliers.

Sous la Restauration, les orateurs n'étaient véritablement que des rapporteurs; ils écrivaient généralement leurs discours et les lisaient à la tribune. Les rapporteurs donnaient presque toujours lecture de leurs rapports en entier à la Chambre en séance publique. Actuellement ces derniers se bornent, sauf des cas très-rares, à les déposer sur le bureau du président, qui les envoie à l'impression et les fait distribuer ensuite aux membres de la Chambre.

Aussi les auteurs ne gardent-ils plus de me-

sure dans leurs développements ; ils entrent dans les particularités, et font des citations et des commentaires sans fin, ajoutant des tableaux statistiques, des mémoires, des notes, des pièces justificatives, de manière que les rapports deviennent des livres d'une dimension exorbitante.

Quelquefois les rapporteurs se font donner par les diverses administrations des notes sur les questions qu'ils sont appelés à examiner. Ils copient les principaux passages de l'exposé des motifs fait par les ministres, ils y intercalent tant bien que mal les avis des membres de la commission, et façonnent ainsi de volumineux rapports, où le lecteur le plus intrépide ne saurait se reconnaître. Aussi ces rapports, résumés en quelques lignes par les journaux, ne sont lus en Chambre par personne, et restent ensevelis le plus souvent dans les archives du palais Bourbon.

Dans les grandes occasions, quand la liberté religieuse, la liberté de la presse, les libertés

publiques et individuelles, les lois électorales ont préoccupé la Chambre et le pays, les rapporteurs étaient presque toujours des orateurs éminents. Il ne s'agissait pas alors seulement d'établir des principes et d'en déduire des conséquences; mais il fallait instruire, former l'éducation politique de la Chambre et du pays. Maintenant que toutes ces questions sont résolues ou qu'elles ont été traitées plusieurs fois, la rédaction des rapports demande surtout un travail méthodique, aride, assidu.

Ce travail semble, en effet, répugner aux inspirations soudaines, aux goûts et à l'ambition des orateurs appelés princes de la tribune, habitués aux triomphes spontanés, aux succès éclatants suivis de résultats immédiats. Leur courage ne va pas jusqu'à compulser assidûment les lois, les ordonnances, les mémoires, les notes qui sont mis à leur disposition. Il faut de la patience pour déchiffrer, lire, feuilleter, étudier ces documents immenses, se perdre dans le dédale des finances, ou dans

les complications des questions commerciales ou industrielles. Aussi peu de grands orateurs de la Chambre actuelle se sont-ils adonnés à la rédaction des rapports.

Ainsi M. Berryer n'a fait aucun rapport; M. Guizot n'en a fait qu'un seul depuis 1830, c'est celui qui nous concernait, nous autres Slaves, quand, fuyant au loin le despotisme et la barbarie de l'autocrate de la Russie, nous sommes venus frapper à la porte de la France. C'est sur ce rapport que la Chambre a voté les premiers deux millions destinés à soulager la grande infortune de mes compatriotes. M. Guizot est en France l'ennemi que l'empereur Nicolas hait le plus; c'est pourquoi je serais disposé à lui donner mes sympathies si je ne consultais que mon patriotisme.

M. Thiers est le seul des grands orateurs de cette Chambre qui peut être mis au premier rang des rapporteurs; les longs intervalles entre sa sortie et sa rentrée au pouvoir lui en donnaient le temps et le loisir. On lui doit

trois rapports : un sur le *budget de* 1832, chef-d'œuvre de clarté et de concision ; un sur les *fortifications* de Paris, dans lequel il a été plus spécieux que profond ; néanmoins il sera toujours consulté par les hommes de l'art et les hommes d'Etat ; enfin le dernier sur l'*enseignement secondaire*, qui a eu récemment un si grand retentissement, est aussi remarquable par l'élévation des vues et des principes que par la forme et le style, qui pourtant est dans quelques parties traînant et décoloré.

M. Odilon Barrot n'a produit qu'un rapport, en 1831, sur le *divorce*, et a fait preuve de beaucoup de profondeur dans cette question à la fois sociale et législative. M. Mauguin n'a fait que des rapports insignifiants sur les *pétitions*. M. Billault n'a rédigé que des rapports tout à fait secondaires sur les *crédits relatifs aux travaux publics* et sur des *lois d'intérêt local*.

M. de Lamartine a fait seulement deux rap-

ports, l'un sur le *costume des députés*, l'autre sur la *propriété littéraire*. Ce dernier, émaillé de fleurs et parsemé de figures de rhétorique, est une œuvre littéraire remarquable. M. de Lamartine s'est parfois élevé aux plus hautes considérations métaphysiques; mais faible dans les principes et l'argumentation, manquant de netteté dans les déductions, son rapport a été battu en brèche de tous côtés à la discussion générale, et le projet de loi n'a eu aucune suite.

M. Dupin, après le *projet de la Charte de* 1830, rédigé sous l'influence des circonstances, et où la grandeur du sujet l'emportait sur la forme et le style, n'a élaboré que des rapports sur les *projets d'Adresse* en réponse au discours de la couronne et sur la loi de régence. Spirituel, caustique, fécond en antithèses et en épigrammes, il ne manque ni de clarté ni de justesse; mais sans élévation dans les idées, il s'éloigne très-souvent du véritable sens politique. Sans contredit,

M. Dupin est meilleur orateur que rapporteur.

M. Dufaure tient aussi à la Chambre une place bien plus élevée comme orateur que comme rapporteur. M. Dufaure, à qui l'on doit le grand rapport de 1842 sur les *chemins de fer*, sur l'*Algérie* et sur les *divers crédits*, manque souvent de cette précision logique et vigoureuse qui donne à ses discours un caractère de netteté et de force. Son style est sec et vulgaire.

M. Sauzet aurait, sans nul doute, fourni une belle carrière dans les commissions, s'il n'avait été appelé à la présidence de la Chambre. Aucun membre n'a eu un début aussi brillant; dans une seule session, en 1835, il a fait quatre rapports importants : l'un sur la *responsabilité ministérielle*, un deuxième sur la *loi de la presse*, un autre sur le *décret du 1er germinal an XIII*, et le dernier sur la *demande en poursuite* contre MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau.

MM. Dumon, de Rémusat et Saint-Marc-Girardin sont les rapporteurs les plus habiles dans les questions de cabinet. Maîtres dans l'art de manier la langue politique, ils connaissent les hommes et les choses, et les jugent en hommes d'Etat. M. Dumon cependant a souvent le style diffus et décoloré; M. de Rémusat est trop préoccupé de la forme littéraire, et M. Saint-Marc-Girardin est trop méticuleux et quelquefois trop négligé. Quoique professeur distingué de la Faculté des Lettres et l'un des plus spirituels membres de l'Académie Française, on lui reproche cependant quelques légères offenses à la langue et à la grammaire françaises. On pense bien que ce n'est pas moi, pauvre Slave, qui me permets cette remarque. M. Dumon a fait en outre un rapport sur le *traité avec les États-Unis;* il a fait aussi un grand rapport sur les *sucres*. M. de Rémusat est l'auteur du rapport sur la *proposition de M. Gauguier*, qui concernait les députés fonctionnaires. Enfin, M. de Saint-Marc-Girardin

a fait un rapport sur l'*instruction secondaire*.

Les députés sur lesquels actuellement se porte le plus souvent la confiance de la Chambre sont, parmi les conservateurs : M. Bignon, grand travailleur, deux fois rapporteur du *budget des dépenses*, esprit lucide, consciencieux, droit, logique, mais sans style, sans idées générales; ses rapports ressemblent à des procès-verbaux chargés de commentaires judicieux, mais quelquefois superflus.

M. Hébert, dialectitien profond, écrivain exercé, est un juge compétent et ferme dans les questions purement judiciaires; il a fait des travaux très-considérables et très-lumineux sur les *cours d'assises*, les *tribunaux de commerce*, les *ventes à l'encan*, les *ventes de biens meubles* et le *mode du vote du jury au scrutin secret*.

M. Félix Réal, rapporteur d'un grand nombre de projets financiers, et notamment de la loi importante sur les *pensions de retraite des fonctionnaires civils*, est un écrivain facile et

abondant; il manque cependant de clarté et d'élévation dans le style, et souvent de logique dans l'argumentation.

M. Duprat, esprit exact, positif, est particulièrement chargé des comptes définitifs des budgets et des différents crédits; il groupe avec assez d'ordre les chiffres, mais ses observations ne portent d'ordinaire que sur les points secondaires; son style plat, vulgaire, est très-souvent obscur.

M. Vitet est un bon écrivain; il a fait des rapports sur les *subventions à la caisse de retraite*, sur l'*amélioration des ports*, sur le *dessèchement des marais*. On lui doit dans la dernière session un excellent rapport sur la *loi nouvelle des patentes*.

MM. Lepelletier d'Aulnay, Vuitry, Viger, Lanyer, sont des explicateurs exacts et consciencieux des budgets et crédits extraordinaires. Ce dernier a fait sur l'*enquête électorale* et sur les *chemins de fer* des rapports que la Chambre a très-sévèrement traités.

L'opposition a dans ses rangs des hommes d'un mérite incontestable, et qui, dans les commissions comme dans la rédaction des rapports, apportent une large part d'expérience et de savoir.

M. Vivien, homme d'un grand mérite et d'un jugement sain et solide, s'est attaché de préférence aux questions administratives et judiciaires, et a su trouver avec une rare habileté la solution des litiges les plus divers et les plus compliqués. Profondément versé dans la connaissance de l'esprit des règlements de la Chambre, M. Vivien a été rapporteur de l'enquête sur les *tabacs,* travail qui n'avait pas de précédent depuis l'établissement du régime constitutionnel; sur l'*administration municipale,* sur les *aliénés,* sur les *chemins de fer* et sur le *recrutement.*

M. Duvergier de Hauranne, qui n'aborde plus la tribune, est un publiciste distingué; mais il est trop prolixe, et ses rapports manquent de nerf et de caractère. On connaît de

lui un rapport sur les *fonds secrets*, deux sur les *travaux publics*, et un sur le *règlement de la Chambre*, dans lequel il a émis des idées très-justes et très-pratiques.

M. Ducos est sans nul doute celui qui a fait le plus grand nombre de rapports sur les questions de finance et d'économie politique ; il a été rapporteur du *budget des dépenses et recettes*, des projets de loi sur les *douanes*, les *sucres*, l'*Algérie*, la *police du roulage* et les *divers crédits*. Il joint à une grande honnêteté de principes financiers des connaissances solides de détail sur les questions agricoles et industrielles.

M. de Tocqueville a su avec autant d'habileté que de bonheur communiquer à la Chambre. des connaissances et des études approfondies sur les plus importantes questions d'humanité et de moralité publiques. Il a fait deux grands rapports, l'un sur l'*esclavage dans les colonies*, l'autre sur les *prisons*. M. Gustave de Beaumont est l'auteur d'un rapport remarquable sur les *chemins de fer*, qu'il a traités

avec d'excellents principes et une grande élévation dans l'esprit.

M. Allard, rapporteur distingué dans les questions militaires, a de la clarté; il a fait un excellent rapport, dans la dernière session, sur les pétitions adressées contre les *fortifications de Paris*. Ses rapports sur les *chemins de fer dans les mines,* sur les *armes spéciales,* sur les *pensions militaires,* ont été très-goûtés par les hommes spéciaux.

L'extrême gauche possède M. Arago, qui est l'organe de toutes les questions scientifiques et artistiques; ses rapports sont de vrais traités académiques : pleins de faits instructifs, de descriptions savantes, ils sont bons à consulter par tout le monde et dans tous les temps.

Feu Garnier-Pagès a fait un excellent rapport sur les *chemins de fer*, et M. Maurat-Bellangé a commenté avec assez d'habileté, au point de vue de son parti, le rapport sur la *proposition de M. de Rémilly relative aux fonctionnaires publics.*

Les rapporteurs des commissions forment, on peut le dire, une aristocratie dans la Chambre législative; ce sont eux qui, depuis l'établissement de la Charte constitutionnelle, ont fourni le plus grand nombre de ministres, de conseillers d'Etat, de magistrats, de hauts fonctionnaires. Cela tient à l'esprit national; cet esprit, vraiment libéral, est celui de tous les temps. En cela on peut dire que la Chambre se montre juste et généreuse en témoignant sa confiance à ceux qui lui consacrent leur temps, leur expérience et leur talent.

M. Humann, qui avait une si mauvaise élocution à la tribune, a dû sa haute carrière politique au seul rapport sur le *budget* qu'il fit dans une des dernières sessions de la Restauration. MM. Pelet (de la Lozère), Passy, Gouin doivent uniquement aux travaux financiers, qu'ils ont exécutés à la Chambre, d'avoir été ministres.

MM. Duchâtel et Lacave-Lapagne, avant d'arriver au pouvoir, ne se sont fait remarquer que comme rapporteurs. Les rapports

de M. Duchâtel ont été toujours très-estimés au point de vue financier et économique. Son style est clair et ferme. Il a fait un rapport sur la loi des *céréales*, un sur la loi de la *perception provisoire des impôts en* 1832, un sur le *budget des recettes en* 1834, qui est un document des plus importants sur cette matière. M. Lacave-Laplagne, infatigable travailleur, écrivain sans prétention, mais clair et précis, est le plus habile et le plus consciencieux investigateur des *budgets et des crédits extraordinaires*. Il descend résolument dans le dédale des finances, et il a traité les plus hautes questions financières avec succès. On lui doit le rapport sur la proposition de *conversion des rentes* 5 *pour* 100 présentée par M. Gouin, celui du *conseil d'État* et celui de la *dot de la reine des Belges*.

Tous les autres ministres actuels, membres de la Chambre, ont fourni avant d'arriver au pouvoir leur contingent de travaux. M. Martin (du Nord) a fait plusieurs rapports sur l'*expropriation pour cause d'utilité publique*, sur

les *associations*, sur la *traite des nègres*, et sur la *procédure en matière de délits de la presse*. M. Cunin-Gridaine a fait un rapport politique sur les *fonds secrets en* 1832, un sur les *travaux publics* et deux sur les *crédits extraordinaires*.

M. de Salvandy doit certainement plus à son talent d'écrivain qu'à son mérite d'orateur parlementaire d'avoir été successivement élevé aux plus hautes dignités dans l'État, non compris le titre de comte sans apanage, titre si peu populaire depuis la révolution de Juillet. Il a fait à la Chambre deux rapports sur les *chemins de fer*, et un grand rapport sur la *disjonction des accusés civils et militaires*. M. de Salvandy est un écrivain très-pompeux et très-abondant, trop abondant peut-être; il a conservé dans ses rapports une forme tant soit peu académique, mais avec beaucoup de redondance dans le style, et en abusant souvent des métaphores et des figures de rhétorique.

Je m'arrêterai là. Il me serait impossible d'énumérer tous ceux qui, des bancs de cette Chambre, ont été appelés, dans diverses conditions, à la gestion des affaires publiques.

Ces élévations rapides, ces carrières brillantes, ces avancements extraordinaires n'ont choqué personne dans les temps de révolutions et de guerres; mais, dans une époque calme et paisible, elles ont suscité des jalousies, des rivalités sans nombre; d'autant plus que beaucoup de ces promotions extraordinaires n'ont été malheureusement justifiées ni par le mérite personnel des élus, ni par la nature des travaux qu'ils ont produits à la Chambre. De là sont venues les diverses propositions émanées des membres de tous les partis et ayant pour but d'arrêter l'avancement des fonctionnaires publics, et de les exclure complétement ou partiellement du sein de la Chambre elle-même.

Dans le courant de la dernière session, plusieurs membres ont été jusqu'à proposer de régler d'une manière stable et permanente la

hiérarchie des grades dans toutes les administrations publiques, comme cela a lieu dans plusieurs Etats absolus de l'Europe; mesure qui aurait pour résultat fâcheux, comme le dit Timon dans sa *Légomamie*, de limiter l'action du gouvernement et d'empêcher les députés fonctionnaires publics d'obtenir de l'avancement dans les administrations auxquelles ils appartiennent autrement que par l'ancienneté.

Ce qu'on prétend introduire en France existe d'une manière bien plus régulière en Prusse et en Autriche : là, la hiérarchie des fonctionnaires est la base du gouvernement du pays; elle remplace les Chambres législatives et elle est la seule garantie de la stabilité des choses. Aussi la plus grande opposition à l'introduction du régime constitutionnel se rencontre-t-elle pour ces pays dans cette même classe de fonctionnaires, qui résiste quelquefois moins ostensiblement, moins à découvert, mais plus efficacement que ne peuvent le faire les Chambres législatives dans les Etats constitutionnels. En

France l'équilibre, la pondération des pouvoirs offre au gouvernement des moyens faciles d'action, que le pouvoir absolu ne trouve point dans son omnipotence apparente.

L'exemple le plus frappant de cette hiérarchie se trouve en Russie, où, tardivement calquée sur celle des autres Etats absolus de l'Europe, elle a été poussée jusqu'à ses extrêmes limites : on y a introduit, pour l'aristocratie des fonctionnaires civils et militaires, le système que quelques esprits superficiels rêvent pour l'aristocratie d'intelligence en France.

Nulle part peut-être la règle de l'ancienneté n'est mieux observée : l'Etat est divisé en quatorze classes; tout sujet non serf est obligé de franchir les degrés de la hiérarchie, et ce système, admis dans l'esprit de la nation, respecté forcément par le souverain, est la seule garantie du pays contre l'absolutisme.

Je me rappelle qu'au couronnement de l'empereur Nicolas, à Varsovie, ce monarque, pour être agréable au grand-duc Constantin, son

frère aîné, qui venait de lui céder la couronne, voulut faire nommer capitaine le fils de ce prince; or, celui-ci n'était que le sixième pour ce grade, par rang d'ancienneté, dans son régiment, et il n'y avait qu'une place vacante. L'empereur, pour ne pas blesser les susceptibilités des cinq camarades du fils du grand-duc, les nomma capitaine tous les six. S'il n'eût pas agi ainsi, ils auraient donné tous leur démission.

Les officiers et les fonctionnaires en Russie croient leur honneur engagé dans le maintien de leurs droits, et ce qu'ils auraient fait pour le fils du grand-duc, pour un jeune homme imberbe, ils le feraient pour tout autre qui n'aurait pas autant d'ancienneté de service qu'eux et qui les dépasserait, fût-il un homme de génie, un Turenne, un Napoléon.

L'empereur de Russie, pour accorder la moindre faveur, est obligé d'user de ruses et de subterfuges, en augmentant sans cesse des corps privilégiés, en créant des décorations

qui n'ont d'autre but que de satisfaire aux exigences de ces fonctionnaires, dont le nombre toujours croissant et les droits d'ancienneté, devenus lois de l'Etat, circonscrivent son pouvoir dans des limites de plus en plus restreintes.

Aussi, chose étrange, l'autocrate de toutes les Russies ne peut faire autant de changements dans le personnel de son armée, objet de toute sa sollicitude et de son ambition, que ne le peut en France tout ministre de la guerre, agent responsable du gouvernement constitutionnel. Le maréchal Soult, certes, fait plus de réformes, donne plus de commandements, accorde plus d'avancement et de récompenses en une année que l'empereur Nicolas en dix ans! Oter un commandement en Russie à un colonel ou à un général est un événement dont l'opinion se préoccupe plus qu'en France on ne s'occuperait de la dissolution des Chambres; aussi ces cas sont-ils très-rares.

Enfin j'ai eu pour camarade, en 1830, un sous-lieutenant de la garde, le prince X..., qui depuis, ayant combattu contre son propre pays, fut nommé aide-de-camp de l'empereur, jouit de toute sa faveur, et n'est cependant encore que capitaine; tandis que j'ai connu en France, en 1840, des généraux qui n'étaient que lieutenants en 1830, sans que cet avancement rapide ait soulevé la moindre jalousie dans les rangs de leurs frères d'armes. En Russie, un fonctionnaire de quatorzième classe, qui dans deux ans ne serait pas promu à la treizième, se considérerait lésé dans ses droits, comme un citoyen français dont la liberté individuelle serait violée.

Aussi c'est dans cette classe de fonctionnaires, qui forme une nation dans la nation, qu'un souverain russe réformateur trouverait des obstacles invincibles à ses projets. L'empereur Alexandre, qui voulut doter son pays d'institutions plus libérales et plus en harmonie avec celles des autres Etats de l'Europe, y rencontra

une opposition qui l'obligea de renoncer à ses vues civilisatrices.

En France, la hiérarchie absolue des fonctionnaires porterait une atteinte grave aux libertés publiques. Si tout était réglé, prescrit, noté dans la carrière des fonctionnaires, si le temps, l'ancienneté, une certaine mesure de capacité suffisait pour remplir les fonctions de l'Etat, l'opinion publique, n'exerçant plus dès lors aucun contrôle, perdrait toute son influence. Le fonctionnaire s'occuperait peu de ce que la presse, ses chefs mêmes pourraient dire sur sa conduite et son zèle; abrité derrière la garantie d'un avancement certain dans un avenir plus ou moins éloigné, il braverait l'opinion publique. Il vaut mieux encore, je pense, souffrir quelques abus des pouvoirs responsables, passagers, soumis en outre au contrôle de l'opinion publique, que de laisser s'établir une caste distincte, immuable, sur cette terre si mobile où tout change, talent, réputations, fortunes!

Les mesures dont la Chambre semble se préoccuper depuis quelques années, et qui sont proposées par les membres de toutes les opinions et de tous les partis, me semblent ne tendre qu'à affaiblir l'action et la puissance du pouvoir législatif; elles sont contraires au génie, au caractère, aux mœurs de la nation française.

Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de voir en France des hommes sortir subitement de la foule et s'élever d'un seul bond aux plus hautes faveurs qu'un citoyen puisse atteindre? Qu'un homme parvienne en effet à attirer sur lui l'attention générale soit en publiant un livre, soit en émettant un principe, une théorie, une idée quelconque qui soit favorablement accueillie par l'opinion publique, aussitôt toutes les portes s'ouvrent devant lui; on l'honore, on le glorifie. Il paraît et on le salue, on l'écoute. Dans tous les bureaux on a de la déférence pour ses recommandations, il apostille les demandes : c'est une autorité. Quel-

quefois il impose sa volonté, il commande, quoiqu'il n'ait aucune position dans l'Etat, n'ait subi aucun examen et pût être embarrassé devant un devoir de bachelier ès-lettres. Par sa seule intelligence, son seul mérite, il devient membre de cette toute-puissante aristocratie, la seule reconnue, la seule légitime, la seule respectée dans le pays. Vous connaissez ces oligarques, esprits élevés, écrivains illustres, orateurs en réputation, amis ou ennemis du pouvoir, auxquels le gouvernement offre les meilleures places, heureux s'ils daignent les accepter, tout en continuant parfois leur opposition.

Serait-il juste en effet qu'un Cuvier, un Royer-Collard, un Arago, après avoir illustré le pays par leurs travaux, fussent obligés de subir des examens et de suivre la filière des divers emplois pour arriver à être conseillers d'État? Faudrait-il donc que des avocats comme MM. Teste, Ph. Dupin, Chaix-d'Est-Ange, Marie, qui ont acquis une si grande réputation dans le bar-

reau, fussent obligés d'être substituts du procureur du roi pour entrer dans la magistrature ?

Cette aristocratie d'intelligence est le palladium des libertés et de la civilisation du pays ; elle ne forme ni classe distincte, ni une caste dans l'Etat ; elle n'a ni droits transmissibles, ni hérédité, ni priviléges, et n'est à craindre que pour quelques prétentions ridicules, quelques exigences du moment. Ce sont les favoris passagers de l'opinion publique, de petits califes provisoires, dont l'empire change avec les goûts et les caprices du public, qui sont obligés de lutter sans cesse pour se maintenir à la hauteur où ils se sont placés, et qui, pour la plupart du temps, survivent à leur réputation ; tristes exemples de l'instabilité des choses humaines.

De grâce, laissez donc place à cette aristocratie aventureuse dépendante du caprice de l'opinion et des faveurs du pouvoir ; dénoncez hautement les intrigues des uns, les bassesses, les roueries, le charlatanisme des

autres; éclairez, moralisez la nation pour qu'elle puisse surveiller cette aristocratie passagère; mais n'enlevez à aucun citoyen la perspective de faire sans cesse irruption dans les rangs des fonctionnaires publics et de parvenir rapidement aux plus hautes dignités de l'Etat; car vous briseriez l'élan du pays et le priveriez de son principal élément de grandeur.

La Chambre est, sans contredit, le plus vaste amphithéâtre où les talents puissent se produire et se faire apprécier; c'est là, certes, le plus haut et le plus puissant tribunal de l'opinion publique. Depuis qu'il n'existe plus en France ces classes distinctes où, dès leur plus tendre jeunesse, les fils des familles privilégiées se préparaient pour les grandes fonctions de l'Etat, la Chambre est une véritable école politique. Je crois même qu'empêcher les députés de se servir de leurs talents, de l'expérience qu'ils acquièrent en s'appliquant aux travaux si difficiles et si compliqués qui

leur sont journellement soumis, pour arriver à de grandes positions dans le gouvernement, ce serait ouvrir carrière à des intérêts mesquins et peu honorables; ce serait peut-être mettre leur intelligence, leur zèle, au service de ces grandes corporations particulières, de ces associations industrielles qui portent jusqu'au sein des Chambres leurs intérêts et leurs spéculations.

VI

Bureau de poste. — Archives. — Procès-verbaux. — Vestiaire. — Grand vestibule. — Bibliothèque; recueil des lois de la Russie; origine du pouvoir des tzars. — Buvette. — Voyage dans la salle d'exposition.

VI

Après avoir visité les bureaux de la Chambre dans le pavillon de l'Ouest, nous allons porter nos pas dans le pavillon opposé, qui renferme les appartements destinés aux autres branches de service et aux communs du palais de la souveraineté nationale.

D'abord, à l'extrémité de ce pavillon de l'Est se trouve le bureau de la poste, réservé particulièrement aux députés, qui ont le privilége d'envoyer leurs lettres jusqu'à la dernière heure, privilége qu'ils partagent seulement avec le roi, les ministres, la Chambre des

pairs, et une autre souveraineté que vous connaissez peut-être mieux que moi, la Bourse.

Plus loin sont les archives ; c'est là que les ministres déposent les pièces qui leur sont demandées par les Chambres dans les discussions importantes : les législateurs y sont seuls admis, à l'exclusion absolue de toute autre personne. Comment se fait-il cependant que, le jour même du dépôt de ces pièces, quelquefois très-volumineuses, elles soient livrées à la publicité par les petites et les grandes feuilles quotidiennes ?

Un long corridor conduit au bureau des procès-verbaux. Ce bureau a un chef, un sous-chef et onze commis, occupés, de dix heures à six, à enregistrer, copier, aligner, collationner tous les travaux de la Chambre : c'est le répertoire général des projets de loi, rapports, comptes-rendus, et le bureau central d'enregistrement de tous les documents, états, écritures, pétitions et insertions ordonnées par la Chambre.

Vous ne pourrez non plus visiter seuls l'aile gauche du palais Bourbon qui donne sur la rue de Bourgogne, à moins d'être un député, un fonctionnaire, ou un employé de la maison ; force vous est donc de vous fier encore à mes récits indiscrets.

Cette aile du palais communique avec le pavillon de l'Est par deux grands salons et un long corridor. C'est là que se trouve le vestiaire des souverains électifs. Vous seriez frappés d'étonnement en voyant placées en long et en large plus de cent grandes armoires divisées en plusieurs compartiments, chacun de trois mètres de hauteur sur un demi-mètre de largeur. Tout l'ornement de ces armoires consiste dans des porte-manteaux en bois et en planches de sapin, sur lesquelles les membres du Corps législatif déposaient autrefois leurs costumes, qui rappelaient par leur magnificence la cour de Louis XIV. C'étaient des habits en velours violet, d'amples manteaux de velours doublés d'hermine et brodés en or.

Sous la Restauration, les députés y déposaient aussi leur costume, qui consistait en un frac bleu, avec des feuilles de chêne entremêlées de fleurs de lys, brodées sur le collet et les parements. Ce modeste costume ressemblait tant soit peu à l'uniforme des chirurgiens de l'armée, des douaniers ou des gardes forestiers.

Un certain nombre de députés, une soixantaine à peu près, rigoureux observateurs du décorum, se croyaient obligés de s'en parer les jours de séance ordinaire; un article du règlement déclarait cette tenue de rigueur pour ceux qui voulaient monter à la tribune. Aussi arriva-t-il plus d'une fois que des membres désireux de prendre la parole échangeaient leur frac bourgeois contre le costume de cérémonie d'un de leurs collègues, à la porte même de la Chambre. Il est arrivé qu'un jour M. Casimir Périer, qui était de haute stature, parut à la tribune avec un uniforme dont les manches lui allaient à peu près au coude, ce qui,

dans ses gestes et mouvements oratoires, lui donnait l'air d'un de ces automates aux membres roides et comiquement uniformes.

De nos jours, les grandes armoires du vestiaire, déshéritées de leur ancienne splendeur, servent de magasin aux imprimés, manuscrits, cartes, devis, etc., distribués avec profusion aux députés, comme vous le verrez plus loin.

Du vestiaire on pénètre dans un vestibule carré qui a quatre issues et qui conduit aux appartements intérieurs de la Chambre. La bibliothèque se trouve à droite en entrant dans cette salle. Deux grandes statues de Cicéron et de Démosthène sont placées aux deux côtés de la porte d'entrée. Ces statues, avec les quatre autres que je vous ai fait voir dans la salle d'attente dite des Quatre-Colonnes, ont été depuis 1830 expulsées de la grande salle des séances: leur présence intimidait sans doute quelques célébrités. Les uns ont pensé peut-être que l'éloquence, comme tous les dons de l'intelligence, dans notre siècle de civilisation,

avait fait d'assez grands progrès pour égaler sinon pour dépasser ces modèles des temps antiques, et qu'à leur tour ils devaient servir d'exemple. Les autres ont craint peut-être que la statue de Démosthène, ou celle de Cicéron, soudainement inspirée, ne vînt à leur crier le *Quousque tandem, Catilina, abutere patientia nostra.*

Vous franchissez un petit salon où se tiennent les garçons de service de la bibliothèque, et vous pénétrez dans une vaste pièce cintrée, très-élevée, ressemblant à la nef d'une église, et au milieu de laquelle est un globe. A chaque extrémité de la pièce sont des tables couvertes de serge verte pour les lecteurs. Les livres sont rangés de chaque côté; tout autour de la salle, à une certaine hauteur, comme aux bibliothèques Royale et de l'Arsenal, règne une galerie qui conduit à l'étage supérieur. Cette magnifique salle, qui est de construction nouvelle, a coûté, avec les dépendances, près de 710,000 fr. Le conservateur de la bibliothèque,

M. Beuchot, est très-jaloux des trésors confiés à sa surveillance. C'est lui qui l'a installée, il y a douze ans, dans ce magnifique local. A l'exception des députés, il n'y admet personne; mais dans l'intervalle des sessions, tous ceux qui veulent consulter les recueils parlementaires, qu'aucune bibliothèque à Paris ne possède en aussi grand nombre, obtiennent facilement l'autorisation d'y travailler.

L'origine de cette bibliothèque ne date pas de plus de cinquante ans, et son premier fonds ne provient pas d'une source bien légitime à tous les yeux : elle a été formée avec les livres provenant principalement des couvents et d'autres établissements religieux; ce qui ne l'a pourtant pas empêchée de prospérer et de s'accroître sans cesse. Destinée d'abord au comité de l'instruction publique de la Convention, elle a passé en 1796 au conseil des Cinq-Cents, et a servi ensuite au Corps Législatif, au Tribunat et au Conseil d'État. Elle a été composée primitivement de douze mille vo-

lumes, et en compte aujourd'hui, grâce aux dons du gouvernement et à ses propres acquisitions, cinquante mille. On évalue à 500,000 fr. la somme employée en achats de livres depuis sa fondation, et la valeur totale de la collection peut être estimée à près d'un million.

Par un heureux et fraternel échange avec la Chambre des Communes et celle des Etats-Unis, la bibliothèque de la Chambre des Députés s'est enrichie d'un recueil inappréciable de six cents volumes in-folio renfermant tous les travaux parlementaires, tous les documents sur la législation et l'administration des deux États, pendant une période de trente années. C'est peut-être la collection spéciale d'histoire et de législation la plus précieuse et la plus complète que possède un établissement public en Europe. Elle a surtout le mérite d'être entièrement appropriée aux besoins de la Chambre, dont les membres, sans sortir de chez eux, peuvent étudier tous les principes, tous les systèmes, toutes les vérités, toutes les erreurs,

et rectifier leurs opinions sur les droits et les devoirs des individus, sur ceux des familles, des gouvernements et des nations entre elles. Mais rarement on lit ces collections-là.

La bibliothèque possède en outre un recueil unique dans son genre, quoiqu'il ne se trouve pas un seul membre sans doute qui puisse en prendre connaissance : je veux parler du recueil des lois de la Russie, *Zwod ukazow*, publié en langue russe par ordre de l'empereur Nicolas. Ce zwod comprend cent quarante grands volumes, qui sont placés dans la grande nef de la bibliothèque, au rez-de-chaussée.

Dans ce recueil immense de lois parfois plus barbares que celles de la Turquie, les députés pourraient trouver cependant des renseignements très-utiles et des données lumineuses sur la légitimité de la dynastie russe actuellement régnante. Chose étrange, que le pouvoir souverain des tzars de Russie ait la même origine que la souveraineté nationale française,

c'est-à-dire la vôtre, maîtres et tout-puissants seigneurs de ces lieux ! Connaissant votre peu d'érudition dans la langue slave et dans l'origine des institutions moscovites, je vais me faire ici hardiment votre *cicerone*.

Le chef de la famille russe impériale est d'origine prussienne ; le premier tzar, Michaël Romanoff, a été élu librement, en 1613, par les électeurs des trois ordres, nobles, prêtres, bourgeois ; son élection, autant que je sache, ne fut même entachée d'aucune corruption !

Ce premier tzar Romanoff n'était lui-même ni noble ni bourgeois ; il était fils d'un prêtre, c'est-à-dire il appartenait à l'état qui répond en France aux conditions libérales d'avocats, notaires, médecins, hommes de lettres, etc. Il jura, en montant sur le trône, qu'il ne prendrait et n'exécuterait aucune mesure dans l'Etat sans avoir préalablement consulté ses électeurs. La formule sacramentelle de ses premiers décrets existe dans ces codes volumineux conservés précieusement dans votre bi-

bliothèque. Elle est conçue en ces termes : *Boiary ugaworyli, czar prikazal* : les boyards ont décidé, le tzar a ordonné. Cette formule a valu un exil aux confins de la Sibérie au jeune prince Dolgorouki, pour avoir osé la rappeler dans une brochure publiée à Paris en 1843.

Jamais, à aucune époque connue, les empereurs de Russie ne se sont prévalus, comme les anciens rois de France et les grands potentats de l'Europe, d'un droit divin pour établir leur droit de souveraineté ; ils n'ont appelé aucun pape pour les oindre et les sacrer; ils prétendent que c'est à eux de créer les papes.

Depuis Iwan III, ils se sont dits dieux terrestres, et le peuple n'ayant pas protesté, ses successeurs se sont considérés comme dieux terrestres très-légitimes par la volonté de leurs peuples. C'est à ce titre qu'ils ont dépouillé successivement leurs voisins, et qu'ils se croient des droits imprescriptibles sur vos terres, vos maisons, vos femmes et vos enfants. Il ne dé-

pend que de l'empereur de toutes les Russies de convoquer ses électeurs, de se faire déclarer par eux non plus seulement dieu terrestre, mais dieu céleste, et d'ordonner à votre riche et beau climat, comme il l'a fait pour un grand nombre de Polonais et pour les Juifs en masse, de changer de place, pour vous envoyer en échange les neiges et les aquilons de la Sibérie.

Prenez garde, ne rompez pas imprudemment avec vos éternels rivaux, ces fiers compatriotes de Marlborough, dont les institutions, basées sur d'autres principes que les vôtres, ont peut-être moins d'analogie avec vous que l'autocrate Nicolas, souverain électif comme vous tous. Croyez-moi, aimez un peu plus les Anglais et méfiez- vous davantage de tous les émissaires moscovites, Mercures rusés, missionnaires fanatiques du dieu terrestre, qui les envoie parmi vous semer la discorde pour lui donner occasion de lancer sur vous ses troupes barbares et inoccupées.

Mais quittons les hautes régions de la politique pour de simples détails de gastronomie. Gastronomie à la Chambre législative! C'est donc encore une digression? direz-vous. Nullement, vous répondrai-je; je fais de l'histoire.

A côté de l'entrée de la bibliothèque se trouve, dans le même vestibule, une entrée plus modeste, près de laquelle il y a toujours foule, quoique personne ne puisse y pénétrer à l'exception des membres de la Chambre; car ses fonctionnaires et ses officiers, qui circulent partout, ne peuvent entrer dans le sanctuaire dont je vais vous donner la description.

Un jour, me trouvant pour affaires dans cette partie du palais, le hasard ou plutôt ma bonne étoile m'y a fait admettre en violation manifeste de la consigne sévère imposée par messieurs les questeurs.

Je vis des députés, l'air enjoué, sans distinction d'opinions, s'entretenant gaîment des affaires du moment, se presser dans ce lieu;

le flot m'emporta, j'entrai. Aussitôt un Ganymède en livrée s'avança et m'offrit gracieusement un verre de nectar sur une assiette de terre de pipe; j'acceptai : c'était de l'orgeat, il faisait très-chaud. L'orgeat fut suivi de l'offre d'un petit pain, d'une tasse de lait; j'acceptai toujours; et, après m'être royalement restauré, je mis la main à mon gousset, au fond duquel erraient çà et là quelques petites pièces blanches de bon aloi, si rares, hélas! d'ordinaire, dans la caisse ambulante d'un Slave réfugié.

Mais quel fut mon étonnement, lorsque le Ganymède, le regard courroucé et dédaigneux tout à la fois, me toisant du haut de sa grandeur, me dit : « Ah! vous n'êtes pas député! — Non, lui dis-je, mais... » et je faisais sonner les quelques pièces dans mon gousset. Il allait me répondre, et peut-être me mettre à la porte comme un profane, quand un des heureux hôtes de ces lieux, ayant remarqué mon embarras, s'approcha

de moi, m'expliqua que je n'étais point dans un café public, mais bien au buffet particulier de la Chambre, et ordonna à mon Ganymède humilié de me servir de nouveaux rafraîchissements.

Je me confondis en excuses, et, craignant de paraître avoir mauvaise grâce à refuser, j'acceptai de nouveau, témoignant ainsi ma reconnaissance à l'honorable député pour sa généreuse hospitalité. C'est ainsi que moi, pauvre Slave, je fus introduit et fêté dans le sanctuaire dont je puis vous parler, comme vous le voyez, en connaissance de cause, sanctuaire appelé quelquefois buffet, mais plus souvent encore *buvette*, dans la langue des monarques eux-mêmes et des serviteurs de leur maison.

La buvette, puisque buvette il y a, est une petite chambre de six mètres de longueur sur cinq de profondeur. Une table la coupe en deux parties. D'un côté se tiennent les gens en livrée de la Chambre, ayant à leur droite

des armoires pleines de rafraîchissements et des comestibles nécessaires aux collations des honorables membres; de l'autre côté, en avant, se trouvent placés, comme dans les cafés, de petites tables rondes en marbre, autour desquelles se groupent, debout, les députés pour éviter tout encombrement.

L'origine de la buvette est bien récente ; elle a pris naissance dans les temps orageux de la révolution de Juillet; les séances se prolongeaient alors extraordinairement. Les commissions travaillaient nuit et jour sans désemparer; on reconnut la nécessité d'assurer dans l'intérieur même du palais des aliments confortables aux laborieux représentants.

Sous la Restauration, les députés n'avaient à leur disposition que quelques carafes d'eau sucrée, destinées à humecter le gosier des orateurs altérés lorsqu'ils étaient à la tribune; c'était le privilége exclusif de l'éloquence, et les membres qui se bornaient à interrompre ou à interpeller de leur place

n'avaient droit à aucun rafraîchissement. Cependant il n'y avait alors ni plus de retenue ni moins d'interpellations que de nos jours, ce qui ne veut point dire que la buvette n'est pas un progrès, une chose très-utile; Dieu me garde de proférer un tel blasphême!

En effet, les membres de la Chambre, pressés par la faim et la soif, étaient obligés de quitter le palais législatif pour aller chercher au loin des rafraîchissements dans un quartier aristocratique qui n'offre aucun confortable pour le commun du public, et où l'on découvre à peine un restaurant à un kilomètre à la ronde. Quelques députés se faisaient apporter par les femmes des garçons de bureau, ou par les bonnes de leur pays, amenées à leur suite dans la capitale, de petits flacons de lait ou d'eau rougie qu'ils absorbaient avec précipitation dans le vestiaire, dans le vestibule, dans les couloirs, quelquefois sur les escaliers.

Aujourd'hui heureusement il n'en est plus

ainsi; les députés trouvent à la buvette, aux frais du budget particulier de la Chambre, des sirops de diverses espèces, un bouillon consommé, du lait naturel et des petits pains appétissants; c'est là l'ordinaire dont la questure fournit le buffet de la Chambre.

La buvette tient en réserve quelques bouteilles de vin des pays bienheureux de Bourgogne et de Bordeaux, qui invoquent avec tant d'instance la sollicitude des députés pour l'écoulement de leurs produits; mais il n'y a qu'un petit nombre de membres de la Chambre, obligés de suivre un régime fortifiant, qui en usent.

La buvette me paraît tenir au caractère national; les rafraîchissements en sirops de gomme, d'orgeat, etc., semblent suivre les Français en tous lieux, comme les perdrix rouges et les *garvanchos* suivent dans toutes les auberges un voyageur en Espagne. Aussi est-il juste que les législateurs se votent à eux-mêmes des rafraîchissements en sirops aux frais de l'État.

Ne voyez-vous pas d'ailleurs, dans chaque administration publique ou privée, à une certaine heure, les chefs de bureaux, les employés, les surnuméraires et jusqu'aux derniers garçons, tirer de leurs poches un petit flacon, un morceau de pain, et consommer ces provisions dans toute la pureté et le calme de leur conscience? La tisane populaire ne se glisse-t-elle pas dans les ateliers populeux, dans les groupes de travailleurs? La cantinière ne parcourt-elle pas les rangs des soldats qui font halte après une marche pénible? Les membres souverains sont comme les autres, sujets aux mêmes misères, à la faim et à la soif; pourquoi donc n'auraient-ils pas leur buvette?

La statistique de la buvette est d'ailleurs toute à l'honneur de la sobriété des quatre cent cinquante-neuf députés. Depuis midi jusqu'à six heures, durée de l'ouverture de la buvette, l'on consomme, terme moyen, dix litres de bouillon, huit litres de lait chaud ou froid, une douzaine de bouteilles de sirop de gomme, de

groseille ou d'orgeat, et quatre ou cinq bouteilles de vin.

Autrefois, la maison législative, comme la plupart des hospices de Paris, était abonnée à la célèbre Compagnie hollandaise, qui lui fournissait quotidiennement le bouillon nécessaire à sa consommation; mais elle s'est affranchie de cet impôt payé à l'industrie étrangère, et s'est créé le pot-au-feu dont je vous ai déjà parlé.

On entend souvent aux alentours de la buvette des dialogues très-édifiants et des observations gastronomiques très-savantes sur la qualité du bouillon, sur le mélange des sirops, sur le vin et les autres aliments. Les provisions disparaissent rapidement au milieu d'agréables conversations. Après le bouillon, le lait est la boisson le plus en faveur; il faut dire aussi que le lait est excellent; la paysanne des environs de Paris qui l'apporte tous les jours tient trop à sa réputation pour altérer en rien le liquide bienfaisant.

Quelquefois il est loin d'être six heures, et le bouillon tire à sa fin; alors le Ganymède répond aux demandes qu'on lui fait par quelques gestes significatifs, et en regardant le pot qu'il incline d'un air embarrassé; les hôtes de la buvette comprennent admirablement cette réponse mimique et se rejettent sur le lait ou sur les sirops dont on a toujours une abondante réserve dans le cas de quelque discussion inattendue.

Pendant les intervalles des séances, les députés font parfois des voyages assez curieux. Dans le grand vestibule, à l'entrée de la buvette, sont ordinairement placés les divers modèles de chemins de fer atmosphériques ou aériens; de voitures nouvelles ayant les propriétés les plus merveilleuses; enfin, de monuments publics projetés que les inventeurs ou les spéculateurs y déposent, avec l'autorisation des questeurs, sur le passage le plus fréquenté des législateurs, pour captiver leurs regards.

Quelques membres se laissent aller aux attraits de la nouveauté ingénieuse; ils examinent le modèle, en font le tour, s'imaginent être arrivés à Lyon et entrent naturellement à la buvette pour se délasser d'un long voyage en déjeunant; ils repartent bientôt après, poursuivent la route, arrivent à Marseille, et vont encore à la buvette pour s'y désaltérer. Il faut ensuite revenir à Paris; nouvelle visite à la buvette; mais en face de ces intrépides voyageurs, le pauvre Ganymède n'a plus qu'une ressource, c'est le langage éloquent que vous savez.

Le voyage le plus éloigné que les membres de la Chambre ont eu à faire dans la dernière session a été celui de la Corse. Au bout du vestibule, à l'entrée de la salle des conférences, se trouvait placé le modèle de la colonne qui doit être érigée en l'honneur de l'empereur Napoléon, dans sa ville natale, Ajaccio. Cette colonne, qui présente le vingtième de la colonne projetée, est en granit d'Arcajola;

l'empereur en costume romain est en bronze; le piédestal est orné d'aigles et d'emblèmes, et on y a ajouté le plan de la ville et celui de la place où doit être érigée la statue, de sorte qu'on peut avoir l'idée la plus parfaite du monument et de son effet.

Le hasard m'a fait aussi assister, à la fin de la session, à l'une des plus intéressantes et des plus instructives expériences. M. Arago, dans ce même vestibule toujours, avait fait apporter le modèle d'une dizaine de wagons articulés du système de M. Arnoux, tels qu'ils seront construits pour le service du chemin de fer de Paris à Sceaux. Pour remplacer la locomotive, on avait fait un timon en acier auquel M. Arago s'attelait lui-même, faisant manœuvrer dans tous les sens, sur le marbre, les wagons, qui venaient tous s'emboîter sur la même place, ainsi qu'il l'a décrit savamment dans son rapport.

Au bruit de cette manœuvre, tous les députés arrivèrent; les uns sortant de la salle des

conférences avec la plume derrière l'oreille; d'autres, avec des lettres à moitié écrites; ceux-ci, ayant interrompu leur lecture à la Bibliothèque, et le livre ouvert à la main; ceux-là, tenant des tasses et sortant de la buvette; d'autres enfin qui venaient de sacrifier leur promenade sur le balcon de la grande cour, et gardaient encore à la main leur cigare allumé. Tous ils entouraient le savant académicien qui leur démontrait le système ingénieux et répondait à toutes leurs questions, à toutes leurs interpellations. Mais, au milieu de ce cours improvisé, la sonnette du président se fit entendre, l'huissier entra et convoqua les membres à la séance; la loi sur l'essai de ce système fut mise à l'ordre du jour, et elle fut votée sans discussion, sans opposition et par un assentiment général : tel fut le résultat de l'expérience faite devant les représentants par un savant collègue.

Je pensais en moi-même que si la liste civile avait aussi l'idée de faire exposer en miniature

les constructions misérables et les affreuses baraques qui avoisinent la place du Carrousel, toutes les flaques d'eau qui l'inondent après la moindre pluie et tous les accidents qui arrivent, par les nuits sombres, sur cette place et aux abords du Louvre, elle obtiendrait peut-être de la générosité de la Chambre les fonds qui seraient nécessaires à l'achèvement des travaux, bien mieux que par tous les articles des journaux français, anglais et allemands; car les étrangers aussi se montrent très-scandalisés de voir ces décombres malséants au centre de Paris, près du palais habité par le souverain.

Les voyages divers que les membres de la Chambre peuvent faire dans ce vestibule, que j'appellerai volontiers salle d'exposition, m'ont paru, après *le Voyage autour de la Chambre*, les moins coûteux et les plus intéressants.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur la buvette : cet établissement existe depuis près de quinze ans ; il serait difficile de l'abolir; la Chambre paraît y tenir beaucoup; c'est une habitude

prise, et nul ne peut l'en blâmer. Cependant ne serait-il pas à désirer que les fonds de cet utile établissement fussent puisés à une source plus légitime ?

Il faut qu'on sache, en effet, que les dépenses de la buvette n'étaient pas comprises en 1830 dans les prévisions du budget particulier de la Chambre ; les questeurs de cette époque, voulant rivaliser avec la Chambre des Pairs, qui a une buvette toujours bien fournie, et ne voulant pas augmenter les charges des contribuables, imaginèrent de consacrer à ces dépenses la somme de 20,000 fr. environ qui, tous les ans, après la session, était distribuée comme gratification aux employés les plus zélés, aux fonctionnaires émérites du corps législatif.

Les souverains actuels, comme tous les héritiers d'un bien mal acquis, n'ont rien à se reprocher ; ils ne sont pas légalement astreints à aucune restitution ; ils seraient arrêtés d'ailleurs par l'importance d'une somme de plus

de 300,000 fr. consommés depuis 1830 par la buvette, trop forte pour être restituée par le budget de la Chambre, qui ne dépasse guère 700,000 fr.

Aussi, lorsque je vois les députés discuter avec tant d'ardeur les budgets, et scruter les plus petits détails d'administration publique, involontairement je me rappelle la paille et la poutre des saintes Ecritures.

VII

Bureau et salle de distribution. — Vestibule royal. — Salle du trône. — Salle des conférences, — Établissement de propreté. — Dame de propreté. — Principe héréditaire dans la Chambre.

VII

En face de la Buvette se trouve le bureau de distribution : c'est une petite loge à l'instar de celle qu'on voit sous le vestibule des théâtres, avec une fenêtre grillée, et qui donne dans un salon magnifique appelé Salle de distribution. C'est là que tous les jours, l'un après l'autre, se présentent les quatre cent cinquante-neuf souverains pour recevoir les provisions de la journée, qui consistent en imprimés de tous genres, de toutes couleurs, ordres du jour, projets de loi, rapports,

propositions, pétitions, amendements, observations, réflexions, enfin discours réimprimés d'après le *Moniteur* aux frais de quelques orateurs privilégiés. Certains membres, en voyant la masse d'imprimés qu'on leur destine, les abandonnent quelquefois généreusement au chef de distribution, qui ne s'en soucie guère; car c'est un grand embarras pour lui de conserver cette immense quantité d'imprimés destinés à éclairer la conscience des représentants, et dont le moindre inconvénient est d'encombrer sa petite loge de manière à l'empêcher de s'y mouvoir.

L'Etat, sous ce rapport, est bien plus généreux pour les souverains législatifs qu'à l'endroit de la buvette; l'Imprimerie royale leur fournit les documents officiels des administrations ministérielles; une imprimerie spéciale, dont le budget monte à 60,000 francs, fonctionne exclusivement pour le service de la Chambre. Enfin des écrivains de toute espèce, hommes de loi, économistes politiques, ne

manquent pas d'envoyer aux honorables représentants du pays les élucubrations de leur génie et de leur patriotisme, quand ils n'en trouvent pas d'autre placement.

Tout auteur, spéculateur, pétitionnaire, jouit de la faculté de faire distribuer ses écrits, gratis, dans l'enceinte de la Chambre, pourvu qu'il ne s'y trouve rien contre la morale publique, et que le nombre des exemplaires offerts à la Chambre soit égal au nombre des députés. Ne faut-il pas, en effet, que tous les membres de la Chambre aient les mêmes droits à partager les bénéfices que leur procure leur état de législateurs, semblables en cela aux nobles Polonais, qui, riches et pauvres, princes et serviteurs à gages, au nombre de cent mille, ont les mêmes droits à la couronne des Jagellons? Vous savez que ces cent mille parts de souveraineté, y compris la mienne, sont confisquées pour le moment au profit d'un seul.

Le chef de la distribution doit sans con-

tredit posséder la protubérance de la mnémonique la plus prononcée; son crâne fera un jour la fortune de quelque phrénologiste. Imaginez-vous un homme dont la tâche est de classer dans sa tête des quantités innombrables d'imprimés, de projets de loi, de rapports, lesquels dans une seule séance subissent des phases différentes; il faut qu'il se rappelle non-seulement leur date, mais leur forme primitive, pour répondre à toutes les questions qui lui sont adressées par la petite fenêtre, au moyen de laquelle il communique officiellement avec ses maîtres et seigneurs. Ceux-ci, en effet, se bornent à lui demander le rapport rouge, la brochure bleue, le projet gris, et il doit répondre à l'instant, car les membres souverains n'ont jamais le temps d'attendre.

Quelquefois le gouvernement leur fait distribuer à tous de petits médaillons dans de jolies boîtes recouvertes en maroquin vert ou rouge, semblables à celles dans lesquelles le joaillier renferme ces riches cadeaux dont les

autres souverains par la grâce de Dieu gratifient leurs plus fidèles serviteurs. Les députés ouvrent d'ordinaire ces boîtes avec précipitation, avec le vague espoir d'une surprise galante; mais quel n'est pas leur désappointement de n'y trouver qu'un centime ou un décime de nouvelle forme, destiné à figurer plus ou moins avantageusement dans leur cabinet de numismatique !

Vous pouvez juger de l'immense consommation d'imprimés qui se fait à la Chambre, par l'aperçu statistique que je vais vous donner, et sur l'exactitude duquel vous pouvez compter autant que sur la bonne foi de votre guide aveugle.

En 1844 il a été distribué à chacun des membres souverains : 3 volumes in-folio, 18 volumes in-4° et 27 volumes in-8°, formant en tout 26,326 pages de documents officiels Si nous y ajoutons une quantité considérable de brochures, mémoires, pétitions, discours, qu'on peut encore évaluer à 8 ou 9,000 pages,

c'est donc environ 35,000 pages ou 60 volumes que chaque député aurait à lire dans le courant d'une session. Je ne comprends pas encore dans cette énumération *le Moniteur universel* et un journal du soir, que le gouvernement fait distribuer tous les jours, à domicile, à chacun des membres de la Chambre. Comme aucun ne peut lire tout ce que l'Etat et la générosité intéressée des particuliers lui fournissent, il arrive d'ordinaire que cet amas de précieux documents est livré au premier venu et paraît le lendemain dans l'étalage des bouquinistes qui bordent les quais de la rive gauche de la Seine; ils sont même souvent abandonnés à quelque épicier au prix de 20 francs les cinquante kilos quand les pages sont coupées, et pour 25 francs quand elles ne le sont pas, ils rappellent ce livre qui, comme l'a dit Boileau :

> N'a fait de chez Babin qu'un saut chez l'épicier !

La salle de distribution a souvent une autre

destination : elle sert aux honorables de chambre à coucher dans maintes circonstances, et ne croyez pas que ceci soit une plaisanterie : c'est la pure vérité. Tous les membres de la Chambre, députés au même titre, ont un droit égal de prononcer à la tribune des discours; mais ordinairement, une fois que les principaux orateurs ont parlé, la Chambre , se réglant d'après sa volonté suprême, quelquefois d'après son caprice, ferme toute discussion et procède au vote. Aussi, dès qu'un projet de loi est mis à l'ordre du jour, toutes les rivalités parmi les talents oratoires s'éveillent, et c'est à qui se fera inscrire le premier sur la liste des orateurs. Or, les inscriptions ne sont reçues qu'à huit heures du matin, heure à laquelle, d'après le règlement, s'ouvre la grande porte de la salle des séances. Plusieurs membres y arrivent la veille et passent la nuit au palais afin d'être les premiers à l'ouverture des portes. C'est pourquoi la salle de distribution sert aussi de dortoir.

Heureusement qu'elle est de tous les autres appartements du palais législatif la mieux disposée pour cet usage. C'est, en effet, la seule qui ait conservé quelques meubles de l'ancien palais Bourbon : des coussins en soie, remplis d'un duvet doux et moelleux, permettent aux aspirants à la tribune de se reposer en vrais Sybarites. Seulement, il n'y a que deux canapés et deux bergères de ce genre; les autres siéges, faits par les soins des questeurs de la Chambre, n'ont de commun avec les premiers que le surtout de toile grise qui les recouvre, tandis que dans le fond la bourre grossière remplace le léger duvet.

Le nombre de ces députés zélés est quelquefois de huit; il monte en certaines occasions jusqu'à dix et douze. Maintenant, comment s'arrangent-ils? Je ne saurais vous le dire; je n'ai jamais assisté au coucher de ces émules de Démosthène et de Cicéron; je ne les ai jamais vus dormir qu'en séance publique pendant d'oiseuses et interminables discussions.

Je ne puis voir d'ailleurs les membres souverains se condamner ainsi bénévolement à passer de tristes nuits, sans me rappeler une circonstance de ma vie.

Un jour, le grand-duc Constantin, mécontent d'un défilé du régiment de la garde qui avait paradé devant lui sur la place de Saxe à Varsovie, envoya vingt-quatre officiers, au nombre desquels je me trouvais malheureusement, aux arrêts dans un seul corps de garde qui n'avait pour tout mobilier qu'un fauteuil, deux chaises et un banc de bois. Le général prit pour lui le fauteuil, le colonel s'empara des deux chaises, les capitaines se contentèrent du banc; quant à nous, jeunes lieutenants, officiers d'espérance, nous nous étendîmes par terre enveloppés dans nos manteaux. Restaient les sous-officiers et soldats de garde; ils furent mis à la porte, exposés à toutes les intempéries de la saison.

Je ne sais s'il en est ainsi pour les orateurs empressés; si c'est l'âge, une hiérarchie quel-

conque, l'ordre d'arrivée, comme aux théâtres, ou simplement la courte-paille, comme le font les *alcades*, magistrats populaires en Espagne, qui détermine leurs places dans la salle de distribution transformée en dortoir parlementaire.

Cette salle n'a ni tableaux ni statues; mais vous pouvez admirer au plafond les magnifiques grisailles de M. Abel Pujol, à qui l'on doit les peintures allégoriques de la voûte de la Bourse.

La salle de distribution conduit au vestibule royal, par lequel entre le roi pour la grande séance d'ouverture des Chambres. Le vestibule n'a ni meubles ni peintures; le style en est par cela plus sévère. On voit au-dessus de la porte un grand bas-relief semi-circulaire, dû au ciseau de Riqueti, qui représente la *Protection* et la *Vengeance*.

En face de la porte est la statue en pied du roi, en marbre de Carrare, et placée juste à l'endroit où M. de Labourdonnaye, ministre de

l'intérieur sous la Restauration, a posé la première pierre des appartements qu'on a ajoutés de ce côté à la salle des séances, à laquelle auparavant on arrivait de plain-pied. Quatre belles statues de marbre, celles de Bailly, de Mirabeau, du général Foy et de Casimir Périer, complètent l'ornement de ce vestibule.

Vous entrez alors dans la salle du trône, inaugurée par le roi actuel, où, le jour de l'ouverture des Chambres, il s'arrête un instant pour attendre qu'on l'introduise dans la salle des séances. La salle du trône n'est pas encore meublée, mais elle doit l'être prochainement; on y dresse pour le roi un trône provisoire. Les peintures à fresque de cette salle sont reremarquables, et couvrent les murs et le plafond; elles sont d'Eugène Delacroix.

La salle de distribution et le vestibule royal jouent un grand rôle dans les luttes et les menées parlementaires : ils sont en face de la salle des séances, et servent aux législateurs de rendez-vous, de point de ralliement et de

retraite dans les différentes occasions. C'est au commencement d'une nouvelle législature qu'il est curieux d'observer toutes les allées et venues des membres des divers partis dans ces salons.

Les ministres, les chefs de toutes les fractions de l'opposition, s'y rendent avec une certaine inquiétude pour reconnaître le terrain parlementaire et s'assurer du degré d'influence qu'ils pourront exercer. Autour d'eux se groupent leurs anciens amis politiques qui ont traversé sains et saufs l'épreuve électorale. Les entretiens en ce moment sont d'ordinaire calmes, familiers, expansifs. L'habileté consiste à attirer dans ces groupes les nouveaux députés, à les amener à prendre part à la conversation, à s'expliquer sur les questions politiques à l'ordre du jour, en un mot à s'engager. Mais ceux-ci, honnêtes agriculteurs, paisibles industriels ou négociants, jusque-là tout entiers à leur commerce, qui n'ont peut-être jamais mis le pied dans un salon politique, savent,

par un instinct admirable et avec leur finesse naturelle, éviter fort bien tous les piéges qui leur sont tendus, et tirer le meilleur parti de leur position de novices. Aussi circulent-ils avec circonspection, saluant poliment les uns comme les autres, mais s'arrêtant fort peu. Ils se bornent à demander des renseignements sur les habitudes du parlement, et, s'ils viennent à être pressés par une question nette et précise, ils font les ignorants, les irrésolus, et répondent qu'ils veulent s'éclairer avant d'arrêter leur conviction.

Plusieurs d'entre eux font plus; ils savent quelques paroles à double sens qu'ils lancent çà et là et qui les laissent bien venir des uns et des autres, se faisant, à l'aide de l'équivoque, admettre à la fois dans les camps opposés. Aussi tous les calculs, toutes les prévisions des hommes politiques sur la force des partis, sur l'issue des luttes parlementaires, sont très-incertains au commencement d'une législature.

C'est dans ces salons que les ministres don-

nent connaissance des documents inconnus, des dépêches récentes, secrètes, qu'ils communiquent aux uns et aux autres, pour prouver la prévoyance ou la sagesse de leur conduite. Ils s'efforcent de faire comprendre à tous ceux qu'ils croient sans un parti pris, le véritable sens des questions soumises aux délibérations de l'assemblée, et peignent des couleurs les plus vives les inconvénients d'une crise ministérielle et l'ébranlement qui doit en résulter pour le pays.

Les chefs de l'opposition sont presque toujours également munis de quelques lettres particulières et mystérieuses qu'ils tiennent d'hommes très-haut placés, quelquefois même attribuées aux fils du roi ou à leurs aides de camp. On y représente le ministère comme divisé et affaibli moralement dans le pays, et même on y fait souvent circuler la liste des membres d'un nouveau cabinet.

C'est ainsi que, de part et d'autre, on met en usage toutes les ressources de fine politesse,

de raison et de persuasion pour se faire des partisans, préoccupation constante, objet d'étude d'hommes sérieux et souvent éminents par leur esprit comme par leur caractère. Eh! mon Dieu! combien de fois une poignée de main, une parole aimable, un signe de tête ou un regard bienveillant n'ont-ils pas été corrupteurs? Indigne Slave que je suis, ces attentions corruptrices, je l'avoue, me vont droit au cœur.

Il y a, au surplus, parmi les membres de la Chambre, des intelligences lentes et dures qui ne peuvent comprendre les questions que dans les conversations du tête à tête; il y a, d'un autre côté, des esprits tellement faciles et souples qu'auprès d'eux le dernier argument semble toujours le meilleur. Il ne suffit donc pas souvent d'avoir raison à la tribune; il faut aussi convaincre dans les couloirs de la Chambre, et les ministres ou les chefs de partis qui sont assez présomptueux pour se contenter du triomphe de la séance publique, et qui

négligent tous ces autres soins qu'on croit secondaires, sont certainement des hommes d'Etat incomplets.

Le gouvernement parlementaire exige une surveillance constante, une activité qui, embrassant tout et agissant partout, dirige tous les ressorts en les appropriant aux qualités individuelles des membres de la Chambre avec lesquels il est appelé à partager la direction générale des affaires du pays.

Du reste, tout gouvernement absolu, constitutionnel, républicain, a ses grands et petits moyens, à cette différence près que, dans le premier, ils sont à l'usage d'un seul, et que, dans les autres, ils sont au service de plusieurs; en sorte que le rôle d'un chef d'Etat absolu est simple, tandis qu'il est difficile et complexe pour les ministres des Etats libres et constitutionnels.

L'empereur Nicolas ne se contente pas d'imposer par sa haute stature à son armée, lorsqu'il passe la revue de ses troupes, de l'électriser par

sa présence, son air majestueux, ses commandements et ses paroles ; toutes les fois qu'il rentre dans son palais, après le renouvellement de sa garde particulière, il ne manque jamais d'adresser des paroles bienveillantes et flatteuses à des officiers qu'il n'aurait seulement pas regardés dans une autre occasion ; il daigne même sourire aux factionnaires placés à sa porte et les interpeller familièrement, car il sait qu'un caprice, un moment d'humeur de quelques-uns de ces soldats, peut décider de sa vie et du sort de l'empire.

Les deux salons et la salle du trône donnent d'un côté dans la cour d'honneur, où règne, entre les arcades qui ornent la façade de ce côté, un magnifique balcon. Dans l'intervalle des séances, quelques membres, en sortant de la buvette ou de la bibliothèque, vont s'y promener le cigare à la bouche, au grand scandale de quelques rigides observateurs des convenances parlementaires.

D'un autre côté, les appartements sont sé-

parés de la salle des séances par un corridor qui les longe dans toute leur étendue ; ce corridor débouche d'un côté dans la salle des Pas-Perdus, et mène de l'autre côté dans la salle des Conférences, la dernière qu'il nous reste à visiter avant d'entrer dans le temple même où se passent au grand jour toutes les cérémonies du gouvernement parlementaire.

La salle des conférences est dans une direction perpendiculaire à la salle des séances, et donne issue, dans la salle d'exposition, à la bibliothèque et à la buvette ; elle est quadrangulaire et d'une très-grande dimension. D'un côté est la statue en pied et colossale de Henri IV, entourée d'une multitude de drapeaux ennemis dont plusieurs ont vu les champs de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna ; ils ont été offerts au Corps législatif, par l'empereur Napoléon, le 22 janvier 1810. Les gouverneurs des Invalides ont plusieurs fois réclamé ces drapeaux, mais la Chambre les leur a toujours refusés. Elle a voulu sans doute, en

conservant ces trophées dans son palais, avertir l'Europe qu'elle saurait suivre au besoin les traces du Corps législatif si les intentions pacifiques qui l'ont animée jusqu'à présent devenaient insuffisantes pour assurer la paix du monde. Au bas de la statue, on lit cette devise du roi populaire, gravée en lettres d'or :

La violente amour
Que j'apportai à mes sujets
M'a fait trouver tout
Aisé et honorable.

En face se trouve placé, au-dessus d'une grande cheminée construite dans le goût du moyen âge, le buste en marbre du roi, supporté par deux anges tournés dos à dos, ce qui leur donne un aspect peu agréable. Le mot *France* est écrit au-dessus de la tête du roi en lettres d'or de grande dimension.

Quatre tableaux immenses doivent décorer la salle; jusqu'à présent il n'en existe qu'un seul. Il représente le président Molé, résistant au

peuple révolté de Paris, sous la minorité de Louis XIV. La place des autres est figurée pour le moment par des draperies vertes. Plusieurs listes, renfermant la composition des bureaux et des commissions, les projets de loi, les rapports présentés ou votés, se trouvent suspendues dans divers endroits de la salle. Le plafond, dont les peintures à fresque sont terminées, rappelle l'origine des plus utiles et des plus importantes institutions.

Ainsi, dans l'un des grands tableaux, se trouve Louis-le-Gros, près duquel on remarque l'abbé Suger et les deux Garlande, ses ministres; il préside, dans une assemblée d'évêques, de comtes et de barons de Paris, à la rédaction des ordonnances sur l'affranchissement des communes. L'autre grand tableau représente Louis XII présidant l'une des premières séances de la Chambre des Comptes. Ces deux tableaux personnifient pour ainsi dire l'établissement de la liberté civile et l'ordre introduit dans les finances du royaume.

Dans l'un des tableaux ronds, Charlemagne, entouré des évêques et des princes de sa cour, fait lire devant le peuple les capitulaires qui sont l'origine de la législation française. Dans le second tableau, le peuple applaudit à la publication des sages ordonnances par lesquelles saint Louis vient éclairer son siècle et faire poindre l'aurore de la civilisation. Dans le fond de ce tableau, on aperçoit les monuments du vieux Paris et saint Louis placé sur un balcon voisin de la Sainte-Chapelle.

Les figures, peintes sur fond d'or, représentent la *Prudence* et la *Justice*, qui doivent inspirer les travaux des législateurs; la *Vigilance* et la *Force*, qui assurent l'exécution des lois.

Dans les médaillons soutenus par des génies exécutés en grisaille, se trouvent les portraits des plus illustres légistes et des grands ministres qui ont bien mérité de la patrie, tels que *L'Hospital*, *Montesquieu*, *Suger*, *Sully*, *Colbert*, etc.

Dans les angles, huit figures allégoriques, l'Agriculture, les Arts, les Sciences, l'Indus-

trie, le Commerce, la Marine, la Paix et la Guerre, représentent les grands intérêts dont les législateurs ont à s'occuper pour assurer la prospérité de l'Etat. Les écussons placés près de ces figures portent pour inscriptions les mots : *Code Napoléon; Charte de* 1830.

Deux grandes tables se trouvent au milieu de la salle. L'une est de forme ovale et recouverte d'un drap vert; soixante députés peuvent à l'aise y prendre place et s'y livrer à l'expédition des affaires publiques ou privées. C'est là que, chaque jour, les uns, en s'adressant aux autorités administratives ou municipales de leurs départements, aux maires, aux citoyens notables, rendent justice aux efforts du gouvernement, et les invitent à lui prêter un concours loyal, sincère et actif; tandis que les autres, au contraire, engagent les mêmes autorités ou leurs amis politiques à être circonspects, à attendre, à ne point seconder les vues rétrogrades, liberticides, corruptrices du ministère.

C'est ainsi que, côte à côte, assises à la même table, travaillent avec les mêmes plumes, le même papier, la même encre, la Paix et la Discorde. On les voit quelquefois se donner fraternellement la main, s'offrir une prise de tabac, sortir ensemble, passer à l'agréable buvette, s'y rafraîchir avec le même plaisir, et aller remettre leurs lettres à la même poste, qui, dans son impartialité, emporte avec une égale célérité les branches d'olivier et les foudres vengeresses.

Les ministres s'approchent avec réserve et timidité de cette table, comme fait l'ennemi quand il s'aventure dans un pays inconnu. Une surprise serait facile; les plumes et l'encre sont là; on pourrait demander une signature, insister; le ministre n'oserait peut-être pas la refuser, et, plus tard, il aurait à s'en repentir; aussi on en voit peu s'aventurer dans cette salle.

La seconde table est de même grandeur que la première, mais d'une forme différente.

Elle est carrée, et couverte d'ailleurs d'un même drap vert. Là se trouvent éparpillés une trentaine de journaux de Paris et de la province. Qui pourrait redire toutes les récriminations, les invectives qui s'y répètent tous les jours? Un député se trouve-t-il tant soit peu blessé d'une critique acerbe, d'une expression quelconque au sujet de sa souveraineté irresponsable, mais non irréprochable, il s'écrie avec un air de mépris et d'indignation que la licence de la presse dépasse toutes limites. Mais un de ses confrères vient-il à recevoir quelque éloge mérité ou non, il s'empare aussitôt du journal, copie mystérieusement le passage qui le concerne pour l'envoyer au journal de l'endroit, à sa famille, à ses voisins, à ses amis, et surtout à ses électeurs!

Une troisième table plus petite, placée au bout de la salle, dans un coin, et perpendiculairement aux deux autres, est destinée aux correspondances particulières, aux confidences secrètes et intimes.

Presque en face de la porte d'entrée principale, se trouve une autre porte très-haute, ornée de sculptures et de dorures. Un matin que je faisais ma visite à la salle des Conférences, le garçon qui m'accompagnait, me voyant plongé dans l'extase devant les peintures à fresque de cette magnifique salle, me laissa tout entier à mes méditations et se retira dans une autre salle confiée à ses soins. La porte était entr'ouverte; je la poussai doucement, et je me trouvai tout à coup dans un corridor large, bien éclairé, où je fus saisi agréablement du changement subit de température. Un air frais me ranima et me caressa légèrement le visage, et je sentis qu'on avait ménagé dans ce corridor un courant d'air, avec autant de soin qu'autrefois dans les rues d'Alger, avant que notre civilisation fût venue la transformer en une ville française, ayant ses places larges, ses rues tirées au cordeau, où l'on suffoque de chaleur et de poussière.

J'avance, j'entends un bruit sourd et monotone qui ressemble au murmure des ruisseaux ou des cascades, et qui me rappelle les jets d'eau dans les bassins d'albâtre de l'Alhambra de Grenade. Malgré l'activité et le positif de ma vie, j'ai toujours conservé quelques velléités romanesques; il me vient alors à l'idée que je vais au bout de ce corridor découvrir une délicieuse retraite, mystérieuse, inaccessible aux profanes, et réservée aux seuls monarques de ces lieux. Je fais encore quelques pas, et, en tournant un peu vers la droite, je découvre douze portes fermées à clef et placées sur deux rangs. Une loge vitrée est au milieu, renfermant une petite table et une chaise, vrai trépied de Pythie.

Cependant le doux murmure continue toujours, le bruit s'accroît; j'avance encore de quelques pas, et je découvre une grande fontaine avec un immense robinet. Enfin, plus loin, toute mon illusion s'évanouit, le voile tombe, et la réalité me saisit à la vue de quatorze

petits bassins qui reçoivent l'eau ruisselant le long du mur et s'échappant d'un réservoir placé au dessus du plafond.

Je comprenais enfin quelle était la nature de l'établissement où m'avait entraîné ma curiosité, et je rendis justice à l'architecte de la Chambre qui sut joindre la propreté et la salubrité au nécessaire. Je conclus de là que les députés se sont élevés bien au-dessus des habitudes des anciens rois de France, qui conservaient à côté de leurs magnifiques appartements de malsains et pestilentiels cloaques. Certainement l'empereur de Russie et la reine d'Espagne seraient jaloux de pareils établissements.

Il n'est pas nécessaire, je crois, de nommer ici les choses par leur nom; vous savez où j'étais. Eh bien, jugez quel fut mon désappointement quand, ayant voulu me retirer de ces *lieux*, soit dit sans calembourg, je trouvai la porte refermée sur moi! Le garçon, ne me voyant plus, ne se doutait pas que je ne me

fusse retiré, et n'avait rien eu de plus pressé que de concentrer l'air frais dans le corridor.

Ce zéphir naguère si agréable, ce murmure il n'y avait qu'un instant si délicieux, ne contribuaient pas peu à augmenter alors ma contrariété; heureusement, l'heure de l'arrivée des souverains approchait. En effet, quelques instants après, la porte s'ouvrit à deux battants, et une dame d'un certain âge, vêtue modestement, me saluait d'un air compassé quand déjà je regagnais la salle des Conférences.

J'ai appris depuis que la personne qui vint ainsi me délivrer s'appelle *dame de propreté;* elle occupe la petite loge que je vous ai décrite entre des cabinets fermés dont elle garde les clefs. C'est la seule personne du sexe qui figure dans le personnel à gages de la Chambre, car ni la cuisinière ni la laitière n'y sont comprises. Cette dame venait de monter très-légitimement sur le trône de sa mère, brave et digne femme qui, depuis l'époque de la Convention jusqu'à quatre-vingts ans pas-

sés, était restée fidèle à son poste, et a laissé d'honnêtes souvenirs, qui ont engagé les législateurs à souscrire à l'hérédité de sa fille. Cette hérédité, entièrement contraire aux principes constitutionnels, a formalisé quelques rigides observateurs de la loi constitutive de l'Etat. En effet, une place de cette importance, qui figure au budget de la Chambre pour 500 francs, peut-elle être dévolue à une seule famille sans faire ressusciter les apanages? Je me joins donc aux réclamants pour demander qu'après la mort de la dame de propreté régnante, un concours soit ouvert, que le système de l'élection soit rétabli, et que, comme pour l'héritage d'Alexandre, le sceptre et le trousseau de clefs soient confiés à la plus digne.

A cette occasion, je vous ferai, mes chers lecteurs, ma profession de foi.

Fidèle aux anciennes institutions de mon pays, je hais les titres et les fonctions héréditaires; car il n'y eut jamais chez nous que

des titres viagers de palatin, de castellan, de staroste, donnés en récompense d'un mérite éminent ou de services rendus au pays. C'est depuis le démembrement de la Pologne, et surtout dans l'émigration, que mes compatriotes, tous prétendants légitimes à la couronne de Jagellon, se sont revêtus des titres de prince, de comte, de baron. Puissent-ils un jour être les premiers à conquérir de riches apanages sur la Russie, comme les corps-francs du roi Jean Sobieski, lequel avait pour habitude de placer en première ligne ses troupes mal vêtues et les plus affamées, afin qu'elles s'enrichissent avec les dépouilles des Turcs et des Tartares !

Je n'étais pas éloigné moi-même de prendre dans cette pensée quelque titre ambitieux, mais ils sont déjà si nombreux, les gentilshommes titrés de mon pays, que non-seulement l'ancienne Pologne, mais le grand-duché de Moscovie ne suffiraient pas à satisfaire leurs très-légitimes prétentions. Il me serait peut-

être tombé en partage quelque domaine au fond de la Sibérie, que Dieu me préserve de jamais visiter par ordre de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies!

VIII

Description de la salle des séances. — Plan figuratif de la salle. — Tribunes réservées. — Tribune publique. — Tribune des sténographes. — Tribune des rédacteurs en chef.

VIII

Nous voici presque au terme de notre voyage Nous sommes à la porte de la grande salle des séances publiques. Après vous avoir conduit à travers les salles et les appartements intérieurs de la Chambre, je vais maintenant vous introduire dans le sanctuaire même de la souveraineté nationale. Mais comment, moi profane, moi qui fus élevé, comme vous le savez, sous le despotisme le plus abject et le plus barbare, pourrais-je vous expliquer la théorie d'un gouvernement constitutionnel et

vous initier aux mystères de la tribune parlementaire? Je ne l'essaierai pas. Il me faudrait une plume plus exercée pour dessiner tous les rouages de cette grande mécanique et décrire ces luttes acharnées où la parole sert tour à tour d'arme offensive et défensive. Aussi me bornerai-je, comme l'aveugle de l'Escurial, à vous montrer du doigt la place qu'occupèrent ou qu'occupent encore dans cette enceinte tant d'hommes illustres, et à vous rendre compte des impressions et des sentiments qu'a fait naître en moi le spectacle de vos libertés publiques, depuis treize ans que je suis au milieu de vous, parlant votre langue et m'inspirant de votre esprit et de vos idées.

J'étais très-jeune, vous dirai-je en passant, lorsque j'arrivai en France; ardent, rêvant la guerre, et désirant une conflagration universelle, dans laquelle j'entrevoyais le vague espoir de l'indépendance de mon pays. Je prêchais même hautement, je l'avoue, dans des pages écrites avec la fougue d'un jeune mili-

taire, une croisade contre les Barbares du Nord. Aujourd'hui, mùries par la réflexion et l'étude, mes opinions se sont modifiées. Cette croisade, que je ne cesserai pourtant d'invoquer au fond de mon âme, ne me paraît ni probable ni possible en présence des nouvelles tendances des peuples civilisés.

Aussi suis-je devenu partisan de la paix, si favorable au développement des institutions libérales qui obligeront tôt ou tard la Russie elle-même à plier sous leur caprice, et finiront par rattacher à la grande famille européenne tant de peuples enchaînés au char triomphant de sa puissance militaire.

Si cette confession peut vous inspirer de la confiance, suivez-moi dans la salle des séances, où, après tant de digressions, vous devez avoir hâte d'arriver.

Au premier aspect, la salle des séances ressemble à une salle de spectacle. En effet, elle a son parterre, ses galeries, ses loges et sa scène, où se jouent alternativement des drames

et des comédies qui font passer dans l'âme du spectateur les émotions les plus saisissantes ou les plus comiques.

Sous la Restauration on voyait, tout près du bureau du président, deux grandes loges appelées tribunes qui dominaient l'assemblée. Elles appartenaient, l'une à la Chambre des Pairs, l'autre au conseil d'Etat; lors des premières séances royales, quand les troupes étrangères occupaient encore le sol de la France, on y vit des généraux anglais, russes, prussiens, entourés de leur état-major, s'étaler sans façon dans ces tribunes et narguer en quelque sorte cette souveraineté représentative qui votait du reste exactement les termes du milliard qui lui avait été imposé à son début.

Depuis 1830 la salle a subi une transformation complète; on peut même dire qu'elle a été entièrement rebâtie, puisque la dépense s'est élevée à 2 millions 700,000 francs. Les deux tribunes privilégiées ont été supprimées, et la Chambre des Pairs et le Conseil d'Etat,

qui, de la place qu'ils occupaient autrefois, semblaient surveiller ses délibérations, s'assoient aujourd'hui dans les tribunes publiques. Les pupitres et les tables basses des sténographes du *Moniteur*, chargés de rendre compte des moindres gestes et paroles des honorables représentants, occupent l'ancien emplacement.

La salle des séances est un hémicycle parfait; elle a pour plafond une demi-calotte sphérique, vitrée au centre, et qui lui donne le jour. Les députés ont chacun devant eux des pupitres pour écrire. Sous la Restauration, ils plaçaient leurs imprimés, leurs papiers et leurs plumes dans une boîte au fond de leur siége. Les bancs sur lesquels ils sont assis sont durs et étroits comme ceux du parterre des théâtres; ce qui n'a pas empêché cependant un jeune député de s'endormir, il y a trois ans[1], du sommeil du juste, et si profondément qu'il n'entendit ni la voix du président lorsqu'il leva la séance, ni la sortie d'ordinaire très-

bruyante de ses collègues. Les quinquets étaient éteints depuis longtemps et les horloges de Paris avaient sonné minuit quand il s'éveilla. Surpris d'abord, il reconnut sa triste aventure et voulut sans tarder regagner ses pénates. Il se mit bravement en route, visita à tâtons les centres, la droite, la gauche, comme j'essaie de le faire en ce moment, comme tant de souverains de ces lieux l'ont fait souvent dans le cours d'une législature. Seulement, ceux-ci sortent pour occuper quelque place de ministre, d'ambassadeur, de conseiller d'Etat, de préfet, ou, au pis-aller, de pair de France, tandis que le député égaré s'esquiva par l'extrême gauche dans le couloir qui longe les tribunes publiques. Les portes vitrées, fermées à clef, le séparaient de la salle des Pas-Perdus. Cet obstacle ne le découragea pas ; il brisa les vitres et déboucha par cette brêche. Là se terminèrent ses exploits nocturnes, car toutes ses forces n'auraient pas réussi à enfoncer les grandes portes en bois plein qui conduisent

au vestibule. Il fut donc obligé d'attendre ainsi le jour pour être délivré, non pas comme moi par une reine de propreté, mais par un simple garçon de la Chambre qui venait, armé de deux grands balais, remplir sa besogne du matin.

Le pourtour de la salle des séances est divisé en seize parties, dont chacune se subdivise, à partir des premiers bancs, en deux sections séparées par une étroite ruelle ménagée pour faciliter les allées et venues des députés.

Pour l'intelligence du voyage que je vais vous faire entreprendre autour de cette salle, je joins ici son plan descriptif et figuratif, me gardant bien d'inscrire les noms des honorables membres, dont les fréquentes mutations ne permettent pas qu'on leur assigne une place immuable.

Il n'y a dans cette vaste salle que le nombre de places absolument nécessaires aux législateurs ; aussi, les jours de séance royale, quand les pairs se réunissent aux députés, la salle se-

rait-elle beaucoup trop étroite pour l'assemblée si, à l'ouverture des sessions, les Chambres étaient au complet; mais elles ne le sont jamais. Les ministres, les chefs de l'opposition sont obligés de recourir aux correspondances les plus vives, les plus insinuantes, les plus pressantes pour attirer les retardataires, et la Chambre n'est ordinairement en nombre pour voter qu'à la fin de la discussion de l'Adresse.

Au haut du pourtour, vous voyez un banc circulaire; c'est là que, dans les discussions importantes, viennent prendre place les pairs de France, qui jouissent aussi du privilége de circuler dans les couloirs de la Chambre et de se placer auprès des deux portes d'entrée de la salle.

La tribune occupe le centre de la salle des séances. Les orateurs y montent des deux côtés par un petit escalier. Elle est ornée d'un bas-relief en marbre blanc de Lemolt représentant l'Histoire et la Renommée. Le bureau du président est immédiatement au-dessus de la tri-

bune. Le président est le seul membre assis dans un fauteuil ; il domine toute l'assemblée. Plus bas, à droite et à gauche, sont les bureaux des quatre secrétaires honoraires nommés tous les ans par la Chambre et des deux secrétaires rédacteurs, fonctionnaires salariés. Derrière le président se tiennent le secrétaire de la présidence et deux huissiers. Dans des ceintres, à droite et à gauche, et supportées par quatre colonnes, sont quatre statues de grandeur naturelle : la *Force*, la *Justice*, la *Prudence* et l'*Éloquence*. Au-dessus on voit le grand tableau dû au pinceau de Court, représentant la séance où le roi prêta serment à la constitution de 1830, en vertu de laquelle il règne.

Dans l'hémicycle, au pied de la tribune, sont assis les huissiers, qui sont tout à fait aux ordres des législateurs souverains. Ils portent leurs lettres, font leurs commissions, et tel est le prestige de la souveraineté populaire que ces services, dont la royauté elle-même dans ses palais ne charge que ses valets, sont

exécutés ici par d'anciens officiers de l'armée ou d'anciens fonctionnaires publics.

Les panneaux des murs de la salle des séances sont en partie recouverts en velours vert foncé et ornés de lames de cuivre doré, et en partie revêtus de marbres colorés des Pyrénées. Derrière le pourtour règnent vingt magnifiques colonnes de marbre blanc de Carrare, d'une seule pièce; elles servent de support aux tribunes publiques.

Le parquet de la salle est formé de compartiments de marbre, représentant des attributs allégoriques; l'hiver, il est recouvert de riches tapis. Les deux portes d'entrée sont en acajou plein, rehaussé d'étoiles d'or; leurs chambranles sont en marbre richement sculpté.

Ce luxe excita l'indignation de M. Arago, qui, dans un de ses rapports sur les travaux exécutés au palais législatif, s'élevait avec force contre ces ornements, qui devraient être bannis, disait-il, d'une Chambre où doit sans cesse retentir le mot économie.

Il ne me reste plus qu'à vous parler des galeries où sont les tribunes publiques; elles ont subi diverses transformations.

Sous la Restauration il n'y avait qu'un seul rang de tribunes de plain-pied avec la salle. La maison de Condé s'en était réservé une en qualité de propriétaire du palais Bourbon. Il n'y avait point de tribune de la maison du roi. La royauté alors ne voulait point sans doute admettre que les membres de la famille royale et les fonctionnaires attachés à sa personne pussent être dans l'assemblée législative sur le même pied que les autres corps constitués. Aujourd'hui les tribunes s'appuient sur deux étages, et les questeurs disposent souverainement des billets d'admission.

La loge royale, où prennent place la reine, les princesses, les fils du roi, les officiers de leur maison, n'a rien qui la distingue des autres tribunes. Elle est au centre de la galerie du premier étage, en face de la tribune de l'orateur. A sa gauche sont la tribune

des pairs de France et les trois tribunes du corps diplomatique; à sa droite, celles du président, des vice-présidents, des questeurs et des anciens membres de la Chambre. Les loges réservées pour les personnes munies de billets sont aux deux extrémités de cette galerie.

Au second étage se trouvent, au centre, trois tribunes, transformées en une seule, pour les sténographes des journaux de Paris. Là, ces agents de la publicité, entassés les uns sur les autres, accroupis sur des bancs de deux pieds de largeur, écrivent à toute volée, pendant cinq à six heures sans interruption, sur des pupitres où ils peuvent à peine appuyer la paume de leurs mains. Ils ont, il est vrai, la satisfaction de contempler majestueusement d'en haut les têtes chauves, chevelues, demi chevelues, frisées ou non frisées, les toupets de toute grandeur et les calottes dites clémentines, en velours ou en soie, des législateurs, mais sans entendre souvent un seul mot de la discussion. Une seule porte, par laquelle ils

entrent, sortent, reçoivent des missives, envoient leur copie, est ménagée dans la tribune. Le bruit de cette porte, qui s'ouvre et se ferme à chaque instant, ne contribue pas peu à les empêcher de suivre avec attention la discussion. Aussi saisissent-ils de préférence les gestes, bruits et murmures, tous les *oh! ah! hé!* les *si*, les *mais*, en un mot l'alphabet parlementaire complet, qui frappe surtout leurs oreilles à la hauteur où ils se trouvent, et leur sert d'indice pour juger de l'esprit et de l'animation des débats.

Dans les mille et un projets que je formais pour me créer un état dans cette belle France, à l'aide de mon intelligence, après avoir essayé plusieurs genres d'occupations, je voulus aussi m'appliquer à la *célérographie*. J'appris les lettres symboliques; je n'allais déjà pas mal; mais je manquais de mémoire et souvent de patience. Il arriva que, lorsqu'un orateur débitait avec emphase ses phrases officielles, je cherchais instinctivement à rendre sa pen-

sée secrète. Vous devinez sans peine mon peu de succès. Dès lors il me fallut renoncer à la *célérographie* pour la *pentographie*, à laquelle je travaille à présent comme à ma dernière ressource. Je m'évertue à deviner ce que pensent les autres et non ce qu'ils disent.

Que de regrets, d'amertumes, que de tendres soupirs me serais-je épargnés, si, en entrant a vingt ans dans le monde, j'eusse su qu'un *oui* est souvent *non*, et que *j'aime* n'a pas toujours la signification que le Dictionnaire de l'Académie lui prête!

Du reste, les sténographes des journaux quotidiens emploient très-rarement leurs signes symboliques. Ce sont, à vrai dire, des rédacteurs de compte-rendu des séances. Ils se bornent à résumer les discours des orateurs au moment où ils parlent. Cette méthode leur est commandée par la division même des feuilles publiques. En effet, les journaux, obéissant en cela au goût de leurs lecteurs, ne consacrent plus qu'une faible partie de leur feuille

aux débats parlementaires. Le feuilleton en occupe ordinairement un quart; un autre est consacré aux annonces; le titre, les articles raisonnés, les nouvelles extérieures et intérieures absorbent au moins un autre quart; il ne reste donc tout au plus que la quatrième partie pour les séances des deux Chambres, dont la durée se prolonge souvent de cinq à six heures. Etonnez-vous après cela de ne trouver dans votre journal qu'une reproduction incomplète et mutilée des discours que le *Moniteur* est condamné à insérer tout au long!

Il y a des parleurs d'une telle prolixité que leur harangue remplirait à elle seule les colonnes d'un journal. Les rédacteurs-célérographes coupent et taillent en plein drap, sans souci des mouvements oratoires les plus pathétiques, ou des raisonnements les plus logiques. Ils ont toute latitude et toute omnipotence dans le choix des élus qu'ils mettent en lumière; ils négligent celui-ci, dissèquent celui-là, amputent sans remords, mais non

sans discernement quelquefois. Il va sans dire que les orateurs dont les opinions sont analogues à celles de leur journal, ont partout et toujours la préférence, et que les autres sont traités sans ménagement aucun. En cela, despotisme complet. Les en blâmerons-nous? Non; car ils ne font qu'imiter les députés eux-mêmes, qui montrent souvent une extrême partialité en refusant d'écouter leurs collègues quand ils ne partagent pas leurs opinions ou qu'ils ne flattent pas leurs passions.

Ces rapides rédacteurs ont, du reste, des formules, des expressions, un langage qui leur sont propres pour remplir leur tâche, d'ailleurs très-pénible et plus difficile qu'on ne le pense quand on veut la faire avec conscience. C'est surtout dans le compte-rendu des interruptions, des exclamations, des approbations, des apostrophes et de toutes sortes de manifestations que brille leur esprit; un mot mis à propos satisfait quelquefois l'ambition la plus insatiable. Quel tact ne faut-il pas, en effet,

pour choisir convenablement entre toutes ces parenthèses : *Bien, très-bien, sensation vive* ou *prolongée, bruit confus, torrent d'applaudissements, rire universel, mouvement général de curiosité et d'intérêt. M. A. parle pour avec une logique irrésistible et une entraînante conviction. M. B. s'élève avec force contre; il est plein de noblesse et d'énergie. M. C. prend la parole au milieu d'un silence profond. M. D. parle au milieu des conversations générales*, etc., etc.?

Il y a deux ans, les députés voulaient obliger les journaux quotidiens à reproduire toutes leurs paroles et leurs exclamations, sans distinction de partis et de personnes. C'était fort bien; mais il faudrait avant tout qu'ils se réformassent eux-mêmes, non-seulement en prêtant une égale attention à tous ceux de leurs collègues qui se morfondent à la tribune au milieu des conversations particulières, mais encore en donnant à tous leurs discours le même intérêt, et en décrétant l'égalité des talents et du mérite. Jusqu'à ce qu'il en soit

ainsi, les journaux seront très-excusables de ne suivre dans leurs appréciations et le compte-rendu des séances que les intérêts qu'ils représentent et le goût de leurs lecteurs.

Cependant l'industrie, à quoi ne prétend-elle pas aujourd'hui! est venue s'interposer entre la Chambre des députés et les sténographes, pour satisfaire l'amour-propre des uns et rendre plus facile la tâche des autres. J'ai vu, à la session dernière, un placard, à la porte de la buvette, où un spéculateur proposait aux honorables d'autographier, à cinquante, cent et deux cents exemplaires, les discours prononcés dans la journée à la Chambre, en prenant l'engagement de les communiquer aux journaux avant minuit, le tout au prix de 10 francs par discours de cent pages, chacune de vingt-cinq lignes. Si cette offre eût été acceptée, les sténographes n'auraient eu qu'à se croiser les bras, et les députés n'auraient été tenus qu'à écrire d'avance leurs discours et à les transmettre à l'entrepreneur d'au-

tographes avant de les improviser à la tribune. De progrès en progrès, qui sait si on n'arrivera pas à priver l'éloquence elle-même de son monopole, en figurant, par une ingénieuse invention, les pensées les plus secrètes ? Alors les honorables membres qui ne se sont distingués jusqu'à présent que par leur mutisme pourraient prétendre eux-mêmes à la célébrité, apanage exclusif des princes de la tribune.

Dans la galerie du second étage se trouvent les tribunes réservées au corps municipal de Paris et à la garde nationale, placées au-dessus de la tribune royale et de celle du corps diplomatique.

Deux tribunes situées aux deux extrémités de cette galerie méritent une attention particulière. Celle du côté gauche est destinée au public sans billets, qui entre, comme vous le savez, par la façade principale et le grand escalier ; elle ne contient que trente-trois places. Sous la Restauration, elle était plus grande du double. Un huissier se tenait constamment

au milieu de cette tribune pour maintenir l'ordre et la tranquillité parmi les spectateurs, qui arrivaient à la Chambre avec toute sorte de provisions de bouche et restaient patiemment à leurs places pendant douze ou quinze heures sans interruption. Les manifestations étaient parfois très-bruyantes ; des cris de mécontentement ou des applaudissements se faisaient fréquemment entendre, comme à présent au congrès espagnol. Il arriva même en 1814 que le président Laîné fut forcé de lever la séance, parce que les places mêmes des députés avaient été envahies par la foule, et que le caquet des dames couvrait la voix des orateurs.

Depuis 1830, on ne citerait pas une seule circonstance où l'ordre ait été troublé par le public de cette tribune. Seulement l'année dernière, et dans une tribune réservée, une folle se mit à interpeller le président. Celui-ci fit évacuer la tribune pour empêcher qu'on n'usât de violence envers cette malheureuse, qui ne

voulut point se rendre aux injonctions de l'huissier.

En général, le public aujourd'hui est moins curieux, moins avide d'émotions, moins porté à suivre et à surveiller les débats de la Chambre. Serait-ce qu'il a plus de confiance dans ses représentants? ou plus de foi dans les organes de la presse? Serait-ce plutôt indifférence pour les matières politiques? Je ne sais; les modes changent si vite en France!

La tribune qui se trouve à l'extrémité droite de la galerie est occupée par les rédacteurs en chef des journaux de Paris; c'est là le vrai baromètre politique de la Chambre; mais il n'est visible que pour un petit nombre d'initiés. Si la discussion est importante, si M. Guizot, M. Thiers ou M. Berryer sont à la tribune, tout le monde prête la plus vive attention; le silence n'est interrompu que par quelques exclamations d'enthousiasme ou quelques cris étouffés de colère ou d'indignation, qui se confondent avec les marques de blâme ou

d'approbation des législateurs, pendant les interruptions si fréquentes dans la Chambre française. Si, au contraire, un honorable membre aborde la tribune un manuscrit à la main, ou se met à paraphraser des articles de journaux, comme cela arrive souvent, ou bien encore s'il y a suspension de séance, lorsque les députés, fatigués d'entendre de longs discours, se précipitent en foule à la buvette, les hôtes de cette tribune, assis sur le premier rang des banquettes, font volte-face, tournent le dos à la Chambre, et font entre eux la contre-partie des débats de la Chambre. Aucune plume ne saurait rendre cette discussion originale, variée, piquante, toujours instructive. Ce sont des mots acérés, des propos saccadés, des saillies spirituelles, des traits sarcastiques, des éloges outrés, de dures invectives, qui partent à la fois de plusieurs bouches sur tous les tons.

Souvent des amis ou des protégés des rédacteurs en chef se glissent par contrebande dans cette tribune et se passionnent pour les débats

familiers de cette Chambre au petit pied. Il faut voir aussi avec quel air insinuant et poli un député en retard, un rapporteur malheureux, un orateur incompris, vient remettre des notes à ces distributeurs d'éloge et de blâme pour justifier leur zèle, donner des éclaircissements ou se plaindre d'un compte-rendu.

Cette loge a de plus ses conversations intimes et particulières ; c'est avant l'ouverture de la discussion ou pendant le vote qu'un petit nombre d'habitués, dédaignant la salle des Pas-Perdus, où les députés vont recevoir les hommages ou les réclamations de leurs collègues, restent à demi couchés sur les bancs et s'entretiennent gaîment des petits travers, des intrigues privées des législateurs, qui tourbillonnent alors au pied de la tribune. Ils connaissent mille et mille aventures et anecdotes ; ce sont les malignes chroniques de l'Œil-de-Bœuf, et, pour ma part, j'en ai retenu plus d'une... Mais ce serait mal payer ma bienvenue dans cette tribune ; j'aime mieux les laisser

à la spirituelle indiscrétion des auteurs de toutes sortes de *mystères*.

Cette tribune forme une république démocratique; elle a un président qu'elle choisit au commencement de chaque session pour maintenir dans son sein l'ordre et la paix, et qui porte le nom de syndic, par exception à la règle. Celui qui remplissait ces difficiles fonctions à la dernière session fut obligé de se nommer lui-même syndic. S'étant trouvé seul dans la loge à la première séance, il fut proclamé à l'unanimité; il usa avec modération, mais non sans conteste, de son autorité. C'est un homme de beaucoup d'esprit et de talent, mais mauvais président; il garde plus volontiers la parole qu'il ne l'accorde. On se révoltait souvent contre lui, on l'interrompait, et je me suis trouvé plus d'une fois dans les rangs des insurgés. Du reste, il est aussi impossible d'introduire l'ordre dans cette tribune que de mettre d'accord les trente journaux de Paris. La tribune des rédacteurs en chef est et sera tou-

jours une Babel, mais une Babel attrayante, instructive, où j'ai passé de délicieux moments, et dont je préfère, comme bien vous pensez, la diversité des opinions et des sentiments à l'uniformité des louanges que mes malheureux compatriotes font entendre dans les mines de la Sibérie en l'honneur de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies.

IX

Les dames et les étrangers. — La charte polonaise. — La gauche et la droite. — Constitution des centres. — M. de Villèle. — Casimir Périer. — Le grand-duc Constantin. — Places qu'occupent les députés marquants. — Mélange des partis.

IX

Le coup d'œil de la salle des séances, lorsque les tribunes sont remplies de monde et que les députés sont à leurs places, est à la fois varié et imposant. Par une galanterie toute française, les dames ont le privilége d'occuper les premiers bancs; mais elles ne s'en contentent pas toujours, et envahissent quelquefois les seconds et les troisièmes. Cette invasion féminine dégénère même en abus par l'accaparement de plus de la moitié des places; et l'on voit souvent des membres du conseil

d'État, d'anciens députés, des magistrats éminents, intéressés aux questions qui se traitent, relégués à la porte, faute de place, tandis que de belles dames, parées, musquées, fardées, éventail et lorgnette en main, s'étalent coquettement, comme à l'Opéra, dans les tribunes réservées de la salle.

Il s'est trouvé, sous la Restauration, un député assez courageux pour faire la motion de défendre aux femmes l'accès des tribunes; mais un murmure d'indignation couvrit la voix du malencontreux orateur, et il ne put développer sa proposition. Plus tard, en 1821, M. Héricart de Thury, député des centres, a fait valoir, comme dernière considération en faveur de l'admission des femmes à la Chambre, la courtoisie et la déférence des anciens Gaulois pour leurs compagnes qu'ils consultaient toujours, et admettaient, disait-il, à leurs délibérations. Je ne sais si beaucoup de députés s'inspirent des conseils de leurs femmes, mais il est de fait que l'assiduité des

dames aux séances a piqué d'une noble émulation certains députés qui n'en semblaient pas susceptibles : on voit maintenant peu de longs éperons et de souliers ferrés; on n'aperçoit plus ni cravaches ni casquettes à visière comme au parlement anglais. Le costume des législateurs est tout à fait bourgeois, et le ministre Roland, si mal vu à la cour de Louis XVI à cause de ses souliers à cordons, se trouverait maintenant chaussé à l'unisson de ses collègues.

Les députés français ne se rendent pas aux séances, comme les membres du congrès espagnol, chamarrés d'or, couverts de plaques et de croix de toutes dimensions; quoiqu'il y en ait qui en soient abondamment pourvus, une certaine pudeur leur défend d'en faire parade sans nécessité. Ils n'ont pas de lorgnon en main pour dévisager nonchalamment leurs amis, leurs adversaires, et surtout les belles *senoras* des tribunes réservées; ils n'élèvent pas vers le ciel leurs mains comprimées dans des

gants glacés, pour les laisser retomber pathétiquement sur leurs cœurs, animés toujours des sentiments les plus patriotiques, les plus chevaleresques, sinon des plus sincères.

Depuis que les questions de libertés électorales et individuelles, celles de la presse et de la responsabilité des ministres sont décidées, la foule se presse moins autour du palais de la Chambre; mais, en revanche, la classe élégante est plus empressée et plus assidue aux débats. On y voit surtout un grand nombre d'étrangers touristes, avides d'émotions et de nouveautés, qui se rendent à la Chambre comme au spectacle le plus curieux de la capitale. La première fois, ils témoignent peu de satisfaction et n'emportent qu'une idée confuse de ces discussions longues, minutieuses, souvent oiseuses; mais ils finissent par y prendre goût, et ils aiment à y revenir et à contempler les jeux du gouvernement parlementaire. On en a vus même s'électriser à ce point que, si on les eût pris à la sortie, on les aurait trouvés dis-

posés à signer l'acte d'émancipation de leurs paysans et à renoncer d'eux-mêmes à leurs droits seigneuriaux, comme firent dans la nuit du 4 août les membres de la première Assemblée législative.

En effet, l'Europe, qui a observé avec une anxiété mêlée de crainte et d'espérance toutes les phases de la révolution de 89, s'est, depuis cette époque, vivement préoccupée des actes de la représentation nationale en France. Néanmoins les gouvernements constitutionnels sortis de la tourmente européenne, et qui s'étaient modelés d'abord sur la constitution française, suivirent ensuite une direction diamétralement opposée; car le gouvernement impérial même, avec son sénat de leudes et son corps législatif de muets, passa toujours pour révolutionnaire aux yeux de l'Europe monarchique.

C'est le moment, chers lecteurs, de vous rappeler la constitution polonaise, qui a la même origine que votre Charte de 1814, et a souf-

fert comme elle tant de mutilations avant sa fin malheureuse.

L'auguste auteur de cette constitution, l'empereur Alexandre, a fixé le cens électoral plus bas que les réformateurs les plus radicaux en France ne l'ont jamais demandé. En effet, tous les propriétaires ruraux, même ceux qui ne possédaient qu'un arpent de terre et ne payaient que 5 francs d'impôt, étaient électeurs. Or, comme les nobles seuls étaient propriétaires dans les campagnes et dans presque toutes les villes, dont un grand nombre leur appartenait, il s'ensuivait qu'ils formaient à eux seuls tout le corps électoral, en dépit de la clause en apparence si favorable aux petits propriétaires ruraux.

Aussi la Chambre élective, qui devait se composer de soixante-dix-sept représentants nobles appelés *nonces,* et de cinquante-cinq représentants des villes, qui se nommaient simplement *députés*, ne contenait jamais plus de dix à quinze députés appartenant à la bourgeoisie.

Les seigneurs polonais n'ont pas compris que leurs libertés manquaient par la base et que leur mission essentielle, dans cette situation, était de revenir au principe de la véritable égalité politique, en émancipant leurs paysans et en devenant les représentants de la nation, au lieu d'être les représentants de la noblesse et des villes.

Chose pénible à avouer! pendant toute la durée du régime constitutionnel, quand ils s'étudiaient à suivre les exemples, à s'inspirer des principes des assemblées françaises, l'idée ne leur vint pas un seul instant de donner la propriété à leurs malheureux paysans, ou du moins de faire une manifestation quelconque en leur faveur, ne fût-ce que pour laisser quelque trace de générosité sur ce vaste pays, encore voué à l'ignorance et à l'esclavage. Un seul, oui, un seul, à la dernière session, le nonce Szczaniecki, mort dans l'exil en France, se prononça en faveur des paysans. Il demanda à ses collègues de s'unir à lui pour exprimer, dans une

humble pétition à l'empereur, le vœu de l'assemblée législative de voir le système barbare des corvées remplacé par un système de fermage. Cette proposition généreuse fut rejetée, sur l'opposition très-vive d'un de ses collègues, aujourd'hui émigré en France, et connu par un libéralisme franc et passionné.

La Russie, on ne le croirait pas, pourrait plus aisément appliquer chez elle la constitution et les institutions françaises que l'Autriche et la Prusse, par la raison que les souverains russes, en égalisant tout sous le niveau de la servitude, ont détruit l'esprit de caste et de corporation si puissant dans les Etats allemands. L'empereur, on peut le dire, est l'assemblée législative personnifiée; il se considère comme l'unique représentant du peuple, agit toujours en son nom, et déteste surtout la noblesse, car il craint qu'elle ne veuille s'interposer entre le trône et le peuple. Les flatteurs ont dit de l'empereur Nicolas qu'il est Louis XI en beau; le fait est qu'il est

plus froidement cruel que cet ennemi des grands feudataires. Il avait juré à son avénement la constitution polonaise et n'a cessé de la miner sourdement, parce qu'il y voyait une sauvegarde pour les classes supérieures du pays, un funeste exemple pour la noblesse de Russie. Aussi cette constitution est devenue, sous son règne, ce que les *Fueros* ont été en Navarre quand Zurbano y régnait à la tête de ses corps francs. Or, le Zurbano de la Pologne n'était rien moins que le fameux grand-duc Constantin, appuyé de cinq cent mille soldats, et qui, résumant en lui tous les pouvoirs, était à la fois général en chef de l'armée et représentant unique du pays.

Tel fut, sous les auspices de la Russie, le sort de la constitution slave, contemporaine de celle qui vous fut cauteleusement octroyée par Louis XVIII.

Maintenant laissez-moi vous dire deux mots des diverses métamorphoses qu'ont subies les assemblées françaises.

Au commencement du régime constitutionnel, il n'y avait, dans la Chambre des Députés, que deux grandes divisions : la droite et la gauche, c'est-à-dire les amis du ministère et ses ennemis. Toutes les opérations législatives étaient alors faciles, et on pouvait prédire à coup sûr le résultat du scrutin à une voix près. Les plans de la Chambre, où se trouvaient indiqués nominativement les membres de la législature d'alors, étaient peints de deux couleurs : la droite en couleur jaune, la gauche en couleur bleue. Un bel-esprit de l'époque fit le quatrain suivant, qui courut les salons, et qui peint assez bien ce qu'il y avait de haine et d'esprit d'exclusion entre les deux partis.

Dans cette assemblée où l'on fauche
Et le bon sens et le bon droit,
Le côté droit est toujours gauche
Et le gauche n'est jamais droit.

On laissait, entre les deux couleurs jaune et bleue de ces plans figuratifs de la Chambre, un vide en blanc où l'on inscrivit d'abord le

petit nombre de membres qui n'appartenaient à aucune des deux grandes fractions; mais bientôt il augmenta tellement, au détriment de la droite et de la gauche, qu'il fallut renoncer à les enluminer des couleurs primitives, et se borner à inscrire simplement les noms des députés selon la place qu'ils occupaient à chaque législature, à chaque session. Ces modifications successives du travail mécanique des fonctionnaires de la Chambre vous font assez voir quels grands changements se sont opérés dans le sein du parlement de France.

Les centres, dans le principe, petite fraction sans importance, avaient déjà grandi sous le ministère Decaze. Se ralliant tantôt à la droite, tantôt à la gauche, ils servirent le système de bascule de ce célèbre ministre. Puis, peu à peu, absorbant les plus modérés des royalistes et un grand nombre de libéraux constitutionnels de la droite et de la gauche, ils formèrent une masse compacte sous le ministère de M. de Villèle.

La constitution des centres fut donc une révolution au sein de la Chambre. Ils introduisirent un nouveau principe et donnèrent un caractère particulier au gouvernement constitutionnel en France. Désormais le pouvoir ne sortit plus, comme en Angleterre, des flancs d'un des partis, whig ou tory, qui partagent le parlement; mais il dut se placer naturellement en dehors et à égale distance des deux camps. Il se forma autour de lui une majorité qui lui fut propre, dévouée, et prête à adopter, quoi qu'il arrive, les conséquences de ses principes.

Des hommes médiocres peuvent gouverner facilement en Angleterre, tant qu'ils résument le parti dont ils émanent, tant qu'ils en épousent les passions et les préjugés. En France, il faut que les ministres soient toujours des hommes éminents par leurs talents et leur caractère, et qu'ils s'appuient sur l'opinion publique, pour être forts et puissants dans la Chambre.

Dans ce système, les hommes jouent un rôle plus grand que les partis. Tout dépend de l'autorité personnelle qu'ils acquièrent, de l'habileté qu'ils montrent, des principes qu'ils professent, du programme qu'ils adoptent à leur arrivée au pouvoir. C'est la rareté de ces hommes supérieurs, aussi bien parmi les conservateurs que dans l'opposition, qui divise la Chambre en plusieurs partis.

Après 1830, il y eut trois partis distincts : le parti légitimiste, défenseur des droits de la branche aînée; le parti du juste-milieu, qui avait réformé la constitution et voulait désormais le maintien du *statu quo;* enfin le parti appelé des impatients, qui réclamait le développement des institutions constitutionnelles à l'intérieur et une intervention active à l'extérieur. Ces trois partis se sont fractionnés en doctrinaire, intermédiaire, centre gauche, tiers-parti, social, ultra-légitimiste, légitimiste pur, légitimiste rallié, gauche, extrême gauche, radical, Dufaure-Passy, et enfin

en parti appelé de la petite église, formé dans la dernière session sous les auspices de deux membres de la gauche, MM. de Tocqueville et Gustave de Beaumont.

Tous ces partis sont sans consistance et sans pouvoir dans les affaires dupays, parce que la plupart des chefs qui les mènent au combat ne répondent pas à leur attente, et ne savent leur imposer ni la fixité de principes, ni l'esprit de conduite, ni la discipline indispensables pour former un grand parti.

Qu'il en était bien autrement sous la Restauration! M. de Villèle, M. Casimir Périer étaient de véritables chefs d'armée; ils commandaient et étaient obéis; ils disciplinaient l'un la majorité, l'autre la minorité, et ne trouvaient dans leurs soldats ni récalcitrants ni retardataires. Ce fut une des plus belles époques des Chambres françaises. Il y avait du côté du pouvoir et du côté de l'opposition une simultanéité, une harmonie d'action qui donnaient à toutes les résolutions, à tous les actes

législatifs, un sens et une portée véritables, sur lesquels personne, en dedans ni en dehors de la Chambre, ne pouvait se méprendre.

On raconte que M. de Corbière, ministre de l'intérieur sous la Restauration, faisait reproche à l'un des députés des centres, M. P..., d'avoir voté contre le ministère. Celui-ci lui répondit : « *Quand les ministres ne nous disent rien, nous votons selon notre conscience.* » Ces mots, très-cyniques pour la forme, cachent un grand sens politique. Ils admettent une obéissance dans le gouvernement représentatif ; mais en effet les partis n'ont jamais de force s'ils ne reconnaissent pas de chefs et ne savent pas leur obéir.

C'était un spectacle magnifique et saisissant de voir, au moment décisif, d'un côté M. de Villèle, de l'autre M. Casimir Périer, faire un signe de la tête ou de la main, et aussitôt toute la droite ou toute la gauche se lever comme un seul homme. Le même spectacle se présenta, après la révolution de Juillet, lorsque M. Casi-

mir Périer était au pouvoir, et que MM. Mauguin et Odilon Barrot jouissaient encore du prestige et de l'autorité qu'ils ont perdus depuis sans pouvoir les ressaisir, et, qui pis est, sans que personne dans leur parti en ait hérité.

Les votes par assis et levé furent rarement soumis à une seconde épreuve dans ces deux époques mémorables, et jamais on ne vit des lois ou des propositions admises par assis et levé, et rejetées ensuite au scrutin secret.

Les membres de la Chambre française n'apportent avec eux ni préjugés de caste, ni esprit de corporation ; ils n'ont que des engagements volontaires ou des intérêts locaux à ménager, qui peuvent bien les gêner dans les petites circonstances, mais qui leur laissent leur liberté d'action dans les grandes. C'est pourquoi, pour en former des masses compactes et pénétrées des mêmes vues, il faut les saisir par des idées élevées, de nobles sentiments, des intérêts généraux. Il n'est pas étonnant que peu d'hommes réussissent à inspirer une confiance

durable à une réunion d'hommes qui ne reconnaissent d'autre supériorité dans leurs égaux que le mérite personnel, le talent, l'habileté et la volonté. C'est ce qui établit une différence marquée entre le gouvernement constitutionnel de France et celui de l'Angleterre et des autres pays où il s'est établi. Partout ailleurs la naissance, la fortune, la position et les relations sociales sont estimées pour beaucoup, et ajoutent, si elles ne suppléent, à la valeur personnelle des individus.

Je me rappelle avec quelle prévention et avec quelle ignorance complète des éléments et des principes du gouvernement représentatif, avant la révolution de Juillet, on jugeait à l'étranger les opérations des chambres législatives en France.

Le grand-duc Constantin, frère aîné de l'empereur Nicolas, héritier légitime de la couronne des czars, eut l'idée bizarre de se faire nommer député. Il s'entretenait fréquemment, avec ses aides de camp et les autres personnes de sa

cour, des événements politiques et du progrès du libéralisme en France. Il avait alors auprès de lui deux Français, l'un, le comte Moriol, ancien émigré, gouverneur de son fils naturel; l'autre, le général d'artillerie Bontemps, qui habitait la Pologne depuis la constitution du grand-duché de Varsovie, et jouissait d'une grande faveur auprès du grand-duc. Un jour, à table, à l'époque où M. de Villèle, premier ministre, était dans toute sa puissance, le grand-duc discourait avec chaleur sur les incidents du régime représentatif, lorsque, adressant brusquement la parole au comte Moriol, il lui dit : « Comte Moriol, si vous étiez à « la Chambre des Députés de France, où siége- « riez-vous? — Monseigneur, répondit le cour- « tisan, je siégerais au centre. — Vous êtes un « ventru, un vil ventru! » répliqua le grand-duc en le raillant, au milieu de l'hilarité générale, de ce qu'étant noble il ne songeât pas à siéger à droite. « Et vous, général Bontemps? « — Moi, répondit ce dernier, fils d'un artisan,

« je siégerais à gauche. — Bravo! » s'écria Constantin. Le prince trouvait cette réponse naturelle; car, dans ses idées, et tout le monde à l'étranger les partageait, il croyait que tout noble, pour être fidèle à ses principes, devait siéger à la droite, et tout citoyen des autres classes de l'Etat à la gauche. Les centres, à ses yeux, étaient les signes avant-coureurs d'une nouvelle révolution, tandis qu'en réalité ils représentaient dans la Chambre l'égalité politique, entrée déjà dans les mœurs du pays. C'était un terrain neutre où toutes les opinions se rencontraient et se donnaient la main.

Il ne me reste plus qu'à vous indiquer la place qu'occupent dans l'enceinte législative les hommes éminents dont les doctrines, les idées, les discours, plus qu'on ne le croit, retentissent à l'étranger, où leurs noms sont souvent plus populaires que parmi nous.

Autrefois, dans les deux premières séries des bancs de droite, siégeaient le fougueux de La Bourdonnaye, qui provoqua l'exclusion de

Manuel; l'indomptable Clausel de Coussergues, qui demanda la mise en accusation du ministre Decazes après l'assassinat du duc de Berry; l'impétueux Castelbajac, le pompeux de Peyronnet, le grave et imposant Ravez, modèle des présidents; l'irascible Sallaberry, ennemi déclaré de la liberté individuelle; le savant et caustique Corbière; Sidi-Puymaurin, qui ne voulait pas que l'Etat accordât des encouragements aux gens de lettres, « car, si vous les engraissez, disait-il, ils ne chanteront plus; » enfin M. de Villèle, le plus fin et le plus habile de tous.

Les places de ces députés royalistes ont été longtemps occupées par MM. de Valmy, de Larcy, Blin de Bourdon, champions décidés de la légitimité, qui ont acquis une certaine célébrité par leur voyage de Londres; E. Gras-Préville, doyen d'âge de la Chambre; MM. Bignon, Viger, connus par leurs travaux; M. Liadières, orateur plein de verve, tous les trois fermes conservateurs; M. Ganneron, ami à

l'épreuve de M. Thiers ; MM. Lestiboudois, Roger (du Loiret), satellites fidèles de la gauche. Ce pêle-mêle d'hommes d'opinion si opposée vous donne déjà une idée des transformations subies par les partis, ainsi que de l'éparpillement et du peu d'ensemble qui règnent dans leur action.

M. de Lamartine, qui a parlé et voté alternativement avec les centres, la gauche et l'extrême gauche, est assis le premier au troisième banc de l'extrême droite. M. Dufaure est au second banc de la seconde série ; il occupe la place de M. de Lalot, qui renversa le ministère Richelieu, et qui, sous des formes simples et modestes, cachait beaucoup d'amour-propre et plus encore d'ambition.

Sur les limites de la série de la droite et de celle des centres se tenait, sous la Restauration, la fraction des Francs régénérés, qui reconnaissait pour chef M. Agier. M. Agier avait des intentions pures, mais point de système arrêté. Il se portait avec sa petite phalange

tantôt à droite, tantôt aux centres, et il ne fit que troubler les majorités sans arriver à aucun résultat politique. Le parti Dufaure-Passy lui a succédé dans ces derniers temps avec moins de bonheur encore; car les partisans de M. Agier formaient du moins un tout uni et compacte, au lieu que les adeptes du parti Dufaure-Passy, disséminés sur tous les bancs et appartenant aux centres, au centre gauche, au tiers parti et à la gauche, ont agi comme les soldats du curé Mérino, qui apparaissaient au moment où l'on s'y attendait le moins, jetaient l'alarme, et disparaissaient sans qu'on pût connaître leur force ni voir leur figure.

M. Mauguin, l'un des chefs de l'opposition après 1830, occupe la place du candide Marcellus, qui, lors d'une discussion incidente sur le concordat, fit exprès un voyage à Rome pour consulter le Saint-Père sur une question qui alarmait sa conscience. Le défenseur de la Pologne, M. Mauguin, imitant un si pieux exemple, est allé voir aussi le pape de la reli-

gion orthodoxe, l'autocrate de toutes les Russies, pour confesser peut-être l'erreur qui le fit combattre en faveur de la nationalité polonaise.

Les centres comprennent quatre séries présentant le même pêle-mêle que les autres parties de la Chambre. C'est là que siégeaient sous la Restauration le mélancolique Lainé, athlète redoutable un jour de bataille; M. de Serre, celui de tous les orateurs constitutionnels dont la phrase avait le plus de force, la philosophie le plus de profondeur, et l'éloquence le plus de véhémence; M. Pasquier, dialecticien subtil et ministre flexible; M. Decazes, plus bienveillant que résolu; M. de Saint-Aulaire, toujours grand seigneur, quoique libéral; le doux et harmonieux Martignac, qui eût sauvé la Restauration si elle eût pu l'être; le fin et spirituel Sémonville, rival diplomatique de M. de Talleyrand; l'intarissable Courvoisier, le nuageux Kératry, et le naïf Paillot de Loynes, qui voulait étendre la

garantie constitutionnelle jusqu'au maire du plus petit village.

Aujourd'hui, à la tête des centres, sur le même banc, vous voyez M. Berryer, le plus grand de la Chambre par l'éloquence, qui n'a jamais, que je sache, fait cause commune avec les conservateurs, et M. de Salvandy, qui leur a été une fois seulement infidèle. Au-dessus d'eux sont deux bancs qui, du milieu des centres, lancent contre les conservateurs les plus violentes attaques et soulèvent les plus grands orages. Ils commandent par cette position la gauche, qui a sans cesse les yeux tournés vers eux. Là se tiennent MM. de Rémusat, orateur disert, élégant, insinuant; Duvergier de Hauranne, publiciste distingué, tacticien habile, homme de parti passionné, colonne détachée de la doctrine; Billault, adversaire dangereux et logicien subtil; Léon de Malleville, esprit lucide, caractère droit; Roger (du Nord) et Prosper de Chasseloup-Laubat, sentinelles vigilantes du centre gauche.

J'ai vu souvent M. Thiers quitter sa place pour venir s'asseoir au milieu de cette phalange d'élite, comme un général qui se jette, avant la bataille, à l'avant-garde de son armée, afin de modérer ou de précipiter son ardeur. Le chef du centre gauche, qui bien souvent devient le chef de l'opposition tout entière, se tient d'habitude sur l'extrême limite des centres conservateurs. Il y a une habileté profonde dans le choix de cette place; M. Thiers observe de là les moindres symptômes de désunion dans l'armée conservatrice. Qu'on y prenne garde, c'est de ce côté que la défection est à craindre. Les conservateurs feraient donc bien, pour déjouer les amorces de M. Thiers, de se retrancher dans cette position et d'y établir un poste permanent de soldats tels que les Chegaray, les d'Haubersaert, les d'Angeville, les Quinault, à l'instar des Russes, qui mettent sur leurs frontières les troupes les plus fidèles pour prévenir la désertion dans leurs armées.

MM. Guizot, Duchâtel, Lacave-Laplagne, Dumon, ont leur place habituelle, quand ils sont hors du pouvoir, au milieu même des centres, sur les bancs où sont assis aujourd'hui le maréchal Sébastiani, dont la voix n'a guère été entendue dans cette enceinte depuis qu'il s'est écrié : *L'ordre règne à Varsovie!* mots cruels qui ont retenti douloureusement dans les cœurs ulcérés des nobles défenseurs de l'indépendance et de la nationalité polonaises ; le maréchal Bugeaud, plus célèbre par la bataille d'Isly que par ses discours ; M. Hébert, avocat brillant au Palais-de-Justice, pas assez écouté dans le temple législatif ; M. de Peyramont, avocat de talent, orateur d'avenir. Là enfin siégeaient, dans ces dernières années, le comte de Jaubert, si spirituel et si caustique, et M. Agénor de Gasparin, orateur fougueux et emporté, mais parfois heureux et éloquent, dont l'absence sera regrettée par ses anciens collègues.

Au-dessus des bancs des ministres, on remarque M. Janvier, parleur vif et pétulant ;

M. Muret de Bord, économiste abstrait, quoique abondant; M. Desmousseaux de Givré, étincelant de saillies, le plus original des orateurs; un peu plus haut, M. de Carné, orateur disert, connu par la pompe fleurie de ses images.

A l'extrémité des centres, plus loin que M. Thiers, à la place si longtemps occupée par M. Royer-Collard, est M. de Tocqueville, athlète hardi et tranchant, visant à la profondeur; au-dessous de lui, M. de Beaumont, orateur sincère et d'une grande honnêteté de principes; non loin de là, M. Allard, officier du génie, homme spécial et judicieux.

M. Dupin a planté son pavillon sur les frontières de la gauche. Il a d'un côté M. Lherbette, le plus obstiné des orateurs, et de l'autre M. Vivien, un des jurisconsultes de la Chambre les plus lucides et les plus écoutés. M. Dupin, de cette position, est plus rapproché de M. Thiers que de M. Guizot; il voit obliquement le banc des ministres, et se trouve

face à face avec les légitimistes, avec lesquels il a de temps en temps de petits démêlés qui entretiennent leur verve mutuelle. Au-dessus de lui, voyez M. Isambert, l'infatigable ennemi des Jésuites, investigateur courageux des secrets ministériels ; M. Havin, l'agent le plus actif de la gauche. M. Crémieux occupe le dernier banc de cette série, dont il vise à être un des meneurs.

Le premier banc de la première série de l'extrême gauche, où siégèrent si longtemps Benjamin Constant, Casimir Périer et le général Foy, est occupé par M. Odilon Barrot, chef de la gauche, et par M. Arago, qui suit avec plus d'attention le mouvement des corps célestes que les manœuvres des partis parlementaires. Naguère M. Laffitte brillait à la tête de ce banc.

Au-dessus d'eux vous voyez le vénérable Dupont (de l'Eure), inébranlable à sa place depuis sa sortie du pouvoir en 1830 ; M. Marie, une des notabilités les plus honorables du parti

radical ; M. Bethmont, orateur élégant et fin ; M. Ledru-Rollin, qui, toujours bouillant d'une patriotique colère, produirait peut-être de l'effet si on voulait l'écouter ; il a pris le siége du célèbre Manuel, dont l'inique expulsion de la Chambre est encore dans la mémoire de tous. On y voit aussi M. de Tracy, défenseur généreux des nationalités opprimées, organe de l'humanité souffrante ; M. George de Lafayette, d'une honnêteté si pure, qui prit la place de son père, et M. Garnier-Pagès, obligeant par nature et radical par hérédité, qui occupe celle de son frère.

MM. Clément, Sapey et le général Thiard sont, depuis un quart de siècle, toujours assis à la gauche. Cependant M. Clément, questeur, appartient aux conservateurs ; M. Sapey à l'opposition dogmatique, et le général Thiard à l'extrême gauche. C'est sur ces bancs que siégeait feu M. Bignon, qui marchait en tête des quarante députés de l'opposition qui reconduisirent à son banc M. Manuel, après le vote

qui l'excluait de la Chambre. M. Bignon ! oh ! ce nom ne s'effacera jamais de la mémoire des Polonais. Il a été leur plus noble et leur plus généreux défenseur.

X

Banc des ministres. — Un mot sur le pouvoir absolu en Russie. — Journée d'un souverain absolu et d'un ministre constitutionnel. — Généraux et chefs de corps des armées parlementaires.

X

En face de la tribune, au milieu du premier rang de gradins où siégent les députés, se trouvent trois bancs couverts en drap rouge, qui ne se distinguent des autres que par cette inscription brodée en lettres d'or : *Banc des ministres*. Ces bancs, depuis trente ans, ont été successivement occupés par les hommes d'Etat les plus éminents du pays. Ils sont le but des plus nobles et des plus ardentes ambitions.

On se fait, en général, à l'étranger, une idée tout à fait fausse de la position des ministres

constitutionnels sur ce banc. Les partisans du gouvernement absolu comparent le banc des ministres, à la Chambre des Députés de France, à une sellette d'accusés, constamment sous le glaive de la vindicte publique. Les Espagnols appellent le banc de leurs ministres au Congrès le *banc de douleur*. On peut dire cependant qu'en France, comme en Espagne, les ministres y sont très à leur aise et ont les coudées assez franches pour s'y mouvoir en toute liberté.

Dans l'ordre d'idées où j'ai été élevé, je pensais aussi que le pouvoir, obligé de rendre compte de ses actes, d'expliquer, de justifier sa conduite, était nécessairement sans autorité ni dignité. En effet, en Russie, où la volonté du souverain est au-dessus de la loi, chacun l'interprète et la fait intervenir à sa guise. Tous ceux qui obéissent, à quelque degré que ce soit de la hiérarchie, n'ont pour régler leur conduite que la volonté ou le caprice de ceux qui les commandent; et l'arbitraire, fidèle-

ment transmis d'échelon en échelon, pèse d'un poids égal sur toutes les classes de la société. Rien ne me paraissait donc plus contraire à la dignité du commandement, lorsque j'étais au service de France, que de me voir contraint d'étudier mes devoirs de capitaine dans un règlement où se trouvaient tracés à l'avance mes rapports avec mes subordonnés. Je rougissais de honte à l'idée que mes soldats pouvaient, comme moi, connaître ce règlement, et qu'un manque de mémoire ou d'intelligence allait peut-être me mettre en défaut à leurs yeux. Mais aussitôt que j'eus appris à l'appliquer, je donnais mes ordres avec une entière liberté d'esprit, sans crainte d'encourir les reproches de mes chefs, sans crainte de révolte de la part de mes subordonnés. Ce petit livre devint le palladium de mon indépendance, le fondement de mon autorité. Je le portais sans cesse sur moi, et je me sentais véritablement autocrate quand j'agissais dans les limites de ses prescriptions. J'avais de plus

au fond de l'âme un sentiment de parfaite quiétude que je n'éprouvais jamais quand j'étais libre de suivre l'impulsion de ma seule volonté. Quoi qu'on en dise, l'homme est naturellement enclin à douter de sa propre force, de son propre jugement, et l'arbitraire ne lui sert souvent qu'à dissimuler ses incertitudes et ses hésitations. Laissé à lui-même, il est toujours ballotté entre l'envie d'exercer la plénitude de son autorité et la crainte d'en dépasser les bornes. Aussi fait-il rarement plus, souvent moins qu'il ne doit.

Cette observation de ce qui se passe en moi m'a donné une haute idée de la position des agents du pouvoir exécutif dans les gouvernements constitutionnels. Leurs droits étant indiqués, ils sont responsables de leurs actes; mais, dans la limite de leur autorité, ils n'ont point de ménagements à garder, point de résistance à craindre; et leur pouvoir a plus d'action, plus d'étendue, que sous toute autre forme de gouvernement.

En Autriche, le conseil aulique, les diètes de Hongrie, l'oligarchie des grands propriétaires, les diverses institutions et corporations municipales; en Prusse, les gouverneurs de province, les autorités militaires et civiles, dans la sphère des priviléges que l'Etat leur a accordés ou qu'ils se sont arrogés, opposent souvent des obstacles invincibles à l'exécution des mesures prescrites par le souverain. Cette sourde opposition des bureaux, des administrations, ignorée du public, et que le pouvoir lui-même ne saurait contrôler ni régulariser, étant obligé de la subir tous les jours, est bien plus funeste à la marche des affaires que ne l'est l'opposition des corps législatifs, car avec de l'habileté et de la persévérance on parvient toujours, sinon à la vaincre, du moins à l'affaiblir ou à la neutraliser.

Rien n'est plus erroné que cette prétendue puissance des souverains absolus. Combien seraient désillusionnés les partisans du despotisme, s'ils pouvaient connaître toutes les ruses

que l'empereur Nicolas est obligé d'employer, toutes les humiliations qu'il subit, et les concessions qu'il lui faut faire pour arriver au résultat qu'obtiennent les ministres constitutionnels au moyen de quelques phrases débitées avec adresse à la tribune !

Un jour l'empereur se trouvait à bord d'un vaisseau de guerre : il est bon de savoir que S. M. I. à la prétention de se croire en état de commander tous les genres de manœuvre. Il se mit donc à prononcer, d'un ton de commandement, quelques termes de marine qu'il venait d'apprendre dans son cabinet. Le capitaine de vaisseau, prévenu de la monomanie de l'empereur, se tenait derrière lui dans l'attitude du respect, et rectifiait, par des signaux que les matelots étaient exercés à interpréter, les ordres mal conçus de S. M. Les courtisans exaltaient le savoir de l'empereur : lui-même était émerveillé de son succès ; mais les matelots qui auraient eu le malheur d'obéir à son commande-

ment auraient été impitoyablement bâtonnés.

Telle est l'image fidèle du pouvoir de l'autocratie russe. L'empereur peut commander tout ce qu'il veut, mais ses subordonnés n'exécutent que ce qui plaît aux chefs dont ils émanent directement. Les ministres constitutionnels, au contraire, ne peuvent à la vérité ordonner tout ce qui leur convient; mais, du moins, leurs ordres sont sacrés et personne ne s'avise de les éluder, de les modifier ou de les dépasser.

Czernichef, chef d'état-major de l'armée, général de cabinet; Orlof, chef de la police secrète de l'empire, courtisan délié; Kisielef, intendant du domaine impérial, seul homme d'Etat de la Russie, sont les véritables capitaines, qui, sous le commandement apparent du monarque, dirigent le timon des affaires, exercent sur le vaisseau de l'Etat les actes les plus arbitraires selon leur bon plaisir, quand ils ne sont pas eux-mêmes, comme cela arrive souvent, des marionnettes dont les in-

trigants de bas étage ou de vils espions tiennent les ficelles.

Quand l'empereur a besoin d'argent, il s'adresse au ministre des finances, qui accède à sa demande si cela lui convient. Cancrin a refusé souvent, et le souverain a été obligé de se contenter des raisons qu'il lui alléguait; car que gagnerait-il à le destituer? Il augmenterait le chaos de ses finances, que nul ne contrôle ni ne connaît. En 1834, Nicolas voulut réunir un corps de troupes à Kalisch pour fraterniser avec l'armée prussienne; Cancrin s'y opposa formellement. L'empereur fut réduit à prier, à supplier son ministre; il le combla vainement de grâces et d'honneurs; l'inflexible Cancrin ne se rendit à son vœu qu'après avoir reçu l'autorisation d'exercer tous les actes arbitraires que sollicitaient de lui ses agents subalternes. Aussi fit-on main basse sur les marchandises étrangères déposées à la douane, et on les frappa de droits exorbitants. L'empereur eut la somme qu'il

demandait, Cancrin la faveur de son maître, les directeurs de la douane une bonne aubaine; tout le monde fut content, aux négociants près.

Les ministres constitutionnels, eux, n'ont besoin de ménager les intérêts individuels ou de caste, ni de se plier aux préjugés du pays, et ils n'ont pas à craindre l'impopularité. En 1840, M. Thiers commence, en l'absence des Chambres, le gigantesque travail des fortifications de Paris; il met sous les armes un million d'hommes, et dispose à son gré de toutes les ressources de la France. Se préoccupe-t-il le moins du monde de l'obéissance de l'armée, du refus d'impôt, du soulèvement de toutes les classes de la société? Nullement. En Russie, c'eût été toute autre chose : des mesures de cette nature auraient été précédées de concessions, de ménagements, de précautions, de garanties pour toutes les classes de la population; l'armée aurait reçu une augmentation de solde, les nobles auraient obtenu des priviléges et des

promesses, les fonctionnaires de toutes classes des gratifications, les bourgeois et le peuple des espérances.

Dans le maniement journalier des affaires, il n'y aurait aucun rapprochement à faire entre l'empereur et les ministres constitutionnels en France. Les revues, les manœuvres, les inspections de troupes, les cérémonies religieuses auxquelles, comme chef de l'Eglise, l'empereur est tenu d'assister, les exercices de corps auxquels il se livre, les promenades ostensibles qu'il fait sur le bord de la Néva, les visites qu'il est obligé de rendre aux femmes de ses boyards et de ses aides de camp, lui prennent la plus grande partie de son temps. Il ne s'occupe des affaires de l'empire que dans ses loisirs, c'est-à-dire qu'il plie le coin d'une dépêche qu'on lui remet, ou dit un oui ou un non, approbation ou refus que ses ministres interprètent la plupart du temps selon leur convenance. Les seules pièces que l'empereur examine lui-même et lise avec atten-

tion, ce sont les rapports militaires jetés tous dans le même moule, et ceux de la police secrète, qui tiennent son esprit dans une agitation ombrageuse et fébrile, dont ses favoris savent à merveille user pour atteindre le but qu'ils se proposent.

Les ministres constitutionnels sont, au contraire, assujettis à un travail continuel. Ils dépouillent eux-mêmes, la plupart du temps, leur correspondance et les rapports qui leur sont adressés. Ils examinent les questions qui doivent être portées aux Chambres, et travaillent des heures entières avec les directeurs généraux et les principaux agents de leur ministère. Ensuite ils prennent part aux délibérations du conseil, souvent en présence du roi, aux débats des Chambres, et accordent des audiences aux délégués de diverses corporations ou aux particuliers. Ils sont astreints, trois fois dans l'année, à figurer à des réceptions officielles, le 1er janvier, le 1er mai, jour de la fête du roi, et le 29 juillet. Ces

jours-là, il est vrai, ils sont esclaves, comme l'est tous les jours de l'année l'empereur Nicolas, dont tous les gestes et les mouvements sont notés, calculés, réglés, et qui ne peut ni s'habiller, ni marcher, ni parler que dans une certaine mesure. Ils ont en outre, l'hiver, pendant la réunion des Chambres, leurs salons ouverts une fois par semaine pour les réceptions générales, qui durent deux à trois heures, de neuf heures à minuit, et ils sont tenus d'en faire royalement les honneurs aux frais de l'Etat.

Mais ce sont là toutes leurs obligations, toutes leurs corvées. En revanche, les avantages que leur procure leur position dans le pays sont immenses. Sortis souvent des dernières classes de la société, ils sont au-dessus de tout le monde, au-dessus même de l'étiquette qui règne despotiquement sur la société. Ils donnent des audiences, reçoivent des visites et n'en font à personne, pas même aux femmes de leurs fonctionnaires, comme

l'empereur Nicolas. En public, nul ne leur dispute la première place. En cela, ils ont l'avantage sur les ministres anglais, qui gardent leur rang social. Par exemple, sir Robert Peel, quoique premier ministre, ne passe, dans toutes les cérémonies et réceptions de la cour, qu'après tout jeune comte, vicomte ou baron de vingt ans, attaché à quelque ambassade, dont la famille a plus d'ancienneté que la sienne, tandis qu'en France M. Thiers, premier ministre, avait le pas sur les Montmorency, les Rohan, les Montebello.

Les ministres constitutionnels ont, du reste, pour la majorité parlementaire, comme l'empereur pour son armée, les prévenances les plus délicates et les plus attentives. Tout en ayant l'air de la commander, ils suivent ses instincts, ils flattent ses goûts, ses passions; et si, dans les rangs de leur armée constitutionnelle, se trouve un général dont l'influence et la popularité leur portent ombrage, ils ont soin de lui offrir une mission au dehors, ou

une bonne place au dedans qui neutralise son action. Ils traitent leurs adversaires comme l'empereur ses voisins et ses ennemis. La gauche, c'est la Suède d'autrefois, pouvant, par sa proximité du centre de l'empire, camper par une marche hardie sous les murs de Saint-Pétersbourg. Aussi a-t-on pour elle toutes sortes de procédés. Tantôt on la combat, tantôt on la flatte, ou bien on l'entraîne dans son alliance, comme cela est arrivé dans la dernière session : après l'avoir battue dans l'Adresse et les fonds secrets, on a obtenu son concours pour les lois sur les prisons, sur l'Algérie, et dans la discussion préliminaire sur l'enseignement secondaire. Les légitimistes représentent les Polonais. On les attire individuellement dans les rangs de la majorité; on leur donne des postes éminents dans l'armée et dans l'administration du pays; on sème entre eux la division. On n'épargne ni les caresses ni les menaces; et, quand on parvient à les captiver, on en fait les instruments les plus utiles de sa

politique. S'ils se révoltent, on procède comme avec nous par voie d'exécution. Quant aux radicaux, on les traite comme les Russes, les Turcs et les Tartares, sans ménagement; on les regarde comme des ennemis fanatiques et indomptables avec lesquels toute transaction est impossible.

Grâce à cette politique, une révolution intérieure en Russie peut seule ébranler sa puissance; ses voisins réunis ne seraient pas assez forts pour la vaincre. De même, dans le régime constitutionnel en France, si le parti conservateur ne se divisait pas, toutes les oppositions de droite et de gauche, légitimiste et radicale, seraient hors d'état de renverser un ministère choisi dans son sein.

Après avoir ébauché ce rapprochement entre les allures du pouvoir absolu en Russie et celles du gouvernement constitutionnel en France, je vais emprunter le langage militaire, qui m'est plus familier, pour vous faire connaître les généraux et principaux chefs des armées parlementaires.

Les chefs les plus anciens des armées conservatrices, depuis 1830, n'appartiennent pas à cette législature. Le duc de Broglie et le comte Molé ont gardé quelque chose des habitudes de l'ancienne noblesse. Ils ont tous deux une politesse, une bienveillance de langage qui donnent à leurs paroles un grand air de bon ton et de distinction, mais rarement empreint d'énergie et de fermeté, de piquant presque jamais.

Le duc de Broglie, sans ambition pour lui ni pour les siens, peut être comparé à ces généraux de l'ancienne monarchie, illustres par le nom, honorés pour leur caractère, renommés pour leur courage, et que la cour envoyait à l'armée au grand déplaisir des généraux parvenus. Les soldats les respectent, leur obéissent, mais les suivent sans ce dévouement ni cet enthousiasme qui peuvent seuls, au moment de l'action, inspirer des actes d'héroïsme.

Le comte Molé a été pour ses soldats plein d'attention, de prévenance et de générosité;

il s'en est attaché un grand nombre par ses procédés et ses manières. Ils lui ont toujours conservé de la reconnaissance; mais ils n'ont jamais eu assez de confiance en lui pour que leur fidélité survive à la mauvaise fortune.

Le maréchal Soult aussi a été plusieurs fois chef de la machine gouvernementale; sa parole n'exerçait pas toujours une grande influence comme orateur, mais elle était toute-puissante dans l'armée. Il se bornait à se montrer de temps en temps et à adresser quelques paroles à la Chambre; mais il n'entendait rien à la tactique parlementaire, et ne savait diriger le plus petit engagement. Sa réputation s'est faite sur d'autres champs de bataille.

M. Guizot est, depuis plusieurs années, le véritable chef du parti conservateur. Sa taille est peu élevée, mais son allure est toujours grave et sévère; son œil fier et perçant donne à sa physionomie un air tout à fait martial dans l'action. Lorsqu'il est assis sur son banc et qu'un orateur habile dirige contre sa politique

ou sa conduite personnelle des attaques sérieuses, des reproches appuyés sur des faits plus ou moins avérés, il reste impassible, les bras croisés, incline la tête sur sa poitrine, et écoute avec une attention profonde et soutenue. Mais si l'orateur qui l'attaque se perd dans des divagations ou des personnalités haineuses, M. Guizot ne se contient plus ; il se lève, l'interpelle à son tour, frappe de son couteau de bois sur le pupitre, et donne à haute voix à son adversaire des démentis accompagnés de gestes rapides et impérieux.

A la tribune, la tenue de M. Guizot est imposante ; ses formes sont sévères et un peu dictatoriales. Sous cet air de gravité, on ne peut juger les émotions de son âme et les préoccupations de son esprit. Il est beau à voir lorsque l'orage gronde autour de lui, quand les interruptions couvrent sa voix, que des interpellations partent de tous les bancs de l'opposition ; car sa force, son énergie, semblent augmenter avec l'audace et la violence de ses

adversaires. Il se redresse, s'éloigne du marbre de la tribune, croise les bras, et, toisant ses ennemis d'un regard fier et dédaigneux, il leur jette des paroles hautaines, quelquefois amères, mais jamais insultantes. Il lève la main droite au-dessus de sa tête, et de temps en temps frappe du bout des doigts sur son cœur, comme pour en faire jaillir la vérité et la conviction.

M. Guizot a le don de l'inspiration, l'enchaînement des idées; son éloquence est mâle, sa voix sonore et vibrante, et l'on ne saurait lui refuser les principales qualités d'un chef de parti, c'est-à-dire la considération personnelle, une vie honnête, des mœurs irréprochables, un désintéressement reconnu.

En général, M. Guizot prépare mal une campagne, non parce qu'il ignore la stratégie et la tactique parlementaires, mais parce qu'il s'exagère toujours le dévouement de son armée. Il y a trois ans, à l'ouverture de la session, au moment du vote sur l'Adresse, il disait à tous ceux qui venaient l'entretenir

des affaires : « Le parti conservateur est plus « que jamais uni ; il sera unanime. » Et cependant on savait que la défection avait éclairci ses rangs.

Cette confiance aveugle dans le dévouement des troupes étonnait les uns et inquiétait les autres ; on craignait même que le mal ne fût plus grand qu'il n'était en réalité, et que le général n'eût recours à la dissimulation pour ne pas décourager ses soldats.

M. Guizot garde toujours auprès de lui un petit corps d'élite, objet de toute sa sollicitude. Ceux qui composent cette phalange sont ses élèves ; nourris de ses doctrines, ils ont une foi entière non-seulement dans ses principes et dans ses talents, mais aussi dans son énergie. C'est surtout au moment du danger que sa présence produit sur eux un effet électrique ; ils sont fascinés par ses regards et ses paroles. Les uns se jettent dans les rangs ennemis, baïonnettes en avant ; les autres haranguent les soldats, relèvent leur courage abattu, et ra-

mènent au combat les fuyards et les éclopés.

C'est au jour de bataille que brillent toutes les ressources du génie de M. Guizot. Il ne se met d'ordinaire à la tête de ses phalanges que lorsque le canon a tonné longtemps et qu'il a fait de larges brèches dans son ordre de bataille. Alors il se présente à ses soldats, les excite du geste et de la voix en leur montrant les progrès de l'ennemi, leur prodiguant l'éloge, énumérant les victoires qu'ils ont remportées, les bienfaits de la paix conservée à la France et à l'Europe ; les engage à la persévérance, à la fidélité, et les conduit à l'urne couronnés de lauriers.

Lorsque ses adversaires, par la supériorité du nombre ou à la faveur de quelques manœuvres habiles, ont mis ses combinaisons en défaut, dispersé ou mis en fuite ses réserves, on ne le voit pas l'épée à la main se jeter au milieu des fuyards, chercher à les arrêter et à les ramener tout essoufflé au combat ; mais il avise de loin une position inexpugnable, il court y

planter son drapeau, et bientôt cette position, défendue par quelques soldats d'élite, lui donne le temps de rétablir son ordre de bataille et de disputer la victoire.

M. Thiers a fait ses premières armes dans l'armée conservatrice, en combattant pour la paix et pour la non-intervention, lorsque la Pologne se débattait seule contre le colosse du Nord. Depuis il a commandé les armées hétérogènes de l'opposition et des coalisés. Ce grand général parlementaire est de petite taille, mais son allure est vive et décidée. La nature lui a refusé les avantages extérieurs qui prêtent tant au succès de l'orateur et sans lesquels il n'en est pas de parfait. Sa voix, nasillarde et voilée au début, bien qu'elle se développe peu à peu, se fait difficilement entendre dans la salle et dans les tribunes; mais on l'écoute d'ordinaire avec tant d'attention qu'on ne perd rien de ses paroles.

La physionomie de M. Thiers, lorsqu'il est à son banc, est aussi impassible que celle de

M. Guizot est mobile. Dans les grandes discussions, il se remue, arrange ses lunettes, tourmente son gilet ou son habit, élève la voix, interpelle; mais son visage ne change pas, quelle que soit la disposition de son esprit.

A la tribune, M. Thiers est simple, naturel, sans affectation; ses gestes se bornent à lever au-dessus de la tête le doigt indicateur de la main droite, ou à l'avancer horizontalement vers les auditeurs; enfin quelquefois il frappe sur la tribune pour préparer l'attention ou la réveiller. Il boit alternativement du vin et de l'eau : le vin fortifie sa poitrine, l'eau rafraîchit sa voix. Parmi mes observations physiologiques, j'ajouterai que M. Berryer ne boit à la tribune que de l'eau, que M. Odilon Barrot boit très-rarement, M. Guizot presque jamais, et que cependant tous les trois ont un organe accentué et sonore. Comment se fait-il qu'un grand nombre de députés boivent, avant de parler, vin, bouillon, lait, sirops, vident ensuite à la tribune des carafes d'eau,

et n'en soient pas mieux écoutés par la Chambre?

Comme un général en chef vigilant et expérimenté qui chaque jour visite les avant-postes et s'informe de tout, M. Thiers est constamment au milieu de son armée dans la salle des séances, dans celle des conférences ou dans les couloirs de la Chambre. Il consulte les uns, donne ses avis aux autres, stimule le zèle et l'ardeur de ses vieilles bandes, et promet une victoire facile aux auxiliaires qu'il recrute sur tous les bancs.

M. Thiers est un général infiniment familier et communicatif; mais il lui arrive quelquefois aussi de prendre envers ses lieutenants un ton impérieux qui lui a valu quelques inimitiés. Il a toutes les qualités d'un stratége parlementaire. Dans sa conception rapide et sûre, il voit les causes, les effets et mille combinaisons à la fois; mais ses plans de campagne sont d'ordinaire conçus sur une échelle démesurée. Il opère dans un pays sans limite,

et ne s'occupe pas assez de la force et de l'esprit de ses troupes.

A la tête de l'armée conservatrice, il se montrait entreprenant jusqu'à l'imprudence. On l'a vu quitter des positions formidables, derrière lesquelles il pouvait braver tous les assauts, pour descendre dans la plaine et combattre à chances égales un ennemi qu'il méprisait. Jamais M. Thiers n'est ébranlé par un échec; il ne montre jamais plus de ressources que dans un moment de crise. Souvent le député d'Aix, lorsqu'il est président du conseil, met son portefeuille sur la tribune pour éprouver le dévouement de son armée, comme le grand Condé à Fribourg, qui jeta son bâton de commandement dans la mêlée pour s'assurer la victoire.

Général d'opposition, M. Thiers est timide, réservé et circonspect. Il dresse ses plans de campagne au fond de son cabinet, au milieu de son salon ou dans un coin des appartements de la Chambre ; il range avec art son armée en

bataille, il désigne à chacun sa place, et pousse vigoureusement en avant ses lieutenants. Mais de sa personne il ne s'aventure jamais au milieu des tirailleurs, afin de ne pas courir le risque d'être frappé, comme Joubert à Novi, avant d'avoir déployé ses masses. Il suit ordinairement les progrès de ses colonnes d'attaque à pas mesurés et d'un œil attentif, et, s'il se met à la tête de l'armée, il se place ou si près de l'ennemi que les obus passent par dessus sa tête, ou sur un monticule si loin des batteries ennemies que les boulets viennent mourir à ses pieds sans jamais l'atteindre.

Si M. Guizot est trop confiant dans son habileté stratégique et dans l'ardeur de ses lieutenants, M. Thiers compte trop sur le choc des gros bataillons et sur l'effet de quelque batterie démasquée à propos. En général, M. Thiers sait préparer avec art une campagne, très-bien rédiger un plan d'opérations, livrer une bataille dans les règles, mais non profiter de la victoire. Il aime à coucher sur le champ de

bataille, mais il dédaigne de s'y fortifier; voilà pourquoi ses succès sont peu durables.

M. Berryer, chef du parti battu et déplacé par la révolution de Juillet, a un port mâle, une figure belle et expressive, une tenue grave et toutes les formes extérieures d'un grand orateur. Son organe, sa diction, son geste, la hardiesse, l'élévation de ses pensées, lui assurent le premier rang parmi les orateurs; mais comme chef parlementaire, il ne marche qu'en seconde ligne. Il était, après 1830, à la tête d'une fraction à peine visible, capable, il est vrai, de grands sacrifices et de dévouement fanatique. En se tenant en dehors du pouvoir et de l'opposition dynastique, ferme dans ses principes, fidèle à son drapeau, M. Berryer exerçait une sorte de magistrature dont la Chambre acceptait souvent l'arbitrage. Depuis qu'il est descendu dans l'arène, entrant tantôt dans un camp, tantôt dans un autre, contractant des alliances contraires aux instincts, aux sentiments de son parti, M. Berryer a beaucoup

perdu de son prestige et de son influence. Dans ces derniers temps, s'étant allié avec l'opposition, il s'est fait le satellite de M. Thiers, l'ennemi le plus décidé et le plus dangereux des principes dont il s'était déclaré le champion avec tant de fierté. Cette alliance, qui a semé la division parmi les siens, lui a suscité des concurrents dont la rivalité est déjà un outrage pour lui, et qui ne lui permettra plus de ressaisir la dictature que lui aurait aveuglément abandonnée son parti.

M. de Lamartine est de haute taille, d'une figure noble et distinguée. Ses traits respirent une mélancolie grave et solennelle. Son langage est coloré, plein d'images magnifiques, d'expressions poétiques, mais quelquefois vagues et ampoulées. M. de Lamartine produit sur l'auditoire une impression vive, mais passagère : il ne persuade personne.

Dans les moments les plus pathétiques, il frappe avec force le marbre de la tribune, et, élevant la voix, il domine le tumulte et les

conversations particulières qui s'établissent quelquefois, lorsque, dans ses illuminations trop prolongées, il se perd dans des digressions sans fin. M. de Lamartine a acquis sa plus grande gloire quand il combattait dans les rangs des conservateurs et qu'il se bornait à lutter pour le ministère Molé contre les talents les plus éminents de la Chambre. Mais du moment où il professa les principes d'une politique nouvelle, il s'isola et s'égara. Depuis longtemps, M. de Lamartine, comme les brillants chevaliers du moyen âge, décline toute subordination, n'appartient à aucun parti et court les aventures pour son propre compte, mais toujours dans un but généreux. Ses discours sont semés de traits nobles et touchants ; mais il s'abandonne trop souvent à des rêveries sans résultat possible, et échafaude sur de belles pensées des théories hasardées et inapplicables dans une société basée sur des intérêts positifs.

M. Odilon Barrot est le chef de l'armée qui

depuis 1830 combat tous les ministères. Champion déclaré de la *Charte-vérité*, il s'est généreusement allié avec M. Thiers, et lui abandonne même le commandement de ses propres troupes dans les affaires décisives. M. Barrot n'est ni organisateur ni tacticien. Brillant général un jour de combat, il attaque moins hardiment qu'il ne défend avec valeur le poste qu'on lui a confié; mais, comme ces héros de l'antiquité, il se dépouille volontiers de son caractère de chef pour se mêler à la foule des combattants. Il a pris une part très-active à toutes les campagnes contre les ministères, depuis celui de M. Laffitte. Sans convoitise du pouvoir, sans ambition personnelle, il n'est jaloux que de sa popularité et du rang élevé qu'il tient dans son parti. Aussi l'opposition de gauche a-t-elle plus d'estime pour sa personne et pour l'élévation de son caractère que de confiance dans son habileté parlementaire.

M. Mauguin est un chevalier désarçonné qui s'est perdu au milieu des combats; emporté

loin des champs de bataille, il est revenu sans armes et sans bagages, dépouillé de ce beau panache vers lequel se ralliait l'opposition dans les jours de danger. Pour comble d'infortune, à son retour d'Espagne ou de Russie, il a fait à la Chambre la confidence de ses impressions de voyage; mais il a été plus écouté de ses adversaires que de ses anciens amis.

M. Duchâtel ne brille pas un jour de revue ou de parade dans un champ de mars, mais c'est un chef expérimenté et circonspect à la guerre. Tantôt général en chef, tantôt chef d'état-major de l'armée conservatrice, il a remporté des victoires éclatantes; l'un de ses plus beaux faits d'armes est, il y a trois ans, le rejet de l'amendement de M. de Carné, qui exprimait un blâme sévère sur la politique du cabinet. M. Duchâtel est un habile stratége parlementaire. Il connaît parfaitement la topographie et le tempérament de la Chambre.

Chose bizarre! M. Duchâtel, qui a occupé

tour à tour le poste de ministre des finances et de l'intérieur, où l'activité et la vigilance sont le plus nécessaires, n'aime ni le mouvement ni l'agitation. Les fatigues d'une campagne, les émotions du champ de bataille sont contraires à ses goûts et à son tempérament. Il est essentiellement temporiseur; c'est le Fabius Cunctator de l'armée conservatrice. Eluder un combat, ajourner une question, cela équivaut pour lui à une victoire. Aussi s'efforce-t-il de réduire à de petites proportions les affaires engagées entre les partis parlementaires, et réussit-il à faire échouer par cette tactique les pointes aventureuses de l'ennemi et souvent même ses projets les plus mûris.

M. Duchâtel est très-aimé et très-estimé de ses troupes; l'ennemi lui-même lui montre de la considération. A la tribune, il n'use point de métaphores, il fuit les phrases prétentieuses; son langage est froid, mais clair, ferme et précis. Pendant les suspensions d'armes, c'est lui qui entre en négociations avec l'ennemi, et

telle est son habileté qu'il ramène souvent dans les rangs de son armée les adversaires les plus inconciliables.

M. Dupin a le talent, le savoir et l'expérience d'un vieux capitaine; cependant il n'a jamais commandé en chef ni livré une seule bataille parlementaire en règle. La mobileté de son esprit, l'indépendance de son caractère le portent alternativement de l'une à l'autre armée. C'est souvent pendant la bataille, au plus fort de la mêlée, qu'il abandonne le parti qui comptait sur son appui, et passe aux ennemis avec armes et bagages. C'est un athlète puissant, rude, franc, hardi, donnant çà et là des coups de boutoir d'autant plus redoutables que tous ses coups portent, tant il a le coup d'œil sûr et tant sa main sait, sans s'égarer, trouver le défaut de la cuirasse. M. Dupin est terrible pour ses ennemis, mais il est dangereux aussi pour ses alliés et ses amis.

M. Dufaure n'a ni le don du commandement ni l'ambition d'un chef de parti. Il serait le pre-

mier lieutenant de toutes les armées s'il pouvait se résoudre à n'être que lieutenant et à combattre en ligne. Il a vu un instant se grouper autour de lui un petit nombre d'amis disposés à le prendre pour chef, mais M. Dufaure n'a pas su en former un parti compacte et homogène et leur donner un drapeau. Il a manqué en tout temps de coup d'œil et de résolution. Il n'a tenu qu'à lui de saisir le pouvoir, et il l'a laissé échapper quand il s'offrait. Aujourd'hui, à l'exception d'un petit nombre de fidèles qui, par attachement pour ses qualités personnelles, ont suivi sa fortune, les autres se sont fondus dans les rangs des conservateurs et de l'opposition, d'où ils étaient sortis primitivement.

M. Villemain, qui n'appartient pas à cette Chambre, a pris cependant une glorieuse part comme ministre aux luttes parlementaires. C'était un général brillant au début d'une affaire; il faisait avec entente ses premières dispositions; mais lorsqu'il fallait percer l'ordre

de bataille de l'ennemi et se prendre corps à corps, il manquait de sang-froid, laissait éparpiller ses troupes, ne conservait pas de réserve ou ne la faisait pas donner à propos, et obligeait le général en chef à ordonner un mouvement d'armée pour le tirer d'embarras.

MM. Lacave-Laplagne, Martin (du Nord), Dumon, Cunin-Gridaine, ressemblent assez à ces généraux des armes spéciales qu'on tirerait tout à coup de leurs arsenaux ou de leurs polygones pour commander en ligne de l'infanterie ou de la cavalerie. Ils ont des notions générales de guerre parlementaire, mais, absorbés par l'étude d'une place, d'une frontière ou d'une ligne de chemins de fer, ils ne sont forts que dans leur spécialité. Ils peuvent dans le conseil ouvrir et faire triompher un bon avis, mais comme l'habitude de manier les masses leur manque, il serait dangereux de les abandonner à leurs propres forces et de leur confier le sort d'une bataille.

MM. de Rémusat, Vivien, de Malleville, n'ont

encore à eux seuls dirigé aucune campagne, livré aucune bataille. D'abord lieutenants de Casimir Périer, ils sont aujourd'hui principaux généraux de M. Thiers. Aguerris dans les combats parlementaires, ils ne manquent ni de zèle ni de talent; ils sont même estimés de leurs adversaires et très-aimés dans les rangs de leurs amis. Ce sont d'excellents divisionnaires, plus propres néanmoins à défendre des positions qu'à les attaquer, ce qui est un grand défaut pour des généraux qui doivent prendre souvent l'initiative.

M. Billault est un bon général d'avant-garde; il est vigilant, hardi, impétueux, et toujours prêt à combattre; mais il mène avec lui un train d'artillerie superflu, des bagages qui alourdissent sa marche et l'embarrassent dans l'action. Il porte ordinairement à la tribune une masse de documents, d'articles de journaux dont il ne sait pas tirer parti, et dont la fastidieuse lecture affaiblit ses arguments loin de les renforcer. Ses attaques sont brusques, meurtrières.

Il s'élance tête baissée, comme un cavalier intrépide, au milieu d'un carré, sans calculer la profondeur des rangs, la longueur des baïonnettes, l'intensité du feu. Il ne s'arrête jamais à temps et tombe criblé de coups au milieu des ennemis. Il est vrai que dans cette session, où il s'est contenu et s'est laissé diriger par des chefs plus expérimentés que lui, il a produit de l'effet. Le général en chef, cependant, ne devrait pas laisser bride à son ardeur. M. Billault n'est pas encore de force à livrer seul une bataille rangée.

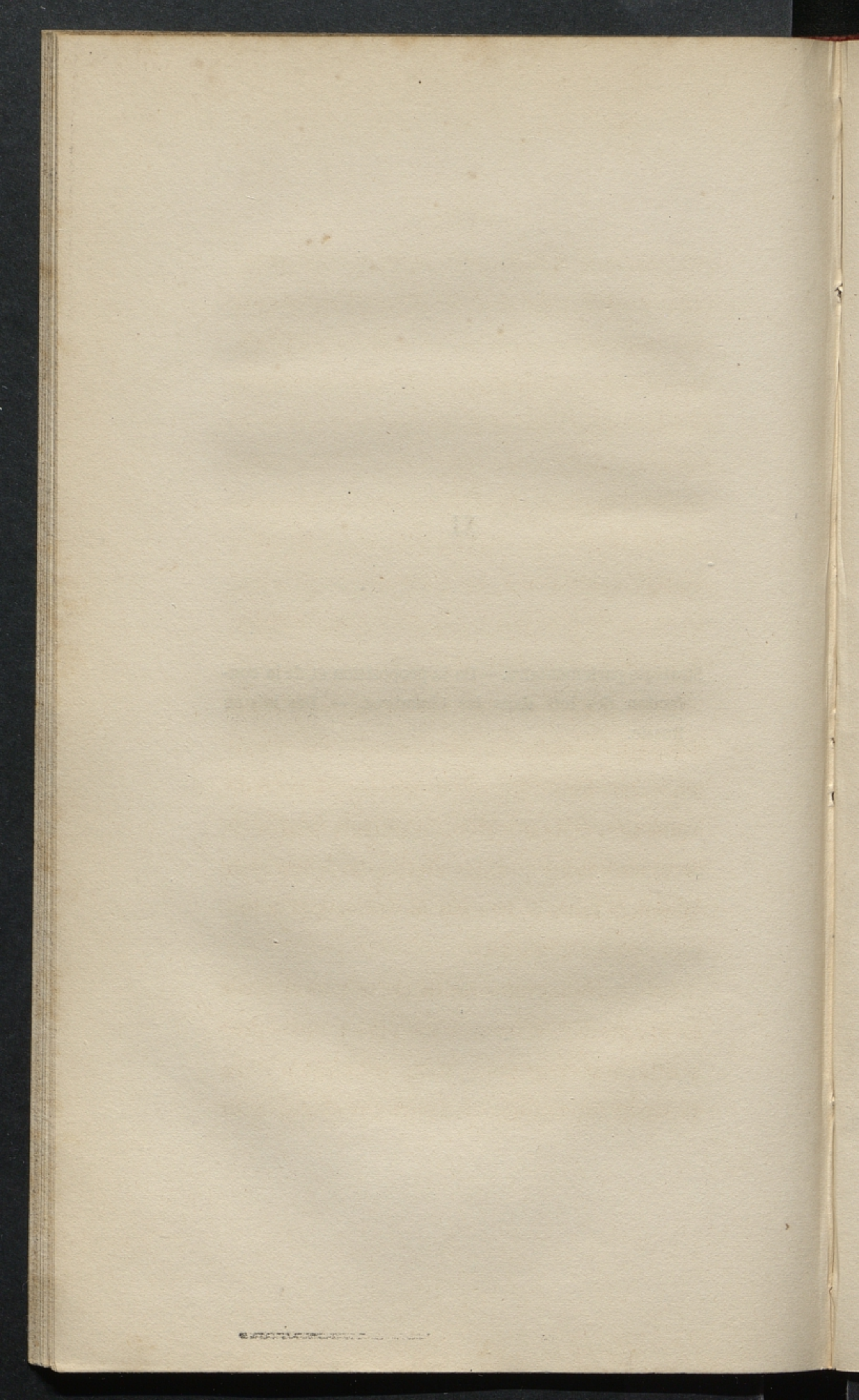
M. Duvergier de Hauranne est le chef d'état-major de M. Thiers et son conseiller le plus en faveur. Depuis quelque temps, il ne monte plus à la tribune, mais il trace les plans d'offensive, organise les colonnes d'attaque, qu'il embusque d'habitude dans les couloirs de la Chambre. C'est, après son général en chef, le meilleur tactitien de l'opposition; il connaît peut-être mieux que lui la théorie des manœuvres parlementaires.

MM. de Tocqueville et de Beaumont (Gustave) sont des généraux de récente promotion. Ils n'ont encore ni expérience ni habitude du commandement, mais ils possèdent à un haut degré l'intelligence de la guerre, et sont pleins d'ardeur et d'activité. Toujours sur le qui-vive, ils passent souvent des nuits blanches dans la salle des conférences, couchent, comme les Tartares ou les Circassiens, tout bottés, cuirassés, la dague au poing et la lance au bras, pour avoir l'honneur d'entrer les premiers dans la lice et de porter les premiers coups. Ils appartiennent tous deux à la gauche, qui a jusqu'à présent protégé toutes leurs escarmouches, leurs coups de main, leurs petits combats. Mais, depuis deux sessions, ils vont, avec un petit nombre de députés attachés à leur fortune, tirailler sur le front, les flancs et le derrière de l'armée conservatrice. La gauche devrait avoir toujours l'œil sur eux, pour qu'ils ne s'aventurent pas où trop d'ardeur et de zèle peuvent les entraîner.

Tels sont les principaux généraux, chefs et meneurs des partis politiques qui divisent la Chambre; je me bornerai là, car vous ne voudriez pas que je passasse en revue les officiers subalternes ou les simples soldats, ou que je vous fisse connaître ces *condottieri* qui se vendent au plus offrant, ces volontaires qui passent d'un camp à l'autre sans brûler une amorce; ces maraudeurs qui fourmillent dans la buvette, à la salle des conférences, dans les bureaux des ministères, tandis que les autres discutent et votent des lois importantes; enfin tous ces traînards et éclopés, qui ne peuvent supporter les fatigues d'une seule journée, toujours en arrière, loin du champ de bataille, et n'arrivant que pour exiger des récompenses lorsque l'ennemi est vaincu et dispersé.

XI

Stratégie parlementaire. — De la proposition et de la confection des lois dans les Chambres. — Des lois en Russie.



XI

Vous connaissez maintenant le temple des lois, ses grands fonctionnaires, ses serviteurs, ses hôtes, les habitudes des souverains législatifs, l'organisation des divers partis, le caractère et les qualités des chefs; il me reste quelques mots à dire sur la stratégie et la tactique parlementaires.

La guerre parlementaire est la guerre civile en apparence, réduite à ses plus minces proportions et renfermée dans un champ clos. Le motif est toujours le même; il s'agit, pour

les divers partis, de conquérir la majorité. Or, la majorité dans la Chambre des Députés, qui accorde ou refuse les subsides de l'année, c'est le pouvoir. Les armes légales de cette lutte sont la *raison* et l'*éloquence;* mais il y a de petits moyens, d'adroites manœuvres que le temps a consacrés et qu'il serait imprudent de négliger.

La stratégie parlementaire est d'origine très-récente; elle est née, on peut le dire, dans la première session qui a suivi la révolution de Juillet. Sous la Restauration il y avait de grandes armées, des chocs terribles, des batailles acharnées, mais tout était instantané; ce n'était pas l'époque des combinaisons savantes, ni des manœuvres calculées et préméditées. D'un côté l'obéissance aveugle, le fanatisme et presque le fétichisme pour le cabinet qui émanait du trône, d'un autre côté les sentiments de patriotisme et d'amour de la liberté, animaient alors chefs et soldats et les partageaient en deux camps bien distincts. Mais la Chambre ayant acquis en Juillet une souverai-

neté véritable, libre de toute influence extérieure, eut le sentiment de sa force et de sa puissance; il fallut, pour la gouverner, étudier son tempérament, ses intérêts, ses tendances, parfois même flatter ses goûts et ménager ses préjugés.

Les premiers stratégistes parlementaires furent MM. Laffitte et Dupont de l'Eure; ils trouvèrent la Chambre mutilée et comme égarée, mais hardie et résolue. Elle était capable d'héroïsme, mais il fallait serrer les rangs et marcher en avant. MM. Laffitte et Dupont se montrèrent à son égard timides et défiants; ils ne voulaient mécontenter personne, cherchaient au dehors la force et l'appui qu'ils croyaient leur manquer. Aussi, après quelques marches et contre-marches inutiles, ayant fatigué leurs troupes, ils perdirent leur confiance, sans en être venus aux mains avec l'ennemi, sans connaître leur propre situation.

Vint alors un homme qui n'avait ni l'esprit de conciliation de M. Laffitte, ni la popularité

de M. Dupont de l'Eure, mais qui, doué d'une volonté de fer, adopta un système bien arrêté, et le suivit résolument et avec persévérance. M. Casimir Périer hissa son drapeau avec cette devise hardie : *Point de guerre, point de concessions*. Il provoqua au combat à huis-clos, au sein des Chambres, les légitimistes et les républicains, et fit une campagne mémorable dans les fastes du gouvernement parlementaire ; il tint constamment son armée en haleine, lutta contre des ennemis nombreux et puissants, livra des batailles meurtrières, et obtint de brillantes victoires et de grands résultats.

L'opposition eut aussi, à cette époque, deux chefs remarquables qui semblent avoir épuisé toute leur énergie dans cette lutte terrible. MM. Odilon Barrot et Mauguin, toujours à la tête de leurs troupes, donnaient l'exemple du courage et de la ténacité ; mais ils ne s'accordaient point entre eux ni sur leurs projets ni sur leur exécution. L'un disait que la Cham-

bre avait à remplir à la fois les devoirs de la Constituante et de la Convention; l'autre voulait provoquer aussitôt l'Europe entière au combat, et entrer en lice sans s'être assuré ni alliés ni auxiliaires.

Sans vouloir prendre parti entre les uns et les autres, l'histoire mieux que moi prononcera: je dirai seulement, au point de vue stratégique, que, lorsqu'on a à lutter contre plusieurs ennemis à la fois, il convient tout d'abord de combattre celui qui est le plus fort; car si vous le rendez impuissant, les autres vous demanderont la paix à genoux. C'est ainsi que M. Casimir Périer, à mon avis, a commis une grande faute en cherchant à négocier avec la Russie, de même qu'il était inhabile de la part des chefs de l'opposition de vouloir se brouiller avec l'Angleterre, de menacer l'Autriche et la Prusse, qui, sans la Russie, ne seront jamais pour la France des ennemis dangereux.

Quel exemple de la force et de la grandeur des événements! Une escadre, une seule fré-

gate et un drapeau tricolore dans la mer Noire, au mois de mars ou d'avril 1831, auraient fait plus pour l'équilibre européen, pour le triomphe des principes constitutionnels et pour la civilisation de l'Europe, que ne le feront de longtemps peut-être les efforts constants des philosophes et des publicistes, les idées nobles et généreuses que propagent par le monde les débats des assemblées constitutionnelles.

Mais où m'aventuré-je, pauvre guide aveugle?... Revenons bien vite aux théories de la stratégie parlementaire.

Chaque session, on peut le dire, est une véritable campagne; mais, au lieu de finir, elle commence presque toujours par une bataille décisive. Sous la Restauration, le discours de la couronne et l'adresse des Chambres, discutés et votés à huis-clos, n'étaient qu'une cérémonie politique, un pur échange de notes en quelque sorte diplomatiques entre le gouvernement et les Chambres, où l'on cherchait mutuellement à se tromper et à dissimuler ses

vrais sentiments. Actuellement, le discours de la couronne offre en général le tableau de la situation politique du pays, et est très-souvent un manifeste du ministère, un défi qu'il porte à l'opposition.

Aussi la discussion de l'Adresse engage-t-elle une bataille à laquelle prennent part les corps francs, les troupes régulières et les troupes auxiliaires. Tous les chefs sont présents, toutes les forces sont réunies, tous les postes sont occupés. Les embuscades, les surprises sont rares et difficiles; mais cela n'empêche pas, soit dit en passant, les trahisons ni les défections.

La stratégie parlementaire dépend essentiellement du génie des ministres et des chefs de l'opposition. Les uns et les autres doivent se conformer aux circonstances et au caractère de leurs partisans; ils peuvent leur laisser carrière, mais il faut qu'ils les dirigent, qu'ils exercent sur eux une autorité, une influence constante, afin que toutes les manœuvres, les

combats, les marches de flanc, les retraites se fassent sous leur direction exclusive. Car leurs troupes, abandonnées à elles-mêmes, ne tarderaient pas à perdre confiance en eux et se choisiraient d'autres chefs plus habiles ou plus énergiques.

La campagne que fit le cabinet Molé à l'occasion de l'Adresse de 1839 est une des plus savantes des fastes parlementaires de France : elle fut conduite dans toutes les règles de l'art. C'était pour la première fois que toutes les nuances de l'opposition s'étaient réunies en une seule masse et formaient une formidable phalange. Le ministère disputa le terrain pied à pied et avec une grande résolution. Il livra des combats acharnés pour chaque paragraphe de l'Adresse, à chaque amendement, et remporta partout l'avantage, sauf sur un seul point. Enfin il gagna la bataille sur l'ensemble de l'Adresse. Mais ses victoires l'avaient tellement affaibli que, n'étant plus sûr de garder la majorité, il usa de sa dernière ressource,

et opéra la dissolution de la Chambre. La réélection n'ayant pas amélioré sa position, il fut obligé de quitter le pouvoir.

Dans la session de cette année, le cabinet Guizot-Duchâtel a eu, au contraire, une grande majorité dans la commission ; le projet d'Adresse a été rédigé en termes résolus, sans ambiguité ni équivoque. Le ministère n'avait à craindre ni stratagèmes, ni ruses parlementaires, et il fallait, pour forcer sa position, lui livrer une bataille rangée dans toutes les règles.

L'opposition qui, après s'être coalisée avec d'autres partis, se voyait encore en minorité, tenta de se renforcer, avant d'entrer en campagne, en attirant dans ses rangs des soldats de l'armée conservatrice, comme fit la Russie en 1812, en attirant de son côté le corps prussien qui opérait avec l'armée française dans la Livonie. Elle déploya ses étendards, et prit pour devise : *La paix, l'ordre, l'alliance anglaise*, qui était celle des conservateurs.

Les Polonais, je me rappelle, employèrent aussi le même moyen la veille de la bataille de Grochow, devant Varsovie, en faisant porter aux avant-postes russes des bannières tricolores avec cette inscription : *Pour votre liberté et la nôtre*. Mais, plus heureuse que les Polonais, l'opposition française obtint cette fois des auxiliaires utiles, quoique pas assez nombreux pour décider la victoire en sa faveur.

Le ministère courut un grand danger; la panique était déjà dans les rangs de son armée; il ne dut son salut qu'à son énergie et à l'union des chefs. Il rassembla ses troupes, les tint en haleine, toujours sur le qui-vive, prodigua des éloges et des encouragements à ses soldats fidèles, et leur promit des triomphes faciles sur le terrain des fonds secrets, où tant de fois déjà ils avaient combattu victorieusement.

Après l'Adresse, les demandes de fonds secrets, crédits extraordinaires, supplémentaires,

complémentaires, accidentels, sont autant d'occasions de rencontres et d'affaires sérieuses qui exigent une grande circonspection de la part des chefs et beaucoup de dévouement de la part des troupes ; car il faut opérer souvent sur des terrains inconnus et devant un ennemi vigilant.

Un mot en passant sur le droit souverain d'initiative. Sous la Restauration, le roi avait l'initiative des lois ; les Chambres pouvaient seulement supplier *humblement* le roi de proposer une loi. Aussi M. Royer-Collard disait avec raison : *Proposer la loi, c'est régner*. Tout le monde le croyait.

Depuis 1830 tout membre de la Chambre législative possède en droit cet ancien privilége de la royauté, conquis sur elle dans les glorieuses journées de Juillet, et ne le laisse pas tomber en désuétude, vous pouvez le croire : il est si doux de régner !

En Pologne, au temps mémorable où florissait cette république chevaleresque, chaque

noble jouissait d'une espèce de droit de royauté, celui d'opposer son *veto* à toutes les lois et même aux élections du souverain. Un jour la Noblesse était réunie au nombre de cent mille, à cheval et en armes, pour nommer un roi ; tous, à l'unanimité, avaient proclamé Wladislas IV roi de Pologne; un seul noble, jusqu'au dernier moment, criait : *niepozwalam, veto;* Wladislas IV s'approcha de lui et lui demanda la raison de son obstination : « *Je voulais savoir,* lui répondit fièrement le noble récalcitrant, *si les libertés nationales existaient encore.* »

C'est sans doute aussi pour ne pas laisser périmer leur souveraineté que la plupart des membres de la Chambre présentent tous les ans des propositions souvent sans but ni motif, et qui ne font qu'embarrasser la marche des affaires.

M. de Salverte est le premier député qui ait usé de son droit; c'est sur sa proposition que les ministres de Charles X, signataires des malheureuses ordonnances de Juillet, furent mis

en accusation. Le second est M. Delessert, qui demanda de fermer à jamais l'accès du sol français à la branche aînée des Bourbons. Depuis, les propositions se sont multipliées à l'infini et augmentent tous les ans; tant il est vrai que la souveraineté, de quelque source qu'elle vienne, tend sans cesse à s'accroître et à empiéter. Du reste, ici, le cas est différent; car la trop grande quantité de propositions dénote le manque d'ensemble et de résolution dans les rangs de l'opposition. En effet, si elle concentrait tous se efforts sur une seule, et la faisait adopter par la Chambre, elle serait appelée au pouvoir et pourrait alors convertir en bonnes et utiles lois tous ces projets avec lesquels elle fait beaucoup de bruit et obtient peu ou point de résultats.

Le ministère aussi n'est pas sans reproches, car il conserve dans les présentations de lois de vieilles formules qui sont inutiles et inconstitutionnelles. C'est au nom du roi qu'il présente les lois, et comme les Chambres les mo-

difient ou les rejettent, selon le degré de confiance qu'elles ont dans le ministère, il donne à l'inviolabilité royale des démentis continuels. M. de Chateaubriand, sous la Restauration, avait déjà fait observer très-judicieusement l'inconvenance de ces formules qui doivent être réservées pour la promulgation et non pour la présentation des lois, la royauté constitutionnelle s'étant réservé le privilége du *veto* que les nobles Polonais exerçaient si despotiquement et si malheureusement pour le bonheur et la tranquillité de leur pays dans les diètes nationales.

En Angleterre, où l'on a un respect et une vénération très-grande pour la royauté, on lui épargne ces espèces d'affronts inutiles. La proposition des lois appartient à tous les membres du parlement; et lorsqu'un ministre présente un *bill*, ce n'est pas au nom du gouvernement, c'est en son nom personnel et comme membre de la Chambre.

Dans l'assemblée représentative de France,

quand l'initiative vient du gouvernement, la première bataille se livre dans les bureaux au sujet de la nomination des commissaires. Si cette nomination est favorable au ministère, c'est-à-dire s'il a la majorité dans la commission, il se trouve dans une situation régulière; il est maître du champ de bataille, et n'a qu'à s'y retrancher et à y réunir toutes ses forces. L'opposition se tient sur l'offensive, et cherche alors à enlever la position par des amendements et sous-amendements.

Mais si la majorité de la commission est contraire au projet de loi, les rôles changent, et le ministère est obligé de prendre l'offensive et d'aller enlever à la baïonnette les batteries que l'opposition a élevées contre lui dans le rapport de la commission.

Très-souvent il ne conviendrait pas de brusquer l'affaire; il vaut mieux manœuvrer, opérer une diversion, et se résoudre à des sacrifices pour éviter un échec et préserver son armée de la débandade. Dans ce cas, le mi-

nistère adopte un amendement de l'opposition, ou, mieux encore, il en fait présenter un par ses amis, et s'y rallie. Cette manœuvre est de beaucoup préférable, car il vaut mieux avoir l'air de céder aux exigences de sa propre armée que de donner gain de cause à ses ennemis.

La question du droit de visite, où M. Guizot, il y a trois ans, attaqué avec beaucoup d'acharnement par des adversaires sans pitié, fut abandonné par un grand nombre de ses partisans, est un exemple de cette habile manœuvre. Voyant son armée en pleine déroute, en proie à la terreur, et qu'aucune exhortation n'aurait prise sur ces courages abattus, M. Guizot, comme Luxembourg à la bataille de Neerwinden, n'essaie pas de s'opposer au flot des fuyards et de faire volte-face; il semble approuver leur conduite, et se borne à indiquer aux chefs des diverses fractions de la majorité, qui désespéraient de la bataille, l'amendement de M. Jacques Lefebvre comme signe de ralliement. La troupe, qui a repris haleine, se

reforme, et présente aussitôt un front respectable à l'ennemi déconcerté. Ce n'est pas une victoire, mais il n'y a plus de défaite. Quelques jours après, M. Guizot fait naître l'occasion de livrer une bataille générale sur un terrain choisi avec précaution, convoque tout le parti conservateur, et remporte un succès signalé qui raffermit son pouvoir chancelant.

A la Chambre des Pairs, dans la dernière session, il usait du même stratagème pour la discussion sur le chemin de fer de Paris à Lyon ; il ralliait la majorité sur l'amendement de M. Rossi, son capitaine des gardes le plus dévoué, et le cabinet se retira avec honneur d'une affaire où il avait risqué de subir un grave échec.

Quelquefois, pour gagner du temps, le ministère demande un armistice, c'est-à-dire l'ajournement à une autre session. Enfin, dans les cas extrêmes, et s'il est mis au pied du mur, il cède tout à fait et retire son projet de loi, ce qui ne manque pas de causer un grand ébran-

lement dans sa position, et affaiblit l'harmonie et la discipline parmi ses troupes découragées.

Il arrive que, dans les questions spéciales, le ministère renforce son armée d'alliés qui lui viennent des partis extrêmes, et voit tourner contre lui ses plus fidèles partisans. Il doit savoir alors réserver les principes et ne s'attacher qu'à la question en elle-même. Le triomphe dépend des qualités personnelles, des lumières et du savoir-faire du ministre qui conduit personnelement cette opération délicate et difficile entre toutes. Un général parlementaire habile, conciliant, peut à la fois conserver la confiance des troupes séparées de lui momentanément, s'attacher quelques-uns des soldats qui lui prêtent un appui provisoire par des marques de considération, en leur offrant les moyens de rendre quelques services, de faire briller leur courage et de produire au grand jour leurs qualités. C'est ainsi que le ministère a eu pour lui, dans la session dernière, lors du projet de loi sur les prisons, MM. de

Tocqueville et Gustave de Beaumont, ses ennemis les plus déclarés. L'austère M. Odilon Barrot lui-même n'hésita pas à parler et à voter dans cette circonstance sous la bannière du ministère.

C'est encore dans la dernière session, à l'occasion des crédits supplémentaires, qu'on trouve un exemple de stratégie parlementaire où les généraux alliés opéraient à la fois sur plusieurs lignes, par des manœuvres convergentes, contre un seul adversaire qui défendait la clef de la position : ce plan de campagne est un chef-d'œuvre de conception et d'exécution, bien qu'il n'ait amené aucun résultat.

M. Thiers avait, depuis deux ans, gardé la plus complète neutralité envers le ministère, et l'on ne savait s'il voulait attendre des circonstances favorables pour se joindre aux conservateurs ou entrer en campagne à la tête de l'opposition. C'est ce dernier parti qu'il s'est décidé à prendre; mais, laissant de côté les

questions de finances, d'administration intérieure, il concentre toutes ses forces et dirige le feu de ses batteries contre un seul membre du cabinet, le ministre des affaires étrangères. D'abord il se concerte avec les chefs des diverses fractions de l'opposition, dont il obtient une promesse de concours. Il dispose ses troupes en échelons. A l'exception des trois chefs destinés à agir, personne à la Chambre ne connaît ses projets et ses moyens d'action, ce qui est important, afin que le ministère, dont la sécurité est complète depuis les derniers votes, ignore cette reprise générale des hostilités.

M. Billault engage le combat sur les affaires de Taïti; vient ensuite M. Berryer, qui formule une attaque très-vive et très-pressante sur celles de la Nouvelle-Zélande. M. Guizot, surpris d'abord, se rassure et dispute le terrain pied à pied à ces deux adversaires, qu'il finit par culbuter. Mais lorsqu'il croit le combat terminé, arrive M. Thiers lui-même avec l'affaire de Monte-Video, qu'il présente comme la

plus importante de toutes et où il s'agit de vingt mille Français sacrifiés à la politique barbare de Rosas. Cette dernière attaque, dirigée avec une habileté surprenante, produit une certaine sensation dans les rangs des conservateurs, et, si l'on eût voté séance tenante, nul doute qu'il n'en fût résulté de fâcheuses conséquences pour le ministère. M. Guizot, déconcerté et pris à l'improviste, sans aucun document sous la main, n'a que le temps de demander l'ajournement; mais deux jours après il rentre en lice avec toutes les pièces et rapports officiels, et remporte sur son rusé adversaire une victoire complète.

Les propositions émanées des membres de la Chambre sont soumises à quelques formalités préliminaires. Elles sont d'abord renvoyées à l'examen des bureaux, qui décident, dans la proportion de trois sur neuf, si elles en autorisent la lecture en séance publique. Dans ce dernier cas, la prise en considération, comme pour les projets de loi du gouvernement, donne

lieu à un nouvel examen des bureaux et à la nomination d'une commission.

Si la proposition n'a qu'un but spécial et n'offre qu'un intérêt secondaire, la conduite du ministère est fort simple : il consent à la lecture, et se borne à déclarer les motifs pour lesquels il n'a pas voulu en prendre l'initiative. Une promesse de s'en occuper et de la présenter en son nom à la prochaine session vide ordinairement la question. Mais si cette proposition touche aux principes vitaux du gouvernement constitutionnel, ou aux intérêts généraux du pays, la bataille se livre dans toutes les règles et avec les précautions nécessaires.

Le ministère prend, suivant les occasions, des positions diverses : tantôt il se met en campagne dès la présentation de ces sortes de propositions; il en combat la lecture dans les bureaux ; et alors il faut qu'il ait les deux tiers des voix pour lui, c'est-à-dire six bureaux contre trois. Cette tactique est la meilleure; car il est bon qu'il se montre résolu, décidé,

pour apprendre nettement à ses amis qu'il ne reculera pas, même si ce premier avantage sur l'opposition lui échappe. Tantôt le ministère permet la lecture, voire même la prise en considération, sous prétexte de laisser carrière à la question, afin de la combattre avec plus de maturité lorsqu'elle viendra plus tard à l'état de rapport. Cette manœuvre, qui fut adoptée sous le ministère Thiers, à propos de la proposition Remilly relative aux députés fonctionnaires, est très-dangereuse; elle fait planer des soupçons sur la bonne foi du gouvernement, parce qu'il est contraire au bon sens de se laisser dominer par ses adversaires et de se faire traîner par eux à la remorque.

Les propositions qui ont pour but de renverser le cabinet ne se font d'ailleurs qu'après un concert préliminaire entre deux ou plusieurs fractions de l'opposition. Les membres qui en sont chargés ne sont que les délégués des partis, choisis par les chefs. Et ce choix ne se fait pas au hasard et sans mûr examen. Il s'a-

git souvent de ne pas trop éveiller la susceptibilité des amis du ministère, de récompenser, en les mettant en évidence, les membres fidèles à leurs principes, de compromettre les indécis, ou de capter les dévouements dont on tient à s'assurer l'appui. Il y a dans ces choix autant de moyens de séduction mis en jeu par les chefs de l'opposition qu'il y en a de la part du gouvernement lorsqu'il donne à ses amis des fonctions politiques; car la faveur d'attacher son nom à une proposition à laquelle se rallie une partie de la Chambre, et qui peut devenir loi de l'Etat, donne à ceux qui en sont honorés une importance, un relief qui s'escompte dans les élections et égare quelquefois l'opinion publique sur la valeur réelle des individus.

Cette confection des lois, qui exige tant de soins, et qui leur fait subir des transformations si diverses, surprend et scandalise beaucoup les étrangers. J'ai souvent entendu à cet égard des critiques ingénieuses, des objections

pleines d'esprit et de saillies, mais qui péchaient par la base. Certes, les lois des monarchies tempérées comme l'Autriche et la Prusse sont ordinairement mieux rédigées, présentent un ensemble plus rationnel, offrent en apparence plus d'unité, et répondent peut-être mieux aux grands intérêts de l'Etat ; mais elles favorisent presque toujours certaines classes au détriment des autres, et établissent des distinctions et des catégories. Les lois françaises tendent peut-être trop à satisfaire les exigences de toutes les classes et des intérêts mesquins ; mais elles répondent mieux aux besoins généraux de la société. Aussi l'exécution des lois en France ne rencontre jamais d'obstacle.

Le pays où il se fait le plus de lois et par les procédés les plus simples, on ne le croirait pas, c'est la Russie. En effet, c'est de l'empereur qu'elles émanent toutes. Il en promulgue sans cesse, quelquefois d'après les avis du sénat ou sur le rapport des ministres, et le plus souvent sur les rapports d'agents secrets.

Dans un voyage ou dans une promenade au bord de la Newa, le hasard montre-t-il à l'empereur quelque abus à réprimer : aussitôt il rentre, appelle un de ses ministres, et, à son défaut, un de ses aides de camp ou un de ses chambellans ; il indique la pensée de l'ukase, qui est rédigé et promulgué avec plus de promptitude et de célérité que n'est voté à la Chambre un seul amendement. En Russie, les lois ainsi *bâclées*, quoiqu'elles émanent d'une autorité sans limites, n'en sont ni mieux exécutées ni plus respectées. L'empereur lui-même serait bien fâché qu'elles reçussent une application absolue. Le caprice qui les a dictées change ; néanmoins elles ne sont pas révoquées, car l'empereur craindrait de faire tort à son infaillibilité. Il les laisse donc s'éteindre d'elles-mêmes, et le peuple, une fois habitué à mépriser de mauvaises lois, ne respecte plus les bonnes. La force seule pent en obtenir l'exécution, et devient ainsi l'unique règle et la loi suprême du pays.

En Russie, où le souverain absorbe tous les pouvoirs, ces lois innombrables, inconnues à tous et dédaignées de tous, restent sans autorité; car on ne saurait s'y conformer sans désobéir à l'empereur et à ceux qui parlent en son nom. Aussi un simple officier, un *feldjaeger* (courrier impérial) qui porte les ordres de l'empereur, inspire plus de crainte que le juge sur son tribunal.

En France, au contraire, la sévérité dans l'application de la loi est poussé si loin qu'en Russie on la considérerait comme absurde et inhumaine. Par exemple, la loi sur la chasse, qui a occupé les deux dernières sessions, a fait naître dans son application des incidents singuliers. Les journaux ont annoncé que, dans une ville de province, des cailles vivantes, saisies chez un particulier en temps prohibé, furent portées à un hôpital pour les malades. Eh bien, les autorités de cet hôpital les refusèrent et leur donnèrent la liberté, tant elles avaient à cœur d'obéir rigoureusement aux prescriptions

de la loi. Je sais de plus qu'un ministre sur la table duquel le maître d'hôtel servit du gibier, le menaça de le chasser et de le dénoncer à la justice s'il recommençait.

Or, je défierais le tzar, avec toute sa puissance, de faire exécuter de semblables lois dans ses Etats. Il peut à son gré transporter d'un lieu à un autre des milliers de malheureux Israëlites ; mais il ne saurait contrarier en aucune manière les goûts, les habitudes ou les préjugés de ses officiers et de ses fonctionnaires.

XII

Les divers modes du vote. — Tactique et théorie du vote. — La salle des Conférences au moment d'un vote important. — Mon ami l'Helvétien. — Les protecteurs. — Le clou dans le fusil.

XII

La tactique est le complément de la stratégie; elle dépend moins du génie des chefs que du dévouement des troupes et de la bonne organisation des partis. Cette science a des principes constants, des formes et des règles reconnues, mais elle varie à l'infini dans ses applications. Tout membre de la Chambre peut, avec quelque étude, connaître par cœur le petit règlement, véritable théorie du régime constitutionnel, où sont indiqués les principes les plus essentiels; mais il en est peu qui sachent s'en

servir à propos dans les diverses combinaisons des luttes parlementaires.

La stratégie embrasse toute une campagne, c'est-à-dire une législature, une session entière ou plusieurs jours de discussion; la tactique ne dépasse jamais la durée d'une ou de deux séances; elle comprend les divers procédés du vote, qui constate la force des partis, et fait connaître à la Chambre et au pays si la victoire a été remportée par le ministère ou par l'opposition.

Une séance dans laquelle se décide l'existence du cabinet ou le sort d'une loi importante est une scène très-curieuse, une véritable bataille, qui, dans les assemblées françaises, mobiles, enthousiastes, impressionnables à l'excès, dépend souvent d'un heureux à-propos, d'une inspiration soudaine, d'un mot jeté aux troupes au moment de la charge, et qui leur fait opérer des miracles ou répand une terreur panique dans les rangs des adversaires. Aussi le vote trompe-t-il souvent toutes les prévisions

Le nombre de députés nécessaire pour voter une loi est fixé à la moitié des membres plus un, c'est-à-dire à deux cent trente. Or, très souvent, au moment du vote, les bancs de la Chambre se trouvent dégarnis. Alors, pendant que les secrétaires font l'appel et le contre-appel, les huissiers sont obligés de parcourir la salle des conférences, la buvette, les bureaux du palais de la Chambre, pour ramener dans la salle des séances les législateurs peu soucieux d'exercer cette prérogative, la plus importante de leur souveraineté.

Dans toutes les assemblées délibérantes, en Amérique, en Espagne, en Belgique, la présence de la majorité des membres est de rigueur pour la validité des votes ; en Angleterre seulement, afin de donner plus de célérité aux travaux du parlement, les lois peuvent être votées par quarante membres dans la chambre des Communes, et par trois dans la Chambre des Lords.

En France, il y a eu jusqu'à 1845 deux for-

mes de votes : l'un public, par assis et levé; l'autre secret, au scrutin. Actuellement il en existe trois : le vote par assis et levé, le vote par division, et celui au scrutin secret. Le premier est sommaire pour tous les articles et les amendements des projets de lois mis en délibération. Il est définitif pour les réclamations d'ordre du jour, de priorité, de rappel au règlement, pour statuer sur la question préalable, sur les propositions incidentes et les rapports de pétitions.

Le vote par division est habituel pour l'ensemble d'une loi. Il peut avoir lieu aussi à la demande de dix membres pour tous les cas où le vote par assis et levé est employé. On y procède de la manière suivante. Deux urnes, une blanche pour l'adoption, l'autre noire pour le rejet, sont placées sur la tribune. Les secrétaires font l'appel nominal, et chaque député, après avoir reçu de leurs mains une seule boule, la dépose dans l'une des deux urnes. La couleur de l'urne indiquant le sens

du vote, ce mode du scrutin est aussi public que celui par assis et levé, et il permet de constater avec précision le chiffre de la majorité.

Le scrutin secret n'existe dans le règlement actuel que dans les cas exceptionnels, et ne peut avoir lieu que sur la demande, de vive voix ou par écrit, de vingt membres. On a voulu ainsi laisser, dans les époques critiques où on chercherait à exercer l'intimidation sur l'assemblée, la protection du scrutin secret à la sécurité des personnes et à la liberté des consciences. Depuis deux ans la Chambre n'a pas cru devoir recourir une seule fois à ce vote.

Tous ces votes par assis et levé, par division et au scrutin secret, donnent lieu à mille combinaisons et à mille surprises. En 1832, la Chambre discutait la loi sur les pensions; l'opposition avait présenté un amendement qui frappait la Vendée et l'émigration. M. Charlemagne prononça un discours qui produisit une impression profonde. L'opposition de-

manda aussitôt qu'on allât aux voix; mais le parti ministériel, se voyant dans l'impossibilité de se faire entendre par une Chambre agitée et prévenue, se lève en masse, quitte la salle, et oblige le président à remettre la discussion à la séance suivante. Le lendemain, le ministère, ayant convoqué tout son monde à domicile, se présente en force. M. Casimir Périer, M. Dupin, réfutent de point en point les arguments de M. Charlemagne; et l'amendement, qui certes aurait passé si l'on eût voté séance tenante, fut rejeté à quarante-sept voix de majorité.

Au commencement de la session de 1844, l'opposition exécuta une manœuvre analogue, mais en se plaçant sur un terrain extra-parlementaire. Le ministère avait posé la question de cabinet sur le paragraphe de l'Adresse relatif à Taïti. Il remporte la victoire, mais à la majorité de huit voix seulement. L'opposition, après cette épreuve, craignant de diminuer ses rangs, fit comme ces goums d'Arabes indis-

ciplinés qui abandonnent le champ de bataille lorsqu'ils ne peuvent lutter avec succès contre leurs ennemis: elle refusa de combattre sur l'ensemble du projet d'Adresse. Il manquait quatorze voix au parti conservateur pour voter l'Adresse à lui seul, et cette situation devenait critique pour le gouvernement. Heureusement l'appel aux baïonnettes intelligentes n'est pas fait sans succès aux armées parlementaires; vingt-cinq soldats, refusant de suivre l'exemple des chefs de la gauche, vinrent voter avec les conservateurs; l'Adresse fut adoptée; le ministère eut le temps de rassembler ses forces et de provoquer l'opposition à de nouveaux combats sur des questions qui l'avaient déjà rendu victorieux.

La *question préalable* est un moyen héroïqne de rejeter un projet ou une proposition sans discussion. La question préalable signifie qu'il n'y a pas lieu à déliberer. Sous la Restauration, ce mode se pratiquait très-souvent. La majorité de M. de Villèle décidait *préalable-*

ment du sort des questions qui pouvaient embarrasser le ministère. Depuis 1830, il a été mis en usage très-rarement, M. Dupin ayant fait remarquer à la Chambre toute la gravité de ces résolutions, qui, prises avant toute discussion, étaient contraires à la loi fondamentale. Cependant, en 1839, la Chambre écarta la loi sur la dotation par une sorte de question préalable, en décidant qu'elle ne passerait pas à la discussion des articles. Les pétitions contre les fortifications de Paris ont été repoussées dans la session dernière par la question préalable.

Dans la session de 1845, M. Guizot a été obligé deux fois de combattre la clôture, notamment lors de la discussion de l'Adresse, en annonçant le dépôt de pièces qui jetteraient une nouvelle lumière dans le débat. Cette contre-manœuvre réussit presque toujours au gouvernement.

Dans la session de 1846, l'armée conservatrice avait tous les avantages du nombre et de

la position. Elle était solidement établie sur sa base d'opérations : *l'alliance anglaise*. Ses chefs, MM. Guizot et Duchâtel, n'avaient pas à craindre, à l'approche des élections, des défections de leurs troupes ; ils avaient au contraire grossi leurs rangs par des renforts habilement obtenus.

L'opposition, divisée et découragée, était hors d'état de lutter en bataille rangée : aussi n'a-t-elle combattu que pour la gloire des armes. M. Thiers a fait des miracles de valeur personnelle. Ses discours-ministres sur l'enseignement secondaire, sur les alliances de la France, sur les incompatibilités, sur la marine, sur le Texas, l'ont grandi aux yeux des siens, et même dans l'esprit de ses adversaires. Mais il a commis une grande faute en tactique parlementaire. Dans sa bouillante ardeur contre M. Guizot, le chef de l'opposition, sans se concerter avec ses lieutenants, sans préparer son armée, s'est mis seul en campagne sur une question isolée, celle de Buenos-Ayres, et il a

voulu avec des forces disproportionnées livrer un combat en règle. Aussi M. Guizot, qui tenait sous sa main toute son armée réunie et attentive à ses ordres, l'a-t-il accablé avec une majorité de 90 voix, la plus forte que le ministère eût obtenue depuis bien longtemps dans une question politique.

C'est surtout pour les propositions incidentes, les amendements, les ordres du jour, que ces coups de main, ces surprises sont à craindre. La moindre négligence peut faire subir à un parti des échecs pénibles. Ainsi M. Crémieux présenta, dans la session de 1844, un amendement contre la participation des membres des deux Chambres à l'administration des compagnies de chemins de fer. Il connaissait en ce moment la situation de la Chambre; la majorité n'était pas en nombre, et beaucoup de députés ne comprenaient pas toute la portée de l'amendement. M. Crémieux se dispensa de développer sa proposition. L'amendement fut voté à une seule voix, et le lende-

main, la majorité, stupéfaite, accusait en vain son inexactitude.

Ces moyens vulgaires de tactique parlementaire sont très-usités au commencement et à la fin des sessions; mais, en général, la demande de mise aux voix est comme un dernier assaut contre une place forte. On ne doit la tenter qu'après avoir déblayé le terrain, reconnu les forces de l'ennemi et disposé toutes ses colonnes d'attaque. On peut quelquefois l'emporter par surprise; mais il faut de l'habileté et de l'énergie; le chef qui l'entreprend doit posséder la confiance absolue de sa troupe. C'est pourquoi les demandes d'ordre du jour motivé, de la question préalable, les propositions incidentes, sont toujours faites par des hommes importants, des tacticiens habiles et considérés. On voit quelquefois un audacieux housard, à la tête de quelques volontaires, enlever un poste par surprise; mais, en général, pour réussir à la Chambre comme à la guerre, il faut jouir d'une grande autorité sur ses troupes, ména-

ger au besoin leur faiblesse, stimuler leur enthousiasme, et surtout savoir juger le terrain d'un coup d'œil et saisir l'occasion.

Il y a aussi des manœuvres tout à fait mécaniques, exécutées tantôt au commandement des chefs, tantôt sous l'inspiration instinctive des masses : ce sont les allées et venues qui se font, au moment d'un vote, de la salle d'enceinte dans les salons adjacents.

Lorsqu'on arrive à la fin de la séance, et qu'un parti ne se voit pas en force pour faire passer la loi qui l'intéresse, alors tous ses membres, les uns après les autres, quittent silencieusement leurs places, s'esquivent par toutes les issues, et obligent le président de remettre le vote à une autre séance.

Quelquefois aussi ces mouvements de sortie sont simulés ; les membres qui se retirent laissent des amis dans la salle pour surveiller la marche de la discussion, pendant qu'ils se tiennent dans la salle des Conférences ou dans les salles et corridors adjacents, et, aussitôt que

le président met la question aux voix, ils rentrent en masse, prennent part au vote et enlèvent la question à la barbe de l'ennemi déconcerté.

La température extérieure, la pluie, la chaleur, le beau temps influent souvent sur le résultat des délibérations. C'est surtout la majorité gouvernementale qui est victime de ces influences atmosphériques; car, pendant que ses membres quittent la salle, soit pour vaquer à leurs affaires, soit pour représenter leurs commettants dans les bureaux des ministères, l'opposition toujours vigilante crie *aux voix!* et enlève la question par assis et levé ou au scrutin.

Il ne faut pas croire cependant que ces stratagèmes puissent en définitive décider du sort des lois et du ministère. Non; pas plus qu'à la guerre, enlever quelques avant-postes, disperser un corps d'éclaireurs, prendre même une ou deux places, ne décide du sort de la campagne; mais ces petits échecs obligent à

rassembler des forces, à manœuvrer, à être toujours sur le qui-vive, ce qui fatigue le soldat, atteint son moral et le dispose à la désertion. Il reste encore à la majorité, battue par surprise, la ressource de rétablir ses affaires par des amendements ou par une bataille sur l'ensemble de la loi. Au pis-aller, le ministère peut la faire réformer par la Chambre des Pairs. Seulement, lors des grandes discussions politiques, toute faute est irrémédiable; mais dans ce cas la troupe est sous les armes, et les chefs veillent avec inquiétude; chacun s'observe et se tient à son rang, et les surprises deviennent impossibles.

La salle des Pas-Perdus, où il faut rentrer avec nous pour la dernière fois avant de quitter le palais législatif, est surtout animée et intéressante au moment du scrutin secret. Les députés en grand nombre, les rédacteurs de journaux s'y précipitent et s'y confondent avec une foule de curieux, de fonctionnaires, de solliciteurs de tout rang qui

assiégent d'ordinaire l'assemblée souveraine dans ces circonstances décisives. Chacun rend compte de ses impressions ; des discussions bruyantes s'établissent sur le vote probable. On s'exalte, on s'incrimine mutuellement, on prophétise, on parle, on crie; c'est un vrai tohu-bohu. De toutes parts des paris s'engagent ; des promesses sont prodiguées. Les hommes, les femmes, requêtes en main, poursuivent les députés, sollicitent leur apostille, qu'ils obtiennent presque toujours; car les uns, tourmentés par la crainte de perdre l'influence qu'ils exerçaient au pouvoir, les autres, énivrés par l'espoir d'arriver à la gestion des affaires, se montrent plus accessibles et plus serviables que jamais.

Un jour que je me trouvais là, pendant une de ces séances orageuses qui mettent en jeu l'existence d'un ministère, j'aperçus tristement assis sur un banc mon ami l'Helvétien que j'avais perdu de vue depuis quelques jours : il tenait un papier à la main et paraissait

absorbé dans une méditation profonde.

« Eh bien, lui dis-je, tu t'es donc réconcilié avec la souveraineté populaire?

— Hélas! me répond-il, il faut bien céder à la nécessité; mais le but de mes démarches est changé : on m'a fait comprendre que je n'obtiendrais jamais le rappel de mon arriéré comme ancien légionnaire, et je viens solliciter la recommandation du général N... auprès du ministre des finances pour obtenir un emploi dans les forêts, auquel j'ai droit comme ancien militaire. La fatalité me poursuit. Mon protecteur est retenu chez lui par une grave indisposition, et si ma requête n'est pas aujourd'hui même remise au ministre, la place étant fort recherchée, tout espoir est perdu. »

Touché des malheurs de mon ancien camarade, je lui offre mes services, et, quoique je ne sois guère en crédit auprès des puissants de ce lieu, je me mets aussitôt en campagne, au risque d'essuyer quelque refus. J'aperçois

un député qui m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié; je lui présente mon ancien camarade et sa requête avec cette déférence obligée envers tout protecteur qu'on implore; je fais valoir avec chaleur ses droits, ses services, et je le supplie de vouloir bien apostiller sa demande.

« Comment donc, mon cher! me répond-il avec douceur et bienveillance, je suis tout à votre service; mais, vous le savez, intime avec le ministre, qui ne refuse rien en voyant mon apostille... vous comprenez que, par égard pour lui, je dois d'abord le prévenir. Aussi, soyez certain que je lui en parlerai; cela vaudra mieux que ma signature. »

Là-dessus il s'échappe en me laissant la requête à la main. Ne me fiant pas entièrement à la mémoire de cet ami si délicat du ministre, je m'adresse à un autre député de ma connaissance, mais qui appartient à l'opposition.

Celui-ci, dès qu'il apprend que mon ami a

servi la France en Afrique et la cause libérale en Espagne, s'indigne contre le gouvernement. Il s'écrie qu'il saisira la première occasion de lui reprocher à la tribune d'avoir laissé un si digne officier sans traitement et sans place, tandis qu'on voit tant d'intrigants obtenir tous les jours des fonctions auxquelles ils n'ont aucun droit. Puis il s'excuse, très-poliment d'ailleurs, de ne pouvoir signer la requête du candidat garde forestier, car la pureté de ses opinions politiques, l'indépendance de son caractère, ne lui permettent d'appuyer aucune demande auprès des ministres, quelque juste qu'elle soit. Ainsi, après nous avoir promis solennellement de parler du haut de la tribune en faveur de mon ami et d'en appeler à la justice de la Chambre, du pays entier, il nous laisse, comme l'autre, avec des espérances.

Je m'adressai successivement à tous les députés que je connaissais et à qui j'avais eu l'occasion de rendre quelques petits services. Enfin j'en trouvai qui, mettant à part toute

préoccupation personnelle, et par un sentiment de pure générosité, s'offrirent très-gracieusement à signer la requête du pauvre Helvétien.

Un des amis dévoués du ministère, dont le sort se décidait en ce moment, ayant appris que mon camarade était le protégé du général N., lui demanda pourquoi ce député ne se trouvait pas à la Chambre dans cette circonstance décisive. L'Helvétien répondit qu'il était malade. « N'importe, reprit-il; je connais son dévouement; s'il savait qu'il y a vote aujourd'hui, je suis sûr qu'il viendrait. Du reste, est-ce qu'on ne voit pas souvent à la guerre des blessés se mêler aux combattants? M. N. attache un grand prix au triomphe de ses opinions. Allez, Monsieur, dit-il à mon ami, l'engager de ma part à se rendre à la séance. Qu'il s'enveloppe dans un manteau; qu'il vienne en robe de chambre, en bonnet de nuit, n'importe, pourvu qu'il vienne déposer son vote. Donnez-moi votre requête, je m'en charge.

Prenez ma voiture qui est à la porte et hâtez-vous; dans une demi-heure le scrutin sera fermé. »

J'accompagnai mon ami jusqu'à la voiture en lui recommandant vivement d'user de toute son éloquence pour décider son ancien colonel à se rendre à la Chambre. Je savais toute l'importance d'un vote en pareille circonstance. Je me rappelai que l'opposition dut un de ses premiers succès, sous la Restauration, à la seule voix d'un de ses membres. C'était sous le ministère Richelieu; on procédait au vote de l'amendement contraire à la loi des élections, et déjà le scrutin allait être fermé, lorsqu'on apporta M. Chauvelin presque mourant sur son fauteuil jusque dans l'enceinte de la salle des séances; son vote décida du rejet de l'amendement. Le courageux député faillit payer de la vie cet acte de dévouement. Lorsqu'à son retour il passa dans une chaise à porteurs sur le pont de la Concorde, au milieu des rassemblements qui s'y étaient formés,

les uns criaient : « Vive Chauvelin, vive le député de la nation ! » et voulaient l'accompagner jusqu'à sa demeure. D'autres vociféraient contre lui de terribles imprécations, et criaient : « Mort à Chauvelin ! mort au jacobin ! » et ne voulaient rien moins que le jeter par-dessus le pont.

C'est de là néanmoins que date la puissance de l'opposition libérale et constitutionnelle, qui finit par briser tous les obstacles, toutes les entraves que le nouveau régime rencontrait dans le pouvoir royal et dans le parti de l'émigration.

Mon ami vola chez le général N. ; il employa tant d'éloquence, il lui représenta avec tant de force l'importance de sa présence à la Chambre, que, vingt minutes après, le député malade gravissait lentement, soutenu par deux de ses collègues, les marches de la tribune, et déposait son vote dans l'urne. Ses amis l'accueillirent avec les marques de la sympathie la plus vive, et lui annoncèrent peu de temps

après que le ministère avait triomphé, grâce à son dévouement, dont l'exemple avait entraîné plusieurs membres irrésolus. En effet, on avait répandu le bruit que le général N. était absent de la Chambre parce qu'il désapprouvait la conduite du cabinet dans cette circonstance.

Au moment où mon ancien camarade reconduisait son protecteur à sa voiture, le ministre des finances vint serrer la main du général N., et dit en même temps à mon ami qu'il avait reçu sa demande et qu'il allait immédiatement s'en occuper.

Je fus très-heureux du résultat de mes démarches. Je sais que les puritains fronceront le sourcil. Eh ! mon Dieu ! dans la réalité des choses, en justice, en politique, en affaires privées, c'est de ces petites pratiques que dépendent souvent notre bonheur et notre fortune. Que de démarches ne faut-il pas faire auprès des magisrats les plus intègres, auprès des hommes d'État les plus consciencieux, auprès des amis les plus dévoués, pour obtenir d'eux

de prêter attention aux intérêts qui nous préoccupent! Combien, dans les armées absolutistes et constitutionnelles, n'ai-je pas vu de mes collègues devoir leur avancement à quelque hasard fortuit, à un certain savoir-faire qui a attiré sur eux les regards de leurs chefs !

Cette réflexion me rappelle que je dus aussi à un de ces moyens innocents un coup de fortune bien inattendu. J'entrai très-jeune à l'école des porte-enseigne de Varsovie. Envoyé d'ordonnance auprès du grand-duc Constantin, je brillais peu dans le maniement du fusil, que je pouvais à peine porter. Je m'avisai de glisser un petit clou dans le canon, de sorte que le fusil rendait à chaque mouvement un certain son agréable à l'oreille du grand-duc. Il me prit pour un Hercule ; et croyant sans doute que c'était par la force de mon poignet que j'obtenais ce son merveilleux, il vint à moi, me frappa sur l'épaule et me dit : *haracho* (bien). Ce mot du grand-duc suffit

pour attirer sur moi l'attention des chefs et l'envie de mes camarades. Bientôt, nommé officier aux gardes, j'entrevis une perspective brillante, et tout cela pour un petit clou glissé dans le canon de mon fusil.

Mon ami reçut, deux jours après, sa nomination de garde forestier sur la frontière d'Espagne, où il saura répondre à la confiance du gouvernement. Pour moi, je continuai à faire une cour assidue à la souveraineté parlementaire, observant ses manœuvres et ses évolutions avec l'espoir et les illusions dont le cœur d'un exilé est une source intarissable. Peut-être un jour le système constitutionnel, consolidé sur les bords de la Seine, s'étendra-t-il de proche en proche jusqu'aux bords de la Vistule, où il a déjà jeté de profondes racines.

XIII

Chambre de 1847. — Sa composition et sa statistique.

XIII

La Chambre actuelle présente, à peu de différence près, la même physionomie que les assemblées législatives qui ont siégé depuis la révolution de Juillet; les partis qui la divisent sont toujours les mêmes; ils n'ont changé ni de principes ni de tendances : seulement les éléments qui entrent dans leur composition et leur force respective ont subi des modifications bonnes à signaler.

Les amis de la vieille monarchie française, ceux qui portent leurs regards vers les aris-

tocraties anglaise ou autrichienne, peuvent se réjouir de l'accroissement de la classe nobiliaire à la Chambre dans les dernières élections. Quarante nobles de fraîche date sont venus en grossir les rangs, ce qui donne une masse de 162 députés titrés, c'est-à-dire près d'un tiers du total. Grâce à cet imposant renfort, la Chambre actuelle est celle qui se rapproche le plus, à cet égard, de cette fameuse chambre septennale dirigée par l'habile M. de Villèle. Celle-là comptait 238 nobles de bon aloi, dont 135 marquis, comtes, vicomtes et barons.

Il y aurait aussi certains rapprochements curieux à observer entre la Chambre actuelle et celle qui sanctionna la révolution de Juillet. Au moment où les députés de 1830 élevaient sur le trône une nouvelle dynastie, ils s'empressaient, avec une noble résignation, de se rendre à la questure, au bureau des procès-verbaux, et même à l'imprimerie de la Chambre, pour demander qu'on leur ôtât

les titres et même les particules *de* dont leurs noms étaient précédés. Aujourd'hui, ces mêmes souverains électifs font une affaire de la plus haute importance de l'enregistrement de leurs titres, et ils n'épargnent ni démarches ni prières pour obtenir le rétablissement des particules autrefois si dédaignées, ou, au moins, la suppression de malencontreuses parenthèses enfermant à la suite de leurs noms celui de leurs départements, de leurs colléges électoraux, ou des villes qui les ont vus naître.

Cependant, grâce à la révolution de Juillet et à l'esprit de progrès, il en est peu qui dédaignent de s'intéresser directement ou indirectement aux entreprises industrielles, qui regardent comme indigne de leur blason d'y prendre part. M. le marquis de Larochejaquelein est directeur des bateaux à vapeur inexplosibles de la Loire. M. le maréchal comte Sébastiani est un des administrateurs du chemin de fer de Lyon. M. le vicomte Benoist et M. de Raineville sont maîtres de forges;

M. le comte Morny est raffineur de sucres; M. le baron Mercier est manufacturier; M. de Jouvenel est un financier très-actif.

La classe nobiliaire compte aussi un certain nombre de membres qui n'ont jamais voulu porter dans la Chambre d'autre titre que celui de député de France; semblables à ces rois de Sparte et d'Athènes qui, en entrant dans l'assemblée des Amphictyons, déposaient leurs titres et leur pourpre royale pour rester les représentants du pays. Ainsi M. le maréchal Bugeaud ne s'est jamais paré de son ancien titre de marquis; MM. le marquis et le comte de Lafayette, le comte de Rémusat, le comte de Tracy et le baron Quinette, fils de l'ancien sénateur et ministre de l'Empire, n'ont point fait inscrire leurs titres sur les livrets et les registres de la Chambre.

Passons maintenant en revue les catégories qui divisent la Chambre.

La première pour le nombre et l'impor-

tance est sans contredit celle des fonctionnaires publics; elle s'est surtout considérablement accrue dans les premières années qui ont suivi la révolution de Juillet, en s'emparant de l'héritage des députés appartenant à l'ancienne aristocratie qui se retirèrent de la Chambre et des colléges électoraux.

Dans les dernières élections, elle a obtenu 43 députés nouveaux, et forme à elle seule les deux cinquièmes de l'assemblée; au total 192 membres, y compris les ministres députés. Sur ce nombre, 146 appartiennent au parti conservateur, et 39 seulement à l'opposition.

On trouve dans cette catégorie des hommes qui prennent avec une étonnante facilité les rôles les plus divers. Un jour vous les voyez d'une éloquence, d'une ardeur, d'une volubilité que rien n'arrête; un autre jour ils sont tellement réservés et silencieux que vous les prendriez pour des sourds-muets.

Les membres de cette catégorie sont faciles

à distinguer ; ils portent ordinairement en poches, dans leurs mains, sous leurs bras, des placets, des mémoires, des suppliques, en guise de portefeuilles. Dans la salle des Pas-Perdus, ils se promènent gravement, parlent toujours d'un ton bref et sec, et même lorsqu'ils vous demandent un service, ils semblent répondre à un solliciteur. Dans l'enceinte législative, au contraire, ils sont courtois, affables et sémillants. Vous les verrez rarement gagner leurs places par les extrémités ou par les portes de derrière; ils traversent au contraire la salle tête haute, passent et repassent à côté des bancs privilégiés où se trouvent assis les ministres dont le maintien au pouvoir est l'objet de toute leur sollicitude. Dans les grandes occasions, lorsqu'un ministre prend la parole, vous les trouverez réunis, pleins d'ardeur, en groupe, devant la tribune et en face des ministres dont ils aiment à être vus, à observer la physionomie, à écouter les paroles et à

imiter les gestes. Avec quel coup d'œil d'aigle ils savent distinguer une place vide à côté d'un ministre, et avec quelle adresse et quelle promptitude ils s'abattent à leurs côtés pour leur donner à demi-voix quelques-uns de ces renseignements qui ont tant d'importance un jour de bataille, et que la mémoire souvent si oublieuse des ministres sait bien retenir pour en tirer profit !

Le Nestor des fonctionnaires publics est M. Sapey, conseiller-maître à la Cour des comptes, qui a été souvent président de la Chambre comme doyen d'âge. M. Dupin en est aussi un des membres les plus importants et les mieux rétribués. Il a donné des preuves d'une grande abnégation pour ne pas sortir des rangs des fonctionnaires. Plus d'une fois il a refusé le titre de ministre pour conserver celui de procureur général à la Cour de cassation. C'est peut-être pour cette raison que M. Dupin a fait manquer ou prolongé beaucoup de crises ministérielles au détriment de

la chose publique. Mais pourquoi, en effet, le garde des sceaux ne peut-il être à la fois, en France comme en Russie, ministre de la justice, juge et procureur général?

A l'exception de M. Dupin, les fonctionnaires publics ne possèdent pas un seul grand orateur; mais ils ont fourni beaucoup de ministres, plusieurs légistes distingués et administrateurs éclairés. Cette catégorie compte aussi un grand nombre d'hommes spéciaux qui sont la lumière de la Chambre et la gloire du pays. M. Arago, directeur de l'Observatoire de Paris; M. Pouillet, professeur à l'École des Arts et Métiers; M. Allard, colonel du génie, sont des fonctionnaires dont les travaux ont marqué avec éclat dans les fastes parlementaires.

La catégorie des propriétaires, qui comprend les possesseurs de biens-fonds, les rentiers, les anciens militaires ou employés civils, a gardé la même proportion dans la nouvelle Chambre que dans l'ancienne. Elle compte

28 membres nouveaux, et se compose au total de 143 membres, dont 72 appartenant au parti conservateur et 71 à l'opposition : c'est près d'un tiers de la représentation nationale.

Cette catégorie n'a ni grand orateur ni rapporteur d'un mérite transcendant ; car on ne saurait prendre pour un Démosthène M. le marquis de Larochejaquelein, quoique doué d'un bel organe, d'une tête magnifique et de poses superbes à la tribune, et l'on ne saurait comparer à Turgot M. le baron Duprat, bien qu'il ait doté la Chambre de nombreux rapports sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des divers ministères. Depuis 1830, il n'y a plus à la Chambre ni Montmorency ni Rohan ; mais on y trouve encore certains noms aristocratiques qui ont figuré dans les chroniques de l'Œil-de-Bœuf et dans les cours de Louis XIV ou de Louis XV. Vous y voyez le duc d'Uzès, le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, le comte de Ségur, le comte de Thiard ; les trois premiers sont dynas-

tiques et conservateurs; le dernier, après avoir émigré durant la révolution de 1789, trouve celle de 1830 trop peu libérale, et a constamment siégé à l'extrême gauche.

La catégorie qui comprend toutes les professions libérales, les hommes de lettres, les avocats, les notaires, les médecins, s'est accrue dans les dernières élections de 25 membres; elle ne compte pas moins de 75 membres, dont 52 appartenant à l'opposition, et 23 au parti conservateur.

Sur ce nombre la classe des avocats a 48 membres. Cette profession, comme on le voit, est très-largement représentée à la Chambre. C'est elle, du reste, qui fournit le plus d'orateurs; mais jusqu'ici elle a produit peu de bons ministres, peu d'administrateurs, et pas un seul homme d'État. Les plus renommés d'entre eux sont MM. Berryer, Odilon Barrot, Mauguin, Sauzet, Dufaure, Billault, Dalloz, Marie, Crémieux, Bethmont et Paillet. Deux seulement, MM. Sauzet et Dufaure, ont été mi-

nistres; mais tous aspirent aux portefeuilles.

Les hommes de lettres forment une petite phalange. Ils sont au nombre de seize, y compris M. Duvergier du Hauranne, qui me pardonnera, j'espère, de priser plus ses écrits politiques et littéraires que ses propriétés territoriales. A la tête de cette subdivision se trouve l'auteur de l'*Histoire de la Révolution, du Consulat et de l'Empire français,* auquel personne ne contestera la première place. M. de Lamartine en est une des gloires. Vous y remarquerez aussi M. de Rémusat, académicien spirituel et élégant; MM. de Tocqueville, réformateur des prisons; G. de Beaumont, révélateur des misères de l'Irlande; de Laborde, voyageur archéologue; Reybaud, écrivain socialiste; Blanqui, voyageur industriel, un des apôtres du libre échange; Léon Faucher, auteur des *Études sur l'Angleterre*.

Les quatre directeurs de journaux appartiennent de tout droit à la classe lettrée. Ce sont MM. Emile de Girardin, Chambolle, Les-

seps et de Genoude, le seul abbé qui ait osé franchir le seuil de l'assemblée législative depuis la révolution de Juillet.

Le corps des médecins a sept de ses membres à la Chambre. Aucun d'eux n'a encore acquis, ni dans l'art d'Hippocrate, ni dans les travaux parlementaires, une célébrité dont la postérité aura beaucoup à s'occuper. Un seul, M. Lestiboudois, satellite fidèle de M. Odilon Barrot, se fait quelquefois entendre à la Chambre sur les questions des sucres, qui intéressent indirectement l'humanité et la France, et très-directement les départements du Nord et la ville de Lille, dont il est le représentant. Nous n'y comprenons pas M. Lanyer, qui est devenu conseiller d'Etat et a tout à fait déserté la docte faculté. Nous n'avons rien à dire des quatre notaires, si ce n'est qu'ils sont riches et bien portants.

La catégorie la moins considérable est celle qui représente le commerce et l'industrie. Elle ne se compose en tout que de 46 membres,

et comprend les banquiers, les négociants, les manufacturiers et les industriels. Vous n'y trouvererez pas un seul orateur, car M. Muret de Bort, ni M. Peltereau de Villeneuve, qui parlent souvent et longuement, n'ont pas, je crois, la prétention de l'être. Mais elle a quelques bons rapporteurs de lois financières, comme MM. Gouin et Ducos. Un seul s'est acquis, dans l'art des métaux, une réputation européenne. M. Poisat, appelé à Pétersbourg et à Madrid pour changer le système monétaire de ces deux pays, a pu relever le titre et améliorer l'empreinte de leur monnaie sans restaurer leurs finances. La classe des banquiers est assez convenablement représentée; elle a onze de ses membres à la Chambre, parmi lesquels sont trois régents de la Banque de France : MM. Benjamin Delessert, d'Eichthal et Joseph Perrier. M. Charles Laffitte mérite une mention spéciale. Il a le premier opéré l'association entre les capitaux français et les capitaux anglais pour l'exécu-

tion des chemins de fer; mais dans cette occasion, comme cela arrive souvent à la guerre, les capitaux étrangers se sont retirés après avoir emporté tout leur butin.

Proportionnellement à son effectif, cette catégorie a le plus gagné dans les dernières élections; elle compte 28 députés nouveaux, dont 16 appartenant à l'opposition et 12 aux conservateurs. C'est un progrès notable sur les élections précédentes, et surtout sur celles qui ont précédé la révolution de Juillet, époque où elle comptait à peine cinq ou six représentants dans la Chambre. La catégorie des hommes de lettres et celle qui se voue au commerce et à l'industrie ont plus d'avenir que les autres. Elles tendent à s'accroître, et menacent surtout celle des fonctionnaires publics, qu'elles effaceront un jour, comme ceux-ci ont affaibli celle de l'ancienne noblesse.

Les ministres députés ne sont compris dans aucune des quatre catégories; mais il serait facile de désigner d'avance les places qu'ils y

occuperont lorsqu'ils ne seront plus au pouvoir. M. Guizot appartiendra toujours à la classe des hommes de lettres, comme un des plus grands écrivains du siècle et comme le premier orateur de la Chambre; mais ses discours perdront de leur importance avec les événements qui les ont fait naître, tandis que les principes et les doctrines qu'il a émis dans ses ouvrages resteront pour l'enseignement des générations futures. Que l'auteur *De la Civilisation* n'oublie pas que la postérité ne l'absoudrait jamais, si, aujourd'hui qu'il se trouve à la tête des affaires de la France, il venait à abandonner la cause de la liberté et de la civilisation, qui se débat si tristement entre les étreintes de l'absolutisme sur les bords de la Vistule.

Le ministre de l'intérieur est l'un des plus riches propriétaires fonciers de la France, et il conservera toujours par sa fortune une position indépendante de toutes les vicissitudes du pouvoir. M. le comte Duchâtel, qui avait

été déjà ministre des finances et des travaux publics, est l'homme d'Etat qui a occupé les fonctions les plus variées et les plus importantes dans l'administration du pays. Il est le plus jeune de tous ses collègues et peut-être le plus expérimenté dans le maniement des affaires. Il a devant lui un grand avenir, quoique déjà le présent soit assez beau pour contenter l'ambition la plus élevée.

MM. Martin, Lacave-Laplagne et Dumon, sortis des rangs des fonctionnaires publics, y rentreront probablement aussitôt qu'aura sonné la dernière heure de leur existence ministérielle. Déjà ils en ont préparé les voies.

La classe des négociants et des industriels compte un représentant dans le cabinet ; c'est M. Cunin-Gridaine, qui, dans la sphère assez restreinte de son département, fait tout le bien qu'il peut sans bruit et sans prétention.

Le ministre de l'instruction publique est le seul des membres du cabinet actuel que nous n'osons classer dans aucune des caté-

gories qui divisent la Chambre. M. de Salvandy pourrait bien appartenir, à notre avis, à la classe lettrée, non comme auteur du roman d'*Alonzo*, mais comme ancien rédacteur du *Journal des Débats*. Ce titre, dont M. de Chateaubriand, M. Guizot, M. Villemain, se sont toujours honorés, semble au-dessous du génie de M. de Salvandy : aussi craint-il de l'avouer dans ses nombreuses biographies. C'est cependant grâce à ce titre qu'il est devenu député, ambassadeur, deux fois ministre. Toutefois le *Journal des Débats* ne peut se flatter d'avoir concouru pour quoi que ce soit à l'ennoblissement de M. de Salvandy, qu'il soit comte aujourd'hui, ou duc demain.

La catégorie des propriétaires fonciers est la seule qui ait agi collectivement et qui se soit constituée en corporations. La société agricole et la société vinicole forment des assemblées délibérantes dans la Chambre même. Elles s'occupent des intérêts ruraux, prennent des résolutions, et cherchent à influer sur les pro-

jets du gouvernement et sur les décisions des Chambres. Les fonctionnaires publics, de leur côté, lorsqu'il s'agit de la fameuse question des incompatibilités, montrent aussi un admirable esprit de corps.

Néanmoins toutes ces catégories ont moins encore que les partis politiques l'esprit de discipline et d'organisation pour agir avec ensemble dans leurs intérêts, et on ne saurait jamais, dans les questions politiques ou d'affaires, établir des calculs certains ou former des combinaisons avec toute chance de succès. Il faut toujours s'attendre à des défections, fusions et coalitions qui se jouent de toutes les prévisions. Dans la dernière législature, la majorité conservatrice a été, pendant les deux premières sessions, de 20, 25, et au plus 30 voix; puis elle est descendue à 8, et, par une hausse rapide, est arrivée, vers vers la fin de la dernière session, jusqu'à 90 voix. Les événements de l'intérieur et de l'extérieur, les bruits adroitement répandus et ac-

crédités occasionnent des baisses et des hausses inattendues. Ce qu'il y a de plus positif au milieu de ce pêle-mêle d'opinions et d'intérêts, c'est l'influence que conservent dans une assemblée aussi hétérogène et aussi mobile que celle de la France, le talent d'hommes éminents par leur éloquence, leurs convictions, leur grand caractère ou leurs connaissances spéciales. En effet, on a vu que, non-seulement dans la Chambre, mais même dans les colléges électoraux, l'intervention personnelle de quelques membres célèbres a été plus efficace que l'action collective des comités. Ainsi, par exemple, dans les dernières élections de 1846, MM. Thiers et Odilon Barrot ont exercé par des lettres particulières à leurs amis politiques, en dehors de l'influence des comités, une action personnelle très-marquée sur l'esprit des électeurs. MM. de Lamartine et Dupont (de l'Eure) sont allés jusqu'à recommander des candidats d'opinion entièrement opposée aux leurs, comme MM. Schneider (d'Autun) et

Charles Laffitte, candidats conservateurs et ministériels. M. Billault s'est porté garant du général Changarnier, candidat légitimiste, qui préférait sa recommandation aux bons offices des comités. M. Dupin a couvert de sa protection la candidature si longtemps malheureuse de M. Delangle, qui certes lui appartient bien plus qu'aux conservateurs ou à l'opposition de la gauche.

Aussi, les nouveaux représentants, à leur arrivée dans la Chambre, cherchent-ils plutôt à s'attacher au char plus ou moins triomphant d'un ministre, orateur ou chef de parti, qu'à se ranger sous la bannière de tel ou tel parti. — Il y a dans l'enceinte législative un vaste champ presque toujours désert, espèce de terrain neutre, choisi de préférence par les nouveaux députés comme base de leurs premières opérations ; ce sont les bancs les plus élevés, placés en face de la tribune. Derrière ces bancs se trouve un corridor qui contourne tout l'hémicycle, et qui leur per-

met de faire sans éclat des pérégrinations à droite et à gauche, le tout pour la plus grande commodité de leurs consciences. — C'est insensiblement qu'ils descendent des hauteurs pour se rapprocher des bancs ministériels ou de ceux de l'opposition, et grossir le groupe qui environne les hommes les plus influents de chaque parti. Rien de plus curieux que de suivre ces *petits voyages autour de la Chambre*; M. de Genoude, qui avait choisi sa place sur le banc le plus élevé d'un rayon du Centre, d'où il a prêté serment, et qui avait toujours été occupé par les plus fervents conservateurs, a déjà, par un demi-tour à droite, convergé vers le rayon des légitimistes purs de l'extrême droite, et pris place au milieu du petit groupe de fidèles qui se compose de MM. Benoist, de Falloux, comte Quatre-Barbes et de Raineville. En face, du côté opposé, M. Dubouchage, l'honorable légitimiste, s'est posté sur le point le plus culminant de l'extrême gauche, vis-à-vis ses amis politiques, sans

doute pour leur faire écho dans les graves circonstances où le parti légitimiste poussera ses lamentations ou ses cris d'alarmes.

Le rayon de M. Thiers a reçu de nombreuses recrues de toutes les couleurs ; on peut y voir, au milieu, M. Paillet, très-solidement assis, et MM. Delangle et Calmon fils, assis à demi, comme la belle Cunégonde de Voltaire, sur le bout d'un banc voisin et franchement ministériel, de manière à pouvoir, d'un bond imperceptible, s'asseoir en entier derrière M. Thiers.

La plus grande révolution qui ait eu lieu s'est opérée dans le rayon qui s'étend entre la droite et le centre. Depuis la révolution de Juillet, il a toujours reçu le trop-plein de tous les partis ; les indécis, les incompris et les incompréhensibles s'y sont fixés. C'est là que se sont trouvés MM. Dufaure et Passy ; c'est là que MM. Larochejaquelein et Mauguin se rencontrent et se concertent ; c'est là aussi que MM. Saint-Marc Girardin et Berger se sont

ralliés comme des sentinelles perdues d'armées défaites et dispersées. Enfin ce rayon, après les dernières élections, a été envahi en masse par les conservateurs, qui sont venus s'y installer solidement. Tandis que MM. Mahul et Cabanis se trouvent placés en vigie sur les bancs supérieurs, pour ne pas dire les hauts bancs, poste d'où ils veillent au salut du vaisseau conservateur, MM. Casimir Périer et de Saint-Aignan ont pénétré jusqu'au cœur de la phalange des indécis, et ont pris place derrière M. Dufaure, le séparant ainsi de quelques partisans qui lui sont restés fidèles.

En général, sur neuf rayons dessinés dans l'enceinte, les trois du centre, celui du centre gauche, les deux rayons de la gauche et le rayon des cosmopolites, grâce à l'envahissement des conservateurs, sont les mieux garnis. C'est dans les deux rayons de l'extrême gauche et de l'extrême droite qu'on trouve, en jetant les yeux sur le plan officiel de la Chambre, des bancs où toutes les places sont vides,

comme, sous la Restauration, on voyait en blanc des pages entières dans les livres marqués par le doigt de la censure.

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE 1847.

MINISTRES-DÉPUTÉS.

MM. Guizot.
Duchatel.
Martin (Nord).
Salvandy (comte de).
Lacave-Laplagne.
Dumon.
Cunin-Gridaine.

CATÉGORIE DES FONCTIONNAIRES PUBLICS (1).

Conservateurs.

Ardant.
Armand.
Barada.
Bastard (Baron de).
Béchameil.
Béhic.
Bellonet (Général de).
Bergevin.
Bernard (de Rennes).
Berthois (Général baron de)
Bignon.
Blanc (Edmond).
Boissy d'Anglas (Baron).
Bommart.
Bonnefons.
Bontin (Gislain de).
Bourjade.
Calmon.
Calmon fils.
Cambis (Vicomte de).
Cerf-Berr.
Chabaud-Latour (Baron de).
Champanhet.
Chasseloup-Laubat (M[is] de).
Chaudordy.
Chazot.
Chégaray.
Collignon.
Costé.
Daguenet.
Dalmatie (Marquis de).
Daru (Vicomte).
De Belleyme.
Dejean (Vicomte).
Delangle.
Delebecque.

(1) Quatre noms seront à ajouter à cette liste après les réélections auxquelles donneront lieu les doubles élections de MM. de Salvandy, Berger et le comte de Thiard, et l'ajournemeut prononcé par la Chambre de l'élection de M. Drouillard.

Desclozeaux.
Desmousseaux de Givré (Bon).
Dessauret.
Devienne.
Didelot.
Dilhan.
Dintrans.
Dozon.
Dumas (Comte).
Dupin.
Du Roure (Général).
Dutens.
Elchingen (Duc d').
Esperonnier.
Feuchères (Général Bon de).
Galos.
Garraube (Valleton de).
Gasparin (de).
Genty de Bussy.
Gérente (de).
Gillon.
Girod de l'Ain (Général).
Golbéry (de).
Goury.
Hallez-Claparède.
Haubersaert (Vicomte de).
Hauterive (Comte d').
Hébert.
Hernoux.
Hochet.
Houdetot (Général comte d')
Isly (Maréchal, duc d').
Jamin (Baron).
Janvier.
Lachèze.
Lacoste (Baron de).
Lacoudrais.
Lahaye-Jousselin (de).
Lanyer.
Larnac (de).
Las-Cases (Comte de).
Laurence.
Lavalette (Marquis de).
Lavergne (de).
Lavielle.
Lavocat.
Legrand (Manche).
Legrand (Oise).
Lelorgne d'Ideville (Bon).
Lemaire.
Lemasson.
Liadières.
Loynes (de).
Magne.
Mahul.
Martin (Rhône).
Martin (Haute-Garonne).
Mater.
Meilheurat.
Meslin (Général).
Meynadier (Comte).
Moreau (Meurthe).
Mottet.
Moulin.
Nizard.
Oraison (Vicomte Fulque d')
Pagès.
Paixhans (Général).
Parès.
Pascalis.
Passy.
Perrier (Ain).
Persil.
Peyramont (Dulery de).
Peyre.
Pidancet.
Plougoulm.
Pons.
Portalis.
Pouillet.
Poulle.
Puillon de Boblaye.
Quénault.
Quenson.
Réal (Félix).
Ressigeac.
Richond des Brus.
Rihouet.
Rivière de Larque.
Roulland.
Sahune (de).
Saint-Aignan (Vicomte de).
Salles (Baron de).
Salvage.

Salveton.
Sapey.
Saunac.
Schneider (Général).
Sébastiani (Maréchal, c^te de)
Siméon (Vicomte).
Teisserenc.
Tesnière.
Teste.
Thil.
Tournelle (de la)
Vatout.
Véjux.
Verninac (de).
Viger.
Vitet.
Delespaul.
Dubois (Abraham).
Dubois (Loire-Inférieure).
Etienne.
Feuilhade de Chauvin.
Isambert.
Jouvencel (de).
Lafayette (Oscar de)
Lamoricière (Général de).
Manuel.
Marion.
Mathieu (Ardêche).
Mathieu (Saône-et-Loire).
Mazet.
Mesgrigny (Comte de).
Muteau.
Nicolas.
Oudinot (Général, marquis)
Pérignon (Baron de).
Piéron.
Royer.
Saint-Albin (de).
Saint-Marc-Girardin.
Subervie (Général. Baron).
Taillandier.
Ternaux (Mortimer).
Teulon.
Vimal-Dupuy.
Vivien.

Opposition.

Abbatucci.
Albert.
Allard.
Arago.
Berville.
Bineau.
Boudet.
Chasseloup-Laubat (Vte de).
Clappier (Var).
Darnaud.

CATÉGORIE DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET DES RENTIERS.

Conservateurs.

Angeville (Comte d').
Bérenger (Marquis de).
Bussières (Broquard de).
Cadeau d'Acy.
Carayon-Latour.
Castellane (Marquis de).
Chasles.
Chassiron (baron de).
Clément.
Cousture.
Darblay.
Defermon (Comte).
Delacour.
Desmortiers.
Dubois (Havre).
Duprat (Baron).
Durosier.
Duval de Fraville (Baron).
Esnault.
Etchegoyen (Comte de).
Garcias.
Gaujal-Saint-Maur (de).
Génin.
Grille (Marquis de).

Gautier (d'Uzerche).
Haussonville (Comte d').
Hennecart.
Herlincourt (d').
Humann.
Hunolstein (Comte de).
Jourdan.
Lacaze.
Lacombe (de).
Lafressange (Marquis de).
Lagrange (Marquis de).
La Guiche (Marquis de).
Laigle (Comte de).
Lapène.
La Rochefoucault - Liancourt (Marquis de).
Lecoulteux (Baron).
Lefèvre-Hermant.
Lenoble.
Lepeletier d'Aulnay.
Lescot de la Milandrie.
Locquet.
Lombard de Buffière.
Maingoval (Baron de).
Marmier (Duc de).
Marquis (Donatien).
Martha-Becker.
Martinet (Comte).
Meynard.
Morny (Comte de).
Paillard du Cléré.
Parcey (Vicomte de).
Périer (Casimir).
Plaisance (Comte de).
Plesse (Baron de la).
Potier de Pommeroy (Cte).
Remilly.
Rondeaux.
Saglio.
Salgues.
Ségur (Comte de).
Tauriac (Marquis de).
Thabaud-Linetière.
Tourrette (Marquis de la).
Torcy (Marquis de).
Tryon de Montalembert (Comte de).
Uzès (Duc d').
Vatry.
Vuitry.

Opposition.

Aiguillon-Pujol (d').
Andigné de la Chasse (Mis d')
Aragon (Comte d').
Bacot (César).
Ballot.
Beaumont (de).
Benoist (Vicomte).
Berger.
Blin de Bourdon.
Boissel.
Bonnin.
Boulay (de la Meurthe).
Brignon de Léhen.
Bureaux de Puzy.
Cambacérès (de).
Chapuys de Montlaville (Bn)
Combarel de Leyval (Cte de)
Corcelles (de).
Cordier.
Courtais (Vicomte de).
Courtois (de).
Debrotonne.
Demarçay.
Desjobert.
Deslongrais.
Doublat.
Drouyn de l'Huys.
Dubouchage (Comte).
Dudresnay.
Falloux du Coudrais (Vte de)
Farran.
Garnier-Pagès.
Garnon.
Gigon de la Bertrie.
Grammont (Marquis de).
Guyet-Desfontaines.
Havin.
Junyen.
Lacrosse.
Ladoucette (Baron de).
Lafayette (George de).

Lanjuinais.
Larabit.
La Rochejaquelein (Mis de).
Lasteyrie (Vte Ferd. de).
Lasteyrie (Comte Jules de).
Lavalette.
Lherbette.
Maleville (de).
Mathey.
Mérode (Comte de).
Monnier de la Sizeranne.
Monthierry (de).
Mornay (Marquis de).
Pélissié-Mirandol.
Quatrebarbes (Comte de).
Quinette.
Raimbault.
Raineville (de).
Richemont (Vicomte de).
Roger (Baron).
Roger (Comte).
Sieyès (Comte de).
Staplande (Dehau de).
Ternaux-Compans.
Tessié de la Mothe.
Thiard (Comte de).
Tracy (Destutt de).
Tribert.
Vavin.
Villeneuve (Vte Alban de).

CATÉGORIE DES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Hommes de lettres.

Conservateurs.

Blanqui.
Carné (Vicomte de).
Girardin (Emile de).
Laborde (Comte de).
Le Prevost.

Opposition.

Beaumont (Gustave de).
Chambolle.
Duvergier de Hauranne.
Faucher.
Genoude (de).
Lamartine (de).
Lesseps.
Rémusat (de).
Reybaud.
Thiers.
Tocqueville (de).

Avocats.

Conservateurs.

Clappier (B.-du-Rhône.)
Croissant.
Dalloz.
Demeufve.
Desprez.
Dugabé.
Duthil.
Goulard (de).
His.
La Plane (de).
Lafarelle (de).
Mathon de Faugères.
Oger.
Plichon.
Sauzet.

Opposition.

Baron.
Barrot (Odilon).
Barrot (Ferdinand).

Berryer.
Bethmont.
Billault.
Boudousquié.
Carnot.
Colombel.
Convers.
Crémieux.
Creton.
Drault.
Dufaure.
Dupont (de l'Eure).
Durand (de Romorantin).
Dusolier.
Dutier.
Gaulthier de Rumilly.
Glais-Bizoin.
Guerrin.
Jollivet.
Ledru-Rollin.
Le Gorrec.
Legraverend.
Leyraud.
Luneau.
Marie.
Mauguin.
Maurat-Ballange.
Paillet.
Paulmier.
Stourm.

Notaires.

Conservateurs.

Cabanis.
Dessaignes.

Opposition.

Moreau.
Regnault.

Médecins.

Conservateur.

Terme.

Opposition.

Delaveau.
Lestiboudois.
Letourneux.
Maichain.
Maure.
Taillefer.

CATÉGORIE DES CLASSES INDUSTRIELLES ET COMMERÇANTES.

Banquiers.

Conservateurs.

Beudin.
Delessert.
Eichthal (d').
Fould (Benoît).
Fould (Achille).
Laffitte.
Périer (Joseph).
Renouard de Bussières.
Raynaud.

Opposition.

Ganneron.
Gouin.

Négociants, Manufacturiers et Industriels.

Conservateurs.

ARMEZ.
CABROL.
CIBIEL.
DEBÈS.
DEMESMAY.
GARNIER.
GRANIER.
KOECHLIN.
LAWTON.
LESEIGNEUR.
LESPÉE.
MARTELL.
MURET DE BORT.
PELTEREAU DE VILLENEUVE.
POISAT.
PROA.
ROUL.
SALLANDROUZE-LAMORNAIX.
SCHNEIDER (Autun).
VAUTIER.
VAYSON.

Opposition.

BIGOT.
DOLLFUS.
DUCOS.
DUFOURNEL.
GRANDIN.
JACQUES-PALOTTE.
JOUVENEL (de).
LEFORT-GONSSOLIN.
LEVAVASSEUR.
MERCIER (Baron).
STRUCH.
TALABOT.
TUEUX.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

